Enquête qualitative IMAGES Tunisie

LES MASCULINITES EN TUNISIE

Suède
Sverige

بيتي
BEITY

ONU FEMMES

© 2022 ONU Femmes

Conception : Angham Abdelmageed, ONU Femmes
Crédit photo de couverture : ©Marta Luceño Moreno

Enquête qualitative IMAGES Tunisie

LES MASCULINITÉS EN TUNISIE

IMAGES Tunisie est une recherche d'ONU Femmes menée en partenariat avec Equimundo, l'Institut arabe des droits de l'homme (IADH) et Beity.

IMAGES Tunisie est composé d'un volet quantitatif mené par l'IADH et d'une étude qualitative menée par Beity qui est publiée dans ce rapport.

IMAGES Tunisie s'installe dans le cadre du programme régional d'ONU Femmes «Hommes et femmes pour l'égalité des sexes», financé par la Suède.

Equipe de coordination d'ONU Femmes

Begoña Lasagabaster, Représentante d'ONU Femmes Tunisie-Libye

Rodrigo Montero Cano, Responsable du Programme Régional, bureau régional d'ONU Femmes pour les états arabes

Boutheina Hammami, Coordinatrice nationale du programme, ONU Femmes Tunisie

Equipe de Beity

Sana Ben Achour, présidente de l'association BEITY, superviseure de l'étude

Meryem Sellami, consultante directrice de l'équipe de recherche

Maryam Ben Salem, consultante chercheuse

Khaoula Matri, consultante enquêtrice de terrain

Hazem Chikhaoui, consultant enquêteur de terrain

Marta Luceno Moreno, consultante cheffe de projet

Tunisie, Octobre 2022

ONU Femmes est l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des femmes et des filles, ONU Femmes a été créée pour accélérer les progrès dans la réponse apportée à leurs besoins partout dans le monde.

ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales pour parvenir à l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services nécessaires pour veiller à l'application effective de ces normes et à ce que les femmes et les filles en bénéficient, partout dans le monde. ONU Femmes intervient à l'échelle mondiale pour faire de l'ambition des Objectifs de développement durable une réalité pour les femmes et les filles et elle soutient la participation équitable des femmes à tous les aspects de la vie, en mettant l'accent sur cinq domaines prioritaires : renforcer le leadership des femmes et leur participation ; mettre fin à la violence à l'égard des femmes ; intégrer les femmes dans tous les aspects des processus de paix et de sécurité ; renforcer l'autonomisation économique des femmes ; et placer l'égalité des sexes au cœur des processus de planification et de budgétisation au niveau national.

ONU Femmes coordonne et promeut en outre le travail réalisé par le système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et dans le cadre des discussions et accords relatifs au programme à l'horizon 2030. L'entité s'emploie à confirmer l'égalité des sexes dans son rôle de pilier des Objectifs de développement durable et d'un monde plus inclusif. Pour plus d'informations : www.unwomen.org

BEITY est une association féministe, engagée dans la défense des droits humains en Tunisie avec un approche intersectionnelle. BEITY s'est fixée pour mission de servir les objectifs de dignité (Karama), d'égalité (Moussawat), de liberté (Hurriya) et de justice sociale (Adala). Elle poursuit le projet de lutter contre toutes les formes de discriminations, de violences de genre et d'exclusions à l'encontre des femmes. L'association allie des actions solidaires de terrain (en accueil, écoute, accompagnement, hébergement, formations, autonomisation, plaidoyer) et des études féministes et de genre pour le changement social et les droits. Avec cette recherche, l'association a voulu apporter sa contribution à la compréhension des masculinités dans le contexte tunisien.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos v

Acronymes vi

Introduction 1

Méthodologie 4

I- Représentations différenciées de l'égalité de genre 6

1. Préserver l'hégémonie masculine : diversité des représentations et des stratégies 7

1.1. L'impératif du maintien de la suprématie masculine 8

1.2. L'égalité tronquée : Faire des compromis sans se compromettre en tant qu'homme 12

1.3. Être un bon père : se distancier du père-patriarche 16

2. Les femmes : entre revendications d'égalité et inertie des dispositions 18

II- Masculinité et violence 22

1. Une violence fondée sur le genre et non sur le sexe 23

2. La violence des femmes, une violence illégitime, inconcevable 24

3. La violence intrinsèque à la masculinité, un privilège et une violence toujours rationnalisée 26

III- Masculinité et représentations de la sexualité 32

1. La femme, un corps qui revient à l'homme 33

1.1. Un corps féminin à verrouiller par la virginité 33

1.2. L'appropriation du corps de l'épouse 35

2. L'intrication entre sexualité, pouvoir sur le féminin et argent 35

3. Désir sexuel irrécusable, support de la masculinité 37

4. Condamnation des homosexuels plutôt que de l'homosexualité 40

5. La pornographie, entre confirmation de la masculinité et risque de dépendance 43

IV- Perceptions et vécus des violences par les femmes ou le coût de la virilité 48

1. Violences symboliques 49
2. Violences physiques et verbales 52
3. Violences sexuelles 53

V- Vécus et représentations de la sexualité 58

1. Les hommes ont plus de besoins sexuels que les femmes 59
2. Discours plus tolérants à l'égard de l'homosexualité 61
3. Une plus grande pudeur par rapport à la pornographie et à la masturbation 62

VI- Être un homme en Tunisie : « Satisfais ta femme par le ventre etle bas-ventre ! » 64

1. L'argent fait l'homme 65
2. La masculinité est virilité 68
3. Être une femme en Tunisie : entre prégnance des stéréotypes et revendications de masculinité (rjoulia) 70

VII- Parcours dissonants : Outsiders 72

Conclusion 78

Annexes 80

Annexe 1 : Grille d'entretien Hommes et Femmes 80
Annexe 2 : Liste des enquêté.e.s 83
Annexe 3 : Répartition géographique des entretiens 87

Bibliographie 88

AVANT-PROPOS

Qu'est-ce que la masculinité (Rjouliya) et quelle est la pertinence scientifique du concept quand presque tout a été dit des pesanteurs historiques du patriarcat, de sa valeur différentielle des sexes (F. Héritier) et des assignations à virilité et à féminité ? S'agit-il d'un simple effet de mode suite aux travaux inspirants de la sociologue Raewny W. Connell sur la question ou d'un nouveau prisme permettant de rendre visible, au-delà des modèles figés et homogénéisants, la complexité des rapports sociaux de sexes et la reconfiguration permanente des hégémonies du masculin ?

C'est ce jeu entre modèles, imaginaires et vécus que notre étude a tenté de saisir et d'interroger. Comment aujourd'hui, dans une Tunisie traversée de multiples tensions et interactions entre changements et résistances, révolution et restauration, développement et récession, communautarisme et expressions des individualités et des singularités, se construit, se reconstruit et/ou se modifie l'image du soi « masculin » et de l'autre « féminin »? De quels rapports de genre nouveaux ou anciens se nourrissent-ils ? A quelle redéfinition des rôles, des statuts et des attributs assistons-nous dans ce jeu « d'opposé », entre hommes et femmes. A quoi renvoient aujourd'hui les masculinités ? Comment sont-elles vécues et pratiquées ? Que nous disent les différents protagonistes (hommes et femmes) d'eux-mêmes et de leurs rapports aux autres ? Quelles voies sont ouvertes devant l'égalité ?

C'est, à n'en pas douter, l'opportunité d'apporter un éclairage scientifique vivant et actuel de la société Tunisienne et de contribuer à l'élargissement du champ de l'analyse comparative qui a déterminé l'association BEITY et son enthousiaste équipe de recherche à prendre part à l'aventure collective IMAGES The International Men and Gender Equality Survey, enquête multi pays sur les hommes et l'égalité des sexes, mise en œuvre par ONU FEMMES et appuyé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) avec l'appui technique de la Fondation Equimundo (anciennement Promundo) en collaboration avec leurs partenaires de recherche locaux touchant dans un premier moment dans la région MENA, L'Égypte, Le Liban, Le Maroc et La Palestine et, depuis 2019, la Tunisie et la Jordanie.

Portée conjointement par l'Institut Arabe des Droits de l'Homme (IADH) sur l'aspect quantitatif et par BEITY sur l'aspect qualitatif, l'enquête Tunisie - dont nous présentons ici l'analyse qualitative-, jette un regard inédit et novateur sur les pratiques et les perceptions à partir d'entretiens semi-directifs autour de l'égalité entre les sexes, les rôles sexués, les violences, le corps et la sexualité. S'il y a une conclusion à tirer c'est celle de dire que si les masculinités hégémoniques sont encore bien prégnantes, fondées sur le double apanage, réel et idéalisé, de l'argent et de la liberté sexuelle attribué aux hommes, des changements sont observables au plan générationnel chez les plus jeunes comme chez les femmes, permettant de remettre en cause le contrat de genre dominant et de contester les soubassements du patriarcat.

Menée par une association féministe à double ancrage social et académique qui poursuit le projet de lutter contre toutes les formes de discriminations, de violences de genre et d'exclusions à l'encontre des femmes, notre enquête a bénéficié de l'accompagnement de ONU-FEMMES, en particulier, sa directrice Tunisie Mme Begoña Lasagabaster et ses équipes, des échanges continus avec ses partenaires internationaux Equimundo et coéquipiers nationaux (IADH) et de la haute qualité et expertise académique de sa jeune et engagée équipe de recherche. Que toutes et tous soient ici vivement remercié-e-s pour leurs apports, leurs contributions et leur abnégation au travail.

Pour ONU Femmes

Begoña Lasagabaster

Représentante de l'ONU femmes -Tunisie

Pour BEITY

Sana Ben Achour

Présidente de l'association

ACRONYMES

AGDOR	Association de Gestion Durable Oasis Ras El Aïn Nefta
ADDCI	Association Pour le Développement Durable et la Coopération Internationale de Zarzis
ATFD	Association Tunisienne des Femmes Démocrates
BDSM	les pratiques sexuelles ou non qui font intervenir le Bondage et Discipline, Domination et Soumission, Sadomasochisme.
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
COLIBE	Commission des libertés individuelles et de l'égalité
CP	Code Pénal
CSP	Code du Statut Personnel Tunisien
DT	Dinar Tunisien
IMAGES	International Men and Gender Equality Survey
LGBTQIA+	Lesbienne, Gay, Bisexuel.le, Transgenre, Queer, Intersexe, Axesuel.le et autres et (+)
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
TAG	Trouble anxieux généralisé

ACRONYMES DES CHERCHEUR

SBA	Sana Ben Achour
MS	Meryem Sellami
MBS	Maryam Ben Salem
KM	Khaoula Matri
HC	Hazem Chikhaoui
MLM	Marta Luceno Moreno

INTRODUCTION

Les avancées majeures qu'a connues la Tunisie en termes de droits des femmes depuis l'indépendance soutiennent la thèse d'un exceptionnalisme tunisien, exceptionnalisme pensé en opposition au monde arabo-musulman. Depuis la promulgation du Code du Statut Personnel en 1956, remplaçant la répudiation par le divorce etprohibant la polygamie, en passant par la promulgation de la loi intégrale de lutte contre les violences faites aux femmes en 2017[1] et par la nomination d'une femme à la tête du gouvernement en 2021, la Tunisie semble être à l'avant-garde en matière d'égalité entre les sexes.

Toutefois, cette vision enchantée se trouve d'abord confrontée à la persistance des inégalités d'ordre juridique à l'instar du maintien de l'inégalité successorale, d'attribution de la qualité de chef de famille à l'époux et au père (article 23 du Code du Statut Personnel), statut qui s'accompagne de privilèges fiscaux (article 40 du code des impôts sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés), de l'attribution de la qualité de tuteur au père (article 154 du CSP),et de l'octroi du droit de contraindre l'épouse à la consommation du mariage en contrepartie de l'acquittement de la dot (article 13 du CSP)[2].

Par ailleurs, l'entrée des femmes dans le marché de l'emploi ne s'est pas traduite par une égalité des ressources et de l'emploi. La population active occupée féminine représente presque le tiers de la population active occupée masculine (respectivement 977 mille contre 2401 mille au troisième trimestre 2021)[3]. Le taux de chômage est beaucoup plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Le taux de chômage féminin est de 24.1% au dernier trimestre de l'année 2021 contre 15.9 % pour les hommes. Pour les diplômé.e.s de l'enseignement supérieur, les taux de chômage féminin et masculin sont respectivement de 40.7% et de 17.6%[4].

L'idée d'un exceptionnalisme tunisien est ensuite mise à mal par les résistances politiques et sociales qui se font jour dès lors que des réformes du Code du Statut Personnel ou du Code Pénal sont évoquées dans le débat public. La rédaction de la constitution par l'assemblée nationale constituante (2011-2004) a en effet été marquée par un débat tumultueux autour de lanotion de complémentarité entre hommes et femmes introduite par les islamistes alors majoritaires et inscrite dans le premier brouillon de la constitution du 13 août 2012. Grâce à la mobilisation de la société civile, la notion d'égalité a été retenue in fine dans la constitution de janvier 2014, en consacrant l'égalité des droits et des devoirs entre citoyens et citoyennes (article 21). L'article 46 dispose également que : « L'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme et veille à les consolider et les promouvoir. L'État garantit l'égalité des chances entre l'homme et la femme pour l'accès aux diverses responsabilités et dans tous les domaines. L'État s'emploie à consacrer la parité entre la femme et l'homme dans les assemblées élues. L'État prend les mesures nécessaires en vue d'éliminer la violence contre la femme. » Comme le souligne la juriste et militante féministe, Monia Ben Jemia, si les droits économiques et sociaux des femmes n'ont pas soulevé de débats particuliers, le Code du

[1] Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes

[2] Voir à ce propos : Sana Ben Achour, Violences à l'égard des femmes. Les lois du genre, Tunis, Le Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme, 2016.

[3] http://www.ins.tn/publication/indicateurs-de-lemploi-et-du-chomage-troisieme-trimestre-2021

[4] http://www.ins.tn/statistiques/153

Statut Personnel, en raison de son rattachement au référent religieux a été à l'origine de violentes controverses. La formulation « protéger les droits acquis de la femme » est le fruit d'un consensus qui empêche la remise en cause de ces acquis mais également toute possibilité d'avancement (Ben Jemia 2016 : 432).

Le rapport de la commission des libertés individuelles et de l'égalité –Colibe-[5] sur l'élimination des discriminations, qui préconise entre autres l'égalité successorale entre hommes et femmes et la dépénalisation de l'homosexualité[6], a également été vivement contesté. Les manifestations contre l'égalité dans l'héritage et contre la Colibe (en août 2018), mettent au jour les résistances contre ce qui est perçu comme une menace pour les privilèges masculins et qui viendrait menacer l'hégémonie masculine. Aussi, le taux des femmes tunisiennes victimes de violences physiques, verbales et symboliques transversales au sein de la famille, du couple ou de l'espace public,[7] témoigne de la domination masculine en vigueur. Plusieurs études tunisiennes faites par des universitaires et des ONG locales et internationales attestent du caractère foncièrement patriarcal de la société tunisienne[8] et des multiples obstacles qui pèsent encore sur l'égalité des sexes, ainsi que des discriminations que subissent les personnes aux identités « alternatives » ou « subordonnées » (Butler, 2006) que sont les femmes et les individus se réclamant de minorités sexuelles Queer.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire d'éviter l'écueil de « l'exceptionnalisme tunisien » afin de poser un regard lucide et critique sur « le contrat de genre » (Welzer-Lang, 2008) opérationnel aujourd'hui en Tunisie et qui configure aussi bien les masculinités que les féminités dans cette aire géographique depuis trop longtemps perçue (à tort) comme faisant figure d'exception dans le monde « arabo-musulman ». Il conviendrait également de se garder d'analyser les relations de genre d'une manière essentialiste, c'est à dire qui s'attache à expliquer des pratiques et représentations contemporaines en revenant à l'histoire et en les considérant en même temps comme a-historiques c'est-à-dire non évolutives (Abdel-Malek 1963 : 113). Il s'agirait ici de ne pas penser l'arabité et l'islamité comme des référents ultimes qui structurent les comportements des individus en surdéterminant l'effet des variables culturelles.

La sociologue australienne pionnière des Men's Studies, Raewyn Connell préconise justement, contre le risque essentialiste, de considérer les masculinités – y compris « hégémoniques » - comme multiples et ne pas en faire un « type de caractères fixés » (Connell 2014: 185). Interroger les masculinités en Tunisie, c'est s'attacher à rendre compte des processus de domination qui sont à l'œuvre chez ceux qui dominent (les hommes) et révéler les processus sociaux qui légitiment ces hégémonies. Mais c'est aussi identifier les pratiques de contestation, de compromis, de complicité qui se construisent à travers les rapports entre hommes d'une part, et entre hommes et femmes d'autre part. Les recherches sur les masculinités, qui sont relativement récentes, sont présentées d'emblée comme une littérature sur les dominants. Pour la sociologue Anne-Marie Devreux : « Adopter le point de vue de la sociologie des dominants constitue cependant une étape supplémentaire, méthodologiquement nécessaire, dès lors que l'on pose que les rapports sociaux de sexe sont un rapport de force et que leur avenir sera le résultat de l'action et de la réaction des forces en présence » (Devreux, 2004 :11). Les anthropologues et sociologues ont montré que dans tout système patriarcal, les femmes, en

[5] La commission des libertés individuelles et de l'égalité – Colibe a été créée par l'ex-président feu Béji Caid Essebssi le 13 août 2017. Composée de juristes et de représentants de la société civile, cette commission avait pour mission d'élaborer des propositions de réformes juridiques en matière de libertés individuelles et d'égalité.

[6] L'homosexualité est punie de 1 à 3 ans de prison selon l'article 230 du Code Pénal.

[7] 78% des femmes tunisiennes ont subi une forme de violence psychologique dans l'espace public. 41.2%, une forme de violence physique et 75.4%, des violences sexuelles. Ces chiffres doivent toutefois être étayés par d'autres. (Cf. CREDIF, La violence fondée sur le genre dans l'espace public, Tunis, 2016).

[8] Cf. Desk Review, Enquête IMAGES Tunisie.

accédant aux privilèges masculins (monde du travail, pouvoir décisionnel...) gagnent en valeur, alors que les hommes qui s'orientent vers des tâches ou des prérogatives traditionnellement féminines perdent de la valeur sociale. Ceci désigne précisément ce que l'anthropologue Françoise Héritier nomme « la valence différentielle des sexes » (Héritier, 2012). En Tunisie, en effet, la rjoulia (virilité) ne renvoie pas tant au fait d'être né biologiquement homme « rajel » qu'à un ensemble de qualités morales « supérieures » qui caractérisent aussi bien des hommes que des femmes. Une femme « brave », « courageuse », « généreuse » peut être qualifiée de « rajela ». En l'absence de ces qualités morales, une femme garde toutefois sa qualité de femme là où l'homme perd de sa virilité. Or, la masculinité définie uniquement par le sexe biologique désignée par le terme « dhakarun » en arabe littéral est peu utilisée dans le dialecte tunisien. La masculinité est, tout le temps, confondue avec la « virilité qui est promesse et obtention de privilèges, individuels et collectifs » (Welzer-Lang, 2008, p. 94). Un homme est donc promu à des privilèges tout autant qu'il est supposé être « vertueux » dès la naissance. Ainsi, la rjoulia, si tant est qu'elle soit socialement valorisée, serait, d'un même mouvement, constamment soumise à l'approbation des autres. C'est pourquoi, nous avons évité dans cette enquête de distinguer entre masculinité et virilité car comme le rappellent la philosophe spécialiste du genre Elsa Dorlin et la politiste Colette Achin qui réfutent la distinction claire entre masculinité comme attribut du sexe biologique mâle et la virilité comme attribut et performance sociaux, « cette distinction réifie une distinction entre ce qui serait «naturel" et ce qui serait «construit" en matière de rapport de genre, mais elle masque également la multiplicité des normes de genre telles qu'elles s'articulent aux autres rapports de pouvoir (de classe, de couleur et/ou de race) » (Achin, Dorlin 2008, p.22).

Questionner les fondements de la rjoulia dans la société tunisienne aujourd'hui à travers les multiples représentations que s'en font les hommes et les femmes en Tunisie a constitué le point central de cette enquête IMAGES. Ce questionnement en pose d'autres tout aussi fondamentaux : comment les hommes et les femmes adhèrent, contestent ou négocient le contrat de genre ? Comment la masculinité devient une « ressource politique » (Achin, Dorlin 2008) en ce qu'elle assure un pouvoir de la classe des hommes sur la classe des femmes ? Comment se négocie ce pouvoir au sein même de la classe des hommes ? Par quels biais se manifestent les performances sociales de la masculinité ? Les deux thématiques de la violence et de la sexualité ont ainsi été privilégiées en tant que révélatrices des dynamiques de genre qui traversent la société tunisienne.

MÉTHODOLOGIE

Une enquête par entretiens approfondis semi-directifs a été réalisée par l'équipe de chercheur.e.s[9] entre novembre 2021 et janvier 2022 auprès d'un échantillon raisonné (N= 61) dans différents gouvernorats du pays: Le grand Tunis (Tunis, La Manouba, l'Ariana, Ben Arous), Nabeul (Kelibia, Dar Allouche), Sousse (Sousse, Messadine, Taffala), Monastir, Mahdia, Sfax, Sidi Bouzid, Médenine (Jerba et Zarzis), Tozeur (Tozeur et Nefta), Le Kef, Jendouba et Bizerte (voir annexe 3).

L'échantillon est composé de 34 hommes et 27 femmes. Les femmes ont été interrogées afin de mettre au jour de quelle manière perçoivent-elles les pratiques masculines, et contribuent à façonner - ou au contraire à réjéter - l'hégémonie masculine et dans quels domaines en particulier. Et aussi parce que les pratiques de genre sont relationnelles, les masculinités, que l'on voudrait appréhender dans leur multiplicité, ne peuvent être définies qu'en relation avec les femmes (Connell, 2005). L'équipe de recherche a, par ailleurs, veillé à diversifier l'échantillon selon les variables suivantes : l'âge, le milieu (urbain, rural et péri-urbain), le niveau d'éducation et l'état civil, afin de tester un certain nombre d'hypothèses se rapportant aux différentiations dans les pratiques et les représentations des individus (voir annexe 2 : profil des enquêté.e.s).

Aussi, il s'agit d'identifier les différenciations d'ordre générationnel, comme les effets de la socialisation primaire (les rapports avec les parents, prégnance de la religiosité et le traditionalisme dans la famille) et secondaire sur la construction de modèles de masculinités hégémoniques. La diversification des profils des enquêté.e.s est à ce titre cruciale car elle nous permet de déterminer ce que doivent les pratiques et les représentations autour de la masculinité aux expériences sociales des individus, notamment aux ruptures biographiques (rupture amoureuse, divorce, chômage, expérience de la violence ou des agressions sexuelles), à l'expérience du mariage ou des relations amoureuses.

Cinq axes structurent le guide d'entretien (voir annexe 1). Le premier concerne les perceptions et attitudes vis-à-vis de l'égalité entre les sexes : l'objectif de cette partie est d'amener l'interlocuteur/rice à se situer dans l'échiquier de l'égalité en général afin d'établir un lien entre les types de masculinités et les manières par lesquelles les inégalités juridiques et sociales sont perçues, non telles qu'elles existent réellement. Le second axe, relatif aux perceptions des rôles sexués, vise à identifier l'effet de la socialisation primaire dans l'intériorisation de modèles de rapports sociaux de sexes (division des tâches, relations avec les parents, reproduction ou distanciation par rapport au modèle de parentalité) et de sonder la capacité de l'acteur/ice social.e à les remettre en question.

La question de la violence qui constitue le troisième axe du guide d'entretien permet d'interroger l'intrication entre la violence et l'image idéalisée de l'homme ainsi que les rapports de pouvoir qui se jouent entre hommes d'une part et entre hommes et femmes d'autre part.

L'image du corps de l'homme tunisien et son évolution a aussi été prise en compte dans le quatrième axe du guide. Finalement, c'est aux représentations et vécus de la sexualité que le cinquième axe du guide d'entretien a été consacré. Dans cette partie, il s'agit d'aborder la sexualité à travers les normes pour répondre,

[9] L'équipe de chercheur.e.s a été composée de : Meryem Sellami, socio-anthropologue, maître assistante à la Faculté de médecine de Tunis, Maryam Ben Salem, politiste, maître de conférence à la faculté de droit et de sciences politiques de Sousse, Khaoula Matri, socio-anthropologue, maitre assistante à la faculté des Lettres et de sciences humaines de Sousse, et Hazem Chikhaoui, enseignant de philosophie titulaire d'un master en genre de la faculté des Lettres, des arts et des humanités de la Manouba.

comme pour la violence, à l'hypothèse de l'intrication entre la virilité et la sexualité.

L'ensemble des entretiens réalisés a été mobilisé dans l'analyse, mais l'équipe de recherche a sélectionné pour l'exemplification, les cas et les extraits les plus pertinents et les plus illustratifs. L'enquête a été conduite conformément aux principes éthiques en vigueur. Des critères de sélection équitables ont été respectés lors de la sélection des enquêté.e.s et cela a été rendu possible grâc eau réseau d'associations partenaires de Beity sous-mentionnées, ainsi qu'au réseau informel des chercheur.e.s (collègues, étudiant.e.s, connaissances personnelles, etc.) :

- Association Pour le Développement Durable et la Coopération Internationale de Zarzis.
- Association Citoyenneté et liberté, Djerba
- Association La Ruche de la citoyenneté, Tozeur
- Association de Gestion Durable Oasis Ras El Aïn Nefta (AGDOR)
- Association Shanti
- Association l'Art Rue- Tunis Médina
- Association Damj
- ATFD- Sfax

L'équipe de recherche a veillé à obtenir le consentement libre et éclairé des enquêté.e.s, et à garantir le respect de la vie privée et de la confidentialité en protégeant l'accès et la diffusion des renseignements personnels. Les entretiens ont duré entre 1 heure et 3 heures 30. Ils ont été enregistrés et ont eu lieu dans les locaux des associations partenaires, dans des salles de réunion louées pour les besoins de l'enquête, et parfois dans des cafés.

REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

Les masculinités seront analysées selon le prisme proposé par Connell pour qui, la féminité et la masculinité sont« des processus de configuration de la pratique dans le temps, dont les points de départ sont transformés dans la structure des rapports de genre » (Connell 2014 : 74). Connell identifie trois niveaux dans la structure de genre : les rapports de pouvoir (le patriarcat), les rapports de production (la division économique du travail entre hommes et femmes) et la cathexis (l'égalité dans le désir et dans les relations sexuelles) (Connell 2014 : 74). A partir de ce triptyque, nous proposons de construire une typologie qui met en exergue la multiplicité des masculinités et la diversité des référentiels mobilisés dans la configuration des pratiques, en articulant entre eux ces différents niveaux :

1. La manière dont les hommes (et les femmes) réagissent à l'égalité de genre. La question de l'égalité dans le droit, dans le travail, dans le foyer (partage des tâches et des dépenses), dans l'héritage sont cruciales ici puisqu'elles laissent entrevoir les transformations (réelles ou imaginées) de l'ordre du genre et leur impact sur les comportements.
2. Comment pensent-ils/elles de la violence exercée sur les femmes et sur les hommes ?
3. Comment perçoivent-ils/elles la sexualité masculine et féminine ? Comment et pour quelles raisons légitiment-ils/elles ou contestent-ils/elles les inégalités sexuelles ?

Cette typologie ne se veut pas descriptive mais également explicative en identifiant les facteurs à l'origine des variations au niveau des représentations et des pratiques ainsi qu'en analysant l'effet des trajectoires biographiques, des expériences socialisatrices (primaire et secondaires) sur l'adhésion à l'hégémonie ou sur son rejet.

Bien que pris en compte dans la construction de cette typologie, les deux derniers points seront abordés de manière rapide ici. La richesse du matériau empirique et l'importance de ces questions nous a amené.e.s à les analyser séparément dans les chapitres II, III, IV et V du présent rapport[10].

Les manières par lesquelles les représentations et pratiques relatives à l'égalité sont construites, articulées aux représentations et pratiques liées au corps et à la sexualité, aux relations avec la famille (relations avec les parents et les enfants), les expériences professionnelles (chômage, précarité de l'emploi) permettent d'identifier les éléments constitutifs de l'hégémonie masculine et de mettre au jour les reconfigurations des masculinités, les stratégies déployées en vue de préserver, négocier, contourner ou contester l'hégémonie.

1. Préserver l'hégémonie masculine : diversité des représentations et des stratégies

Il est possible d'identifier trois types de représentations et de pratiques chez les enquêtés hommes : le premier concerne ceux qui considèrent que la loi tunisienne instaure une inégalité en faveur des femmes, perçue comme menaçante puisqu'elle perturbe l'ordre patriarcal naturel ; le second type ceux qui remettent en cause les inégalités juridiques et sociales entre les sexes. Ces deux idéaux-types sont les plus tranchés et se caractérisent par une cohérence interne puisque pour le premier les représentations et les pratiques sont structurées par la religion et/ ou la tradition, tandis que pour le second, celles-ci sont structurées par une résistance, une rébellion contre le patriarcat et, ce second type représente le lieu où la masculinité connait la reconfiguration la plus remarquable. Ce type que nous appelons « parcours dissonants » sera analysé à part dans un encadré afin de mettre en lumière les résistances à l'ordre patriarcal dominant et les conditions qui favorisent cette rébellion. Le troisième type identifié concerne ceux qui admettent et identifient certaines formes d'inégalités juridiques et/ ou sociales sans pour autant que cela débouche sur des postures égalitaristes dans toutes les sphères. Ce type est le plus complexe, le plus ambivalent et est

[10] Des renvois permettront de diriger les lecteurs/trices vers les chapitres II, III, IV et V du rapport où ces questions sont analysées de manière approfondie.

en même temps dominant. Il est caractérisé par l'hybridité des référentiels mobilisés et par un recours sélectif à la religion et à la tradition.

De manière beaucoup plus déterminante que l'âge, la position sociale ou le niveau d'éducation, ce sont les processus de socialisation et les éléments de la biographie personnelle des individus qui semblent structurer la manière dont les hommes perçoivent les relations.

1.1 *L'impératif du maintien de la suprématie masculine*

Les représentations des enquêtés appartenant à ce type constituent un tout qui tire sa cohérence de la conformité avec l'islam et/ou la tradition. Il s'agit ici d'individus qui sont soit religieux (voire, pour certains cas, salafistes), soit issus de familles ou de régions conservatrices (le sud tunisien, des zones rurales du littoral). Ce qui caractérise ce type, c'est la quête de préservation de la suprématie de l'homme dans tous les domaines : en termes de droits, de partage des tâches (en réservant la sphère domestique à la femme), de sexualité (subordination des masculinités gays en considérant l'homosexualité comme une déviance méritant un châtiment). Toute chose qui viendrait perturber la quiétude de l'homme dominant est perçue comme un élément exogène, imposé par l'Etat ou par l'occident.

Les enquêtés appartenant au premier type considèrent que la loi tunisienne favorise les femmes et que ce traitement préférentiel déteint sur les rapports entre les sexes dans la vie réelle dans la mesure où les femmes essayent d'en tirer profit, en particulier en matière pécuniaire. Ce « trop-plein de droits », selon le point de vue des enquêtés, est ce qui a le plus affaibli la position dominante des hommes au sein de la société tunisienne, précisément parce que le principe de Qawama[11](autorité) qui est au fondement du privilège masculin et qui légitime l'inégalité entre les sexes s'en trouve ébranlé. En effet, le principe de la qawama instaure un droit des hommes sur les femmes, leur procure un privilège selon certaines lectures du fiqh : « l'homme est le tuteur de la femme, c'est-à-dire son chef, son aîné, celui qui la gouverne et qui la punit lorsqu'elle désobéit, parce que les hommes sont meilleurs que les femmes »[12]. Dans d'autres lectures du verset, considérées comme plus progressistes, la qawama représente une « charge » taklif pour les hommes car elle se limite à la prise en charge (assurer la sécurité et la subsistance : al iᶜala). C'est la première interprétation qui est privilégiée par les enquêtés ici, car les femmes sont vues comme intrinsèquement inférieures aux hommes, mineures et dénuées de raison. Chahine, jeune célibataire de 24 ans, de Nefta dans le sud tunisien, travaille comme comptable en attendant de reprendre ses études qu'il a dû arrêter après trois années à l'université afin de subvenir aux besoins de sa famille car sa mère a eu une maladie grave et avait besoin de soins médicaux importants. Les femmes sont selon lui physiquement et intellectuellement inférieures aux hommes et incapables des mêmes accomplissements.

MS[13] : les femmes ne font pas ce que font les hommes à votre avis ?

Chahine : Elles peuvent. Mais les règles les empêchent de jeuner durant tout le mois de ramadan par exemple, c'est pour ça qu'elles manquent de religion, et pour la raison comment je peux vous l'expliquer ? La femme peut entendre plusieurs messages en même temps mais elle ne fait pas grand-chose à part écoute. Ll'homme fait, il réalise des choses. La femme supporte plus, elle porte les enfants, supporte leur bruit. Pour ça, elle a une force, mais, parce qu'elles accouchent, elles ont une vertèbre qui manque, je crois. Donc, physiquement, elles sont amoindries.

[11] Il s'agit d'un principe énoncé dans le Coran dans la Sourate Ennisa' (Les femmes) Verset 34 : « Les hommes sont «qawâmûn » sur les femmes en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi en raison des dépenses qu'ils font de leurs biens », qui a servi de grille de lecture pour l'interprétation des différences et inégalités entre homme et femmes.

[12] Interprétation du Coran d'Ibn kathir qui était le disciple d'Ibn Taymiyya, référence majeure pour les tenants du courant wahabite et les salafistes.

[13] Meryem Sellami

MS : Je ne comprends toujours pas pourquoi elles manquent de raison (d'intelligence) ?

Chahine : Que vous le vouliez ou pas, l'homme est la base, c'est lui qui dirige la maison. Une maison dirigée par une femme est une maison sans sagesse. La rationalité est très importante. La femme, parfois, tu sens qu'elle est comme un bébé, avec un mot tu peux la consoler ou la blesser. Elle est jalouse, possessive, elle compare son mari à celui de sa copine alors que les hommes dépassent cela (...)

Accorder des droits à la femme est contre-nature puisque le prestige que l'homme tire de sa capacité à fonder un foyer s'en trouve ébranlé. Pour Chahine, comme pour les autres enquêtés appartenant au même type, la perturbation de l'ordre du genre est conséquente à l'entrée de la femme dans le marché de l'emploi. Selon lui, même si cela semble moderne, c'est accorder aux femmes des privilèges qu'elles ne méritent pas :

Chahine : « non, les hommes sont lésés par rapport aux femmes [...] Elles ont pris trop de place dans le monde du travail, elles occupent tous les postes, même la cheffe du gouvernement est une femme. C'est bien d'être moderne, c'est une bonne chose et les femmes travaillent aussi parce qu'elles ont fait des études donc elles le méritent. Mais qu'on le veuille ou pas, la femme ne peut jamais fonder un foyer (t7el dar), c'est l'homme qui fonde le foyer.»

Le refus du travail des femmes est justifié par la nécessité de préserver l'équilibre familial, d'une part et parce qu'il mine l'autorité de l'homme, d'autre part. Les droits accordés aux femmes sont ainsi interprétés comme un dénigrement de l'homme et un déni de reconnaissance de sa supériorité qu'il tire de la capacité qui lui est exclusivement attribuée de fonder un foyer et de le prendre en charge. Pour Chahine, la femme n'est pas humiliée quand son mari la prend en charge financièrement car c'est naturel, tandis que la femme qui dépense, équivaudrait presque à « un crime de lèse-majesté ».

MS : « Et pourquoi les femmes qui ne travaillent pas ne ressentent pas forcément qu'elles sont des objets sexuels ? ».

Chahine : « Parce qu'un homme qui dépense pour sa femme, c'est impossible qu'il humilie, c'est sa femme, sa femme à lui. Et l'homme reste un homme ».

Faycel, qui vit à Zarzis dans le sud tunisien, est âgé de 40 ans. Il est marié depuis 11 ans, père de deux enfants (originaire de Douz). Titulaire d'un master, il travaille comme fonctionnaire dans une mairie et possède une boutique de réparation de téléphones mobiles. Faycel considère que les femmes ont plus de droits que les hommes en général et argumente dans ce sens :

« Quand tu regardes les programmes télé, la radio, les médias, on parle tout le temps des droits des femmes. Est-ce qu'on a parlé une fois des droits des hommes ? Cette situation a fait que les femmes ont plus de droits que les hommes et c'est ainsi depuis 40 ans au moins. »

MS : Et sont-elles aussi privilégiées en matière d'héritage ?

Faycel : L'héritage est une question de chariâa, c'est autre chose.

MS : Et vous êtes contre le changement de cette loi ?

Faycel : Oui bien sûr. Ce n'est pas une question de sexe, c'est social. L'homme, quand il se marie, dépense plus que le double, donc c'est normal qu'il hérite plus. Pour moi, ce n'est pas une inégalité, c'est social, à partir du moment qu'on dépense plus.

MS : Vous avez hérité du double de la part de vos sœurs quand votre père est décédé ?

Faycel : Non, nous, les garçons, avons tout pris.

MS : Comment cela ?

Faycel : Quand le papier est sorti, il y avait juste nous les garçons.

MS : Comment ça se fait, elles ont signé un « renoncement » ?

Faycel : Oui, bien sûr.

MS : Pourquoi ?

Faycel : Ce sont mes sœurs qui le voulaient, elles ont privilégié les garçons. Il n'y a pas de conflit entre nous, on est une famille. On ne va pas se disputer pour cela et la maison de mon père est celle de tout le monde. Ça nous arrive de nous disputer pour 5D ou 10D, de lui dire - ma sœur tu ne m'as pas rendu mon argent ! Pour rigoler mais pas pour ça, non. On est très proches ».

En vertu de leur fonction de protecteurs de la femme, les hommes appartenant à ce type « conservateur » s'octroient le droit de les soumettre à leur volonté et à leurs besoins (domestique, sexuels), de leur interdire l'accès à un emploi ou de limiter leur accès à l'espace public. Faycel, par exemple, exige que sa femme demande son autorisation avant de sortir, alors que lui se contente de l'en informer. Reléguée aux tâches ménagères, ne devant pas poser trop de questions ni l'embêter, son épouse doit être entièrement soumise à son autorité pour obtenir ce qu'elle veut de lui : « Le dîner est prêt, la maison est propre et rangée et elle ne pose pas de questions. C'est un bloc, si elle l'assure, elle obtient tout ce qu'elle veut de moi, c'est simple et compréhensible. »

Alif, un artisan de 35 ans de Nefta dans le sud tunisien, a fait cinq années à l'université et s'apprête à se marier dans quelques mois. Interrogé sur les raisons pour lesquelles il voudrait que sa fiancée arrête de travailler lorsqu'ils seront mariés, il répond :

« Imaginez que je rentre, je trouve la maison mal rangée et il n'y a pas de déjeuner et mes enfants sont livrés à eux-mêmes. Dans ce cas, tout peut arriver, même l'addiction aux drogues. Et ces choses-là qui sont de plus en plus répandues dans notre société sont aussi les conséquences du travail des femmes à l'extérieur, qu'on le veuille ou pas ».

Les inégalités sociales, lorsqu'elles sont reconnues, sont perçues comme étant tout à fait légitimes et ne doivent en aucun cas être remises en question. Ceci relève des stratégies de restauration/ maintien de la domination. Le poids des transformations juridiques et sociales qu'a connues la Tunisie sous la colonisation française (code pénal de 1913), puis depuis l'Indépendance (code du statut personnel) est généralement exagéré car ces changements sont identifiés comme étant à l'origine de la perte d'autonomie et d'autorité de l'homme. Samy, fripier, âgé de 44 ans, originaire d'une ville du sud et résidant à Messa'adin est diplômé en économie-gestion. Marié à sa cousine, diplômée mais femme au foyer, il est père de trois filles. Samy estime qu'il y a « un excès de droits pour la femme, on se dirige vers un « extrémisme » de droits des femmes! ». La responsabilité est jetée sur l'occident. « Je vois les choses de cette manière : se sont les commandements de l'Occident. C'est l'Occident qui les impose à une société orientale ». L'idée selon laquelle un changement en faveur des femmes est imposé par l'occident colonial traverse plusieurs témoignages. Par exemple, Faycel, interrogé sur l'égalité sexuelle qu'il rejette, s'explique en mettant en avant les différences entre la mentalité tunisienne et européenne :

« On ne va quand même pas s'ôter le nez du visage. On vit en Tunisie, on ne vit ni en France, ni en Suède, ni en Finlande ».

MS : Donc, si vous viviez en Suède ou en Finlande, vous seriez plus cool avec votre fille ?

Faycel : Non, avec ce cerveau que j'ai, je ne pourrais pas mais si mon cerveau devenait finlandais, ce serait différent ».

La nostalgie d'un passé mythifié où l'autorité masculine n'était pas contestée est perceptible dans le discours des enquêtés qui définissent la masculinité arabe/ musulmane par opposition à l'occident. « La rojla/virilité, dit Adam, 42 ans, directeur financier à Tunis, tu la retrouveras dans notre sainte religion, c'est celle du prophète Mohamed et du Calife Omar. »

La perte de repères fait de l'islam ou de la tradition, un référentiel sûr pour déterminer les pratiques. En résulte une idéalisation du passé : chez les anciens, tout se passait pour le mieux, car les relations de genre avaient, au moins, le mérite d'être claires. « L'homme est un homme » (Errajel rajel) est une réponse récurrente dans le discours des enquêtés, qui s'impose comme un argument d'autorité pour expliquer les inégalités lorsque l'enquêteur.trice les interroge

sur des comportements contraires au droit islamique, comme la norme virginale imposée exclusivement aux femmes, la condamnation plus forte de l'adultère féminin (alors que la religion islamique condamne les deux) et le déshéritement des sœurs. Pour Alif, la tradition ou « la mentalité » du sud qui interdit aux femmes de sortir sans l'autorisation du mari ne peut être remise en question « parce que c'est comme ça ». Tout changement se traduirait par un coût pour l'homme qui n'aurait plus de contrôle sur le corps de sa femme.

Alif : artisan de 35 ans, de Nefta, niveau d'études bac + 5 **« A Tunis et dans les grandes villes, les femmes sont plus libres alors qu'à Nefta, les femmes doivent demander l'autorisation du mari avant de sortir ».**

MS : Est-ce que vous pensez que cela devrait changer à Nefta ?

Alif : C'est la mentalité, c'est comme ça. Puis quand on y pense, imaginez que je rentre à la maison et que je ne trouve pas ma femme et que je ne sais pas où elle est allée. Je vais m'inquiéter, elle peut être à l'hôpital ou n'importe où...donc ce n'est pas plus mal qu'elle me prévienne toujours avant de sortir ».

Concernant l'héritage, la majorité des enquêtés sont catégoriquement contre l'égalité entre hommes et femmes, estimant que la charia est juste et indiscutable. Samy est l'un des rares à avoir voulu que ses sœurs héritent la moitié conformément au droit islamique et tunisien :

« Les femmes peuvent porter plainte si elles sont privées de leur héritage selon la charia. Personnellement, j'ai refusé que mon père partage ses biens...je lui ai dit de laisser les choses comme elles le sont pour que mes sœurs puissent hériter. L'héritage c'est avant tout un droit légal selon la charia...C'est-à-dire qu'il y a une distribution juste des biens, selon la charia. Ce n'est pas une question d'égalité dans l'héritage, dans le sens d'une balance... il y a de la justice... il y a de la justice. »

Au-delà de l'attachement à la Charic̣a, l'inégalité successorale est justifiée par l'obligation pour les hommes de prendre en charge les dépenses du foyer. Chahine dit qu'il refusait que son ex-fiancée lui paye un café bien qu'elle fût plus riche que lui, car il en va de son honneur. Il a fini par rompre avec elle à cause de leurs appartenances de classe. Chahine estime à ce titre que la valeur de l'homme dépend de son patrimoine. Etre marié à une femme plus aisée ou qui travaille serait vécu comme une humiliation. L'exemple est particulièrement illustratif de la manière dont certains hommes voient les droits accordés aux femmes comme un empiètement sur leurs domaines. Malgré l'inégalité successorale, Alif considère que les femmes ont plus de droits en matière d'héritage :

« Elles ont trop de droits, même en matière d'héritage, elles obtiennent toujours gain de cause dans les tribunaux ».

MS : Vous êtes sûr qu'elles sont privilégiées en matière d'héritage alors qu'elles ont droit à la moitié de la part de leurs frères ?

Alif : Elles prennent la moitié car ça c'est le charc, ça ne se discute pas. Mais de manière générale, dans notre pays, à chaque fois qu'elles se plaignent, les juges se rangent toujours de leur côté ».

La religion constitue souvent pour les enquêtés le registre dans lequel ils puisent les raisons justifiant l'inégalité, mais les traditions familiales semblent avoir des effets plus puissants. De nombreux cas permettent en effet de confirmer que la prééminence du frère est tellement ancrée que le déshéritement des sœurs, bien qu'interdit en Islam, est perçu comme étant naturel et allant de soi, parce que c'est ainsi que les choses se sont produites dans leurs familles. En tant qu'idéologie de domination, la masculinité est construite sur des discours religieux et non- religieux façonnant une image stéréotypée aussi bien de l'homme que de la femme, mais également sur des pratiques (la coutume dans la famille) grâce auxquelles « la matérialité idéologique devient inscrite dans la vie de tous les jours et transcende le langage et les signes » (Reeser 2010 : 24)[14]

[14] « An ideological materiality becomes inscribed in daily life and transcends language and signs » (Notre traduction)

Les droits des femmes, l'homosexualité, la liberté sexuelle, le féminisme sont perçus comme autant de désordres venus d'ailleurs qui contreviennent à l'ordre naturel des choses qu'il convient de contenir en maintenant la suprématie de l'homme.

1.2 *L'égalité tronquée : Faire des compromis sans se compromettre en tant qu'homme*

Les enquêtés appartenant à ce type se divisent entre ceux qui dénoncent les inégalités juridiques et sociales de genre dans certains domaines et les naturalisent dans d'autres, et ceux qui considèrent que la loi privilégie les femmes et perçoivent cela comme une discrimination envers les hommes, tout en présentant certaines attitudes favorables à l'égalité de genre. Si nous les mettons dans un même type c'est en raison du caractère hybride des registres structurant leurs schèmes de pensée et leurs pratiques. Contrairement aux enquêtés du premier type, l'islam ne constitue pas pour ces enquêtés le seul registre qui structure les attitudes et représentations. En effet, les modalités de bricolage qui sont à l'œuvre dans la construction des représentations ne répondent pas à une dichotomie passé/ présent ; tradition / modernité ; de caractéristiques négatives versus d'autres positives. La religion est mobilisée de manière sélective pour justifier les inégalités de genre, pour déterminer ce qui relève du licite et de l'illicite, du permis et de l'interdit, tout en étant écartée sur d'autres questions.

Slim est un exemple typique dont les représentations et les pratiques s'appuient de manière sélective sur des éléments de la charia. Homme de 42 ans, chef de poste à Bizerte où il réside, Slim a arrêté ses études en terminale. Marié trois fois et père de trois enfants, il est fils d'un chauffeur et d'une formatrice en artisanat. Slim défend l'égalité successorale et entend partager à parts égales l'héritage de sa mère avec ses sœurs : « je suis pour l'égalité dans l'héritage, quoi ! L'homme va se prendre pour le patriarche (si Esseyed[15]) seulement quand ça porte sur l'héritage. On n'emportera rien avec soi quand on sera mort ». En même temps, il s'appuie sur la religion pour justifier son aversion pour l'homosexualité : « vous allez me dire liberté sexuelle etc. Mais ça ne se fait pas, notre religion, l'Islam, l'interdit. Je trouve ça dégoutant, je n'aime pas, c'est tout ! ».

Par ailleurs, et malgré sa profession (chef de poste), il considère que les femmes bénéficient d'un traitement de faveur, à commencer par les postes de polices où elles entreprennent leurs démarches pour porter plainte pour violence. Son ex-épouse qu'il a avait violentée alors qu'elle était enceinte avait porté plainte et demandé le divorce. Slim se retrouve donc contraint de lui payer une pension alimentaire, alors que, selon lui, elle avait simulé, car il l'avait frappée « avec un oreiller et un oreiller ne fait pas mal ».

« Même lorsque la femme est fautive, les tribunaux favorisent les femmes. Je voudrais faire une étude sur ça : pourquoi dans les tribunaux, les hommes ne peuvent pas porter plainte comme le font les femmes. On trouve des femmes qui frappent, mais les hommes ne portent pas plainte, parce qu'ils considèrent que ça va les dévaloriser en tant qu'hommes ».

Les normes de la masculinité interdisent aux hommes de jouir du même droit, celui de pouvoir porter plainte pour violence conjugale. Elles sont donc perçues comme un frein à l'égalité dans la mesure où le monopole de l'honneur pour soi par les hommes (Broquaet Doquet 2013), devient un poids et non plus seulement un privilège assurant la domination. Or, ce n'est point l'exigence de correspondre à cette norme dominante de la masculinité qui est remise en cause, mais l'inadéquation entre elle et les privilèges accordés aux femmes par la loi qui deviennent, selon les enquêtés, une porte ouverte aux abus. Cette idée s'appuie sur des préjugés relatifs aux comportements « féminins » tels que la manipulation, le mensonge, la fourberie et la faiblesse des femmes grâce à laquelle elles parviendraient à « attendrir les policiers ».

Le cas de Mustapha va dans le même sens d'une représentation très stéréotypée de la nature

[15] En référence à l'un des personnages de la trilogie de Naguib Mahfoudh, archétype de l'homme oriental autoritaire et misogyne.

féminine et masculine, même s'il est bien plus favorable à l'égalité entre hommes et femmes et affiche des prises de position égalitaristes en matière de sexualité qui demeure pourtant le domaine connaissant la plus forte inertie chez les enquêtés. Ce jeune homme, âgé de 25 ans, célibataire, vivant à la Médina de Tunis avec ses parents, est employé dans une gargote à mi-temps. Il arrondit ses fins de mois en participant à des ateliers artistiques animés par une association locale. Il a arrêté ses études en première année de l'enseignement supérieur. Sa maman était femme au foyer puis technicienne de surface et son père technicien de surface dans une école. Pour lui, la femme tunisienne est favorisée en comparaison des autres pays orientaux, mais à la Médina, la mentalité orientale est dominante étant donné qu'il s'agit d'un quartier difficile, surtout la nuit.

Mustapha pense que les hommes et les femmes sont égaux devant les tribunaux, les juges étant impartiaux. En revanche, c'est au poste de police qu'il y aurait discrimination en faveur des femmes et celles-ci en profiteraient : « la loi est parfois du côté des femmes. Quand c'est une femme qui dépose une plainte, ils la prennent plus au sérieux que lorsque c'est un homme. Ils [les policiers] sont plus empathiques quand c'est une femme.

MBS[16] : Quel type de plaintes ?

Mustapha : « Surtout celles en rapport avec les viols ou la violence. Quand la femme va au poste et verse deux larmes, même simulées... Elle se dispute avec son copain, j'ai vu ça de mes propres yeux. Ils étaient en train de boire dans un bar, elle est partie porter plainte au poste de police. Il s'est retrouvé à Bouchoucha[17] et la fille est rentrée chez elle, ça arrive, normal ! »

Mustapha relève d'ailleurs les contradictions de l'égalité de genre bien qu'il soit totalement favorable à l'égalité. Les femmes chercheraient à maximiser leurs intérêts en se revendiquant de l'égalité quand cela les arrange et redeviennent traditionnelles dès lors qu'il s'agit de participer aux dépenses :

« C'est en train de changer ! A savoir, elle peut devenir cheffe d'Etat, normal ! Moi ça ne me dérange pas le gender[18] entre hommes et femmes dont vous parlez, mais des fois ça devient une arme. Elle dit qu'elle réclame l'égalité mais après elle vient te dire, je suis une femme, tu dois me prendre en charge, je n'ai pas d'argent... elle te tend un piège en te disant : ne touche pas à mon salaire ! ».

C'est en particulier en matière de divorce, de pension alimentaire voire d'héritage que ces droits posent problème pour les hommes. C'est le cas de Mounir, âgé de 37 ans, petit commerçant (bureau de tabac. Il est originaire du sud et vit à Bouficha. Très pieux et pratiquant, seul l'islam permet, selon lui, de définir la masculinité « authentique ». Il est contre l'égalité dans l'héritage et l'homosexualité « parce que ces questions sont indiscutables et relèvent de la charia » mais pense que les dépenses doivent être à la charge de celui qui travaille, peu importe son sexe, et ne condamne pas les relations sexuelles hors mariage. Pour Mounir, le régime de communauté des biens dans le contrat de mariage est la principale source de problèmes au sein du couple car intégrer la femme dans le régime de propriété (la norme en droit musulman étant la séparation des biens) contribue à affaiblir la position de supériorité de l'homme. Ce discours est sous-tendu par des stéréotypes de genre selon lesquels les femmes sont par nature vénales et facilement influençables. Leur accorder des droits indus en la matière constitue un renversement de la hiérarchie des sexes.

« Le patrimoine du mari ne doit pas revenir à son épouse, surtout en cas de divorce, d'autant plus que les femmes sont favorisées par rapport aux hommes. Elles ont plus de droits, ce sont elles qu'on écoute. Elles profitent de cela pour faire pression sur le mari en cas de litige alors que le mari n'a aucun moyen de pression ». L'écart entre hommes et femmes en termes de patrimoine ne choque absolument pas Mounir qui trouve, par ailleurs, que déshériter les femmes est contraire à l'islam mais qu'elles ne devraient pas porter

[16] Maryam Ben Salem

[17] Centre de détention à Tunis

[18] Dit en anglais au cours de l'entretien.

plainte « parce que le propriétaire est libre ». Il précise :

« Son père sera jugé par Dieu parce qu'il l'a privée de son droit à la succession, mais la femme n'a légalement pas le droit de porter plainte ».

MBS : Et pourquoi n'a-t-elle pas le droit de porter plainte légalement ?

Mounir : Parce que ce sont ses biens (ceux du père), il en fait ce qu'il veut ».

Cette pratique est d'ailleurs courante dans sa famille et les femmes ne doivent pas porter plainte car, « culturellement, on considère que ce que disent les ancêtres doit être appliqué ». Ce qui montre clairement l'effet de la socialisation dans une famille conservatrice « Zemniyya[19] » puisque sa mère et ses tantes ont été déshéritées et n'ont jamais contesté cela.

Ces exemples montrent clairement que les instruments d'évaluation mobilisés par les acteurs pour ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes devant la loi sont différenciés en fonction de leurs trajectoires biographiques et/ou professionnelle : Slim à travers son expérience de la violence conjugale et d'un divorce qui lui aurait porté préjudice et Mustapha, à travers les expériences de ses amis, voisins dans un quartier populaire où les femmes n'ont plus accès à l'espace public à la tombée de la nuit, où la violence conjugale est très fréquente selon son point de vue et où les normes de la virilité sont prégnantes. Ainsi, plus on se tient éloigné du champ juridique, plus la connaissance sera partielle et plus grande sera la tendance à mobiliser leurs propres expériences, celles de personnes de leur entourage ou encore les stéréotypes évoqués lors de discussions entre amis dans les cafés, ou bien véhiculés dans les médias ou les réseaux sociaux.

A ce titre, l'idée prégnante selon laquelle les femmes ont plus d'opportunités que les hommes en matière d'emploi, bien qu'elle soit contredite par les faits,[20] découle des expériences personnelles des individus parce qu'ils auraient été supplantés par des femmes lors de la recherche d'un emploi et de stéréotypes selon lesquels les femmes seraient plus douées pour le relationnel.

Les hommes qui ont une certaine familiarité avec le droit, du fait de leur profession (avocats, étudiants en droit), ont généralement une meilleure connaissance des textes de loi et développent de ce fait une vision plus nuancée, comme c'est le cas de Wael et Anouar, tous deux avocats. Ces enquêtés hommes sont les seuls à mettre en avant la persistance d'inégalités dans la loi ou au niveau de l'application de la loi à l'instar de l'article 58 relatif à la violence. Pour Anouar, homme de 48 ans, avocat, Tunis. Marié, père de trois enfants, cette loi a ses limites car, selon lui, les équipes responsables de la prise en charge des victimes de violence dans les commissariats doivent être composées exclusivement de femmes, car les femmes victimes de violence sont parfois intimidées par les hommes.

En tant qu'avocat, Wael, homme de 42 ans, célibataire résidant à Sfax, pense que les femmes sont privilégiées par la loi du divorce. En cas de divorce « caprice », la femme obtient un dédommagement pour le préjudice moral et matériel, alors que l'homme, dans le même cas, n'a droit qu'au dédommagement moral. Mais il reconnaît que cette inégalité au niveau du droit est là pour compenser une inégalité économique très répandue. Il dit que les femmes qui viennent le consulter hésitent souvent à divorcer à cause de la dépendance économique.

Malgré cela, leurs représentations et comportements restent déterminés, dans une large, mesure par une vision qui survalorise la virginité de la femme, qui relègue cette dernière à la sphère domestique tout en lui concédant des incursions dans la sphère du travail et qui fait de l'homme le chef de famille.

La femme d'Anouar, bien qu'avocate dans une entreprise privée, travaille surtout à partir de la maison et quand elle a un contentieux au tribunal, elle le lui confie car elle :

[19] Ancienne

[20] Voir données plus haut

« est trop prise par ses responsabilités à la maison avec les enfants ». Il décrit sa situation comme telle : « Les responsabilités du foyer sont partagées de cette façon entre nous : 70 pour elle, 30 , pour moi. Je soutiens surtout matériellement. Je paie l'école, les vêtements, la nourriture, tout ça c'est moi ».

Quant à Wael, il relate, lors de l'entretien, un cas qui l'avait bouleversé, celui d'un père qui abusait de ses deux enfants, une fille et un garçon mais sans pénétration. Wael en avait discuté avec un confrère plus âgé se disant soulagé qu'il n'y ait pas eu de pénétration. Il s'est dit choqué par la réponse de son collègue qui considérait que les séquelles sur les enfants étaient les mêmes, « car la fille n'a pas perdu son hymen ».

MS : « Donc c'est moins grave car elle est toujours vierge ? »

Wael : Oui car l'hymen de la virginité est important dans notre société, si elle le perd c'est grave, surtout dans une relation incestueuse ».

MS : Et pour le petit garçon, ce n'est pas grave ce que lui a fait son père ?

Wael : Si, pour le garçon sa vie sexuelle peut basculer ».

MS : « C'est-à-dire ? »

Wael : « Il peut devenir homosexuel ».

MS : « Donc, pour vous, le viol avec pénétration est plus grave quand il s'agit d'une fille ».

Wael : « Oui ! »

Bassem, jeune homme de 29 ans, célibataire et inscrit en master dans une université de Sousse, est, quant à lui, un cas typique qui montre l'imbrication d'éléments de la socialisation primaire et secondaires dans la construction de ses représentations. Ses relations privilégiées avec sa mère et sa sœur, les rapports étroits entre son père et sa tante amènent Bassem à développer une attitude très respectueuse envers les femmes et à avoir de l'estime pour les sacrifices qu'elles consentent pour la famille. « Si on va observer ceci à partir de la logique réelle, franchement la femme est toujours dans une situation un peu inférieure par rapport à l'homme, en tout ! Déjà on est dans une société entièrement patriarcale. On peut observer la domination des hommes sur les femmes, quand elle est l'épouse, dans l'administration, etc. ».

Pour ce qui concerne les dépenses dans le foyer, Bassem essaye de se tourner vers une interprétation des textes qui soit favorable à la femme, mais qui reste toutefois fidèle au texte, étant donné qu'il est issu d'une famille où la religion occupe une place importante (son père est pieux et a fait le pèlerinage à la Mecque) :« errijâl qawamûna 'ala ennissa. [Les hommes ont la prééminence sur les femmes] Il y a ceux qui comprennent mal le verset, ils croient que la qawama veut dire que l'homme peut agresser ou tabasser la femme...Or, c'est tout à fait le contraire, l'homme doit subvenir aux besoins de sa femme et l'entretenir. Même si elle a un salaire, il ne doit pas l'obliger à participer aux dépenses, ni récupérer son salaire et tout ceci. Son salaire c'est pour elle uniquement. Même si sa femme travaille, il doit subvenir à ses besoins, tu comprends ? » Cette tentative de conciliation entre croyances religieuses et « ouverture d'esprit » est également visible dans les positions ambivalentes qu'il affiche vis-à-vis del'homosexualité. L'interdit de l'homosexualité auquel il croit est confronté à son expérience au sein d'une ONG qui traite de problématiques liées à la communauté LGBTQIA+. Bien qu'elle ait changé son regard sur l'homosexualité, il reste incertain s'il s'agit d'une maladie qui doit être soignée ou d'un choix : « Pourquoi n'essaie-t-on pas de comprendre cette personne [l'homosexuel], de savoir pourquoi il est comme ça, pourquoi il est devenu comme ça, et de le soutenir, de trouver une solution qui soit à son avantage et à celui de la société également ? Si notre société et notre religion rejettent l'homosexualité, il ne faudra pas non plus exclure l'homosexuel, parce qu'après tout, ce n'est qu'un être humain. »

Ce qui est remarquable, c'est la manière par laquelle sont perçues les transformations affectant l'ordre du genre (du fait de la loi essentiellement) dont les enquêtés ne manquent pas de relever les incohérences. Des hybridations et appropriations de différents éléments tirés de leurs propres expériences ou d'un référentiel

dominant (transmis par la famille) participent dans la configuration des pratiques masculines : ils négocient, consentent, acceptent certains aspects de l'égalité et continuent de considérer certaines pratiques/ domaines comme la chasse gardée des hommes, rejettent certaines normes mais s'y soumettent parce que la tradition l'exige, comme c'est le cas pour Slim qui dit n'accorder aucune importance à la virginité de la femme, tout en rappelant qu'elle est imposée par la famille qui exige que le rituel de la chemise soit respecté[21].

1.3 *Être un bon père : se distancier du père-patriarche*

Le versant de la prise en charge matérielle du foyer par l'époux est le partage des tâches au sein du couple, relatif à l'éducation et aux soins donnés aux enfants.

Chez tous les enquêté.e.s hommes et femmes, c'est la mère qui s'occupe essentiellement des enfants (fonctions du care) . C'est avec elle qu'ils ont des relations privilégiées et le plus de souvenirs. C'est à elle à qui ils/elles se confient. C'est elle qui les soigne, les nourrit. La plupart ont même du mal à se remémorer des souvenirs de moments passés avec leurs pères tant la distance est grande, là où la figure maternelle est idéalisée, surtout chez les hommes. Faycel, 40 ans, est un homme marié, a deux enfants. Quand nous lui avons demandé de se remémorer un souvenir d'enfance avec son père, il est resté silencieux et n'a pas trouvé. Quand nous lui avons posé la même question en remplaçant le père par la mère, il a répondu en souriant : « avec ma mère, chaque jour est un bon souvenir ! »

Karim, homme de 38 ans, ingénieur et professeur de théâtre dans une maison de jeunes à Zarzis, décrit son père comme quelqu'un de très autoritaire. Il se réveillait à 6 heures et exigeait que tout le monde fût « en état d'alerte ». Avant ses 17 ans, son père ne lui parlait jamais. « Il était extrêmement sévère et faisait peur à tout le monde ». Il dit néanmoins que c'est sa mère qui a enraciné l'idée selon laquelle « il faut avoir peur de notre père ». Il entretient une rancœur à l'égard de son père qui lui a imposé de faire des études qu'il n'a jamais voulu faire et de lui avoir interdit le théâtre qui, en aucun cas, ne peut être « un travail fixe qui nourrit une famille ». Il déteste l'ingénierie, déteste le fer, le béton, la matière : « Je n'aime pas, je n'aime pas, je n'aime pas. Je dis à mon père : 'tiens ton diplôme, t'es satisfait maintenant ?' ». En même temps, quand il a parlé de sa mère, Karim a eu les larmes aux yeux. Il la décrit comme une femme « exceptionnelle » à l'instar de beaucoup d'enquêtés. Wael, 41 ans, avocat, célibataire et vivant avec ses parents à Sfax dit parler à son père de « loin ». Il ne lui fait la bise que quand il rentre de voyage. Mais il déclare être plus câlin avec sa mère. Il veut avoir une fille et un garçon mais d'abord une fille parce que « les filles sont plus affectueuses et plus dynamiques ».

Youssef, homme de 23 ans, originaire de Sidi Bouzid, étudiant en économie, bisexuel, entretient également des relations très difficiles avec le père. Il dit que personne n'ose discuter avec son père ou le critiquer en famille. Ce qui retient l'attention dans les deux cas c'est le rôle joué par la mère pour affirmer l'autorité du père et la fonction de médiation qu'elle occupe. Youssef et ses frères et sœurs devaient passer par leur mère s'ils voulaient obtenir quelque chose de leur père. Sa mère se comporte avec le père comme s'il était « le Dieu Tout Puissant/ Rabboukom Al Aâla ». Il dit que c'est sa mère qui s'occupait essentiellement de lui durant son enfance et qu'il aurait aimé passer, avec son père, autant de temps qu'avec sa mère. Toutefois, son père avait mis « une barrière entre eux ». Puis il dit : « tu sais, je ne me souviens pas que mon père m'ait pris qu'une seule fois dans ses bras une seule fois. J'ai beau essayer de me rappeler, je ne vois rien ».

Ramy, 23 ans, est étudiant en droit, jeune, dynamique, actif dans la société civile et « féministe ». Quand nous lui avons demandé : « si on évoque votre enfance, quel est le premier souvenir qui vous vient à l'esprit ? », il a répondu avec vivacité et enthousiasme : « ma mère est proche, mon père est loin ! Voilà mon enfance ».

[21] Le rituel de la chemise est répandu surtout dans le monde rural où la mariée est parfois obligée de sortir une chemise tâchée de sang après la défloration.

MS : « C'est-à-dire ? »

Ramy : « C'est-à-dire que la vie, les leçons de vie, l'éducation ou je ne sais quoi, c'est ma mère qui me les as apprises à 90 , et mon père peut-être à 10 , ou même pas. Je crois que les 10 c'est la société qui me les a apprises, la société m'a éduqué plus que mon propre père ».

Cette conscience du père qui a « manqué » pendant leur enfance a abouti, cependant, à un changement au niveau des modèles de parentalité adoptés ou souhaités par les enquêtés hommes, dont l'âge varie entre 18 et 45 ans, ce qui reflète une évolution générationnelle. Il y a en effet, de manière patente, une volonté de distanciation par rapport au modèle de père-patriarche, agent de répression, figure de l'autorité, distant, parlant peu, n'intervenant dans l'éducation de ses enfants que pour punir et sanctionner. Lorsque le père rentrait à la maison, les enfants devaient faire montre de docilité : « c'est à peine si on nous entendait respirer » dit Slim.

Les enquêtés hommes qui ont des enfants entretiennent avec eux des rapports différents. Ils ont tous déclaré « ne pas vouloir reproduire le même schéma éducationnel qu'ils ont reçu », s'investir davantage dans leur éducation. Cette implication demeure toutefois relative. Elle est d'abord financière. Ceci correspond au modèle stéréotypé de partage des tâches au sein du foyer : l'homme ramène l'argent, la femme s'occupe de la maison et des enfants. Anouar, homme de 48 ans, avocat, et père de trois enfants à Tunis, dit que son père ne parlait avec lui, enfant, que des études et de la scolarité. Bien qu'il affirme que ses relations avec ses enfants sont différentes et qu'il s'implique dans leur éducation,

« dès que je termine le travail, je rentre direct chez moi pour m'occuper de la maison.

MS : Vous faites quoi pour vous occuper de la maison ?

Je vais voir les enfants et leur demande s'ils ont besoin de yaourts, nutella, oranges, bananes, ce qui manque je vais l'acheter et parfois j'en prends un ou deux avec moi pour faire les courses ».

De même pour Slim, homme de 42 ans, chef de poste à Bizerte, qui affirme s'occuper de son fils, mais ne fait les choses supposées être à la charge de la maman que lorsqu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire elle-même. Sa proximité avec son fils consiste à lui offrir ce qu'il demande : « je ne supporte pas de le voir pleurer, quand il fait une crise pour avoir quelque chose, je le lui achète sans réfléchir. Je ne veux pas qu'il connaisse les mêmes privations que moi. »

De la même manière que les femmes ne devraient participer dans les dépenses que lorsque l'époux connait des difficultés financières, le père n'intervient pour prendre soin de ses enfants (changer la couche, préparer un biberon) que lorsque la mère est dépassée, trop occupée ou malade. Cependant, tous les pères interrogés estiment passer plus de temps avec leurs enfants par rapport à leur propre père. Hédi, 42 ans, médecin, va chercher ses filles à l'école quand son travail le lui permet. Il aime leur préparer le goûter, leur faire « des crêpes ou un gâteau au chocolat ». Il les emmène aussi en vacances, parfois même sans leur mère, car celle-ci travaille aussi. Il admet toutefois qu'en « temps normal », c'est sa femme qui assure « 70% des tâches relatives à leurs filles, et lui 30% ».

S'occuper des enfants, du foyer, revient, dans plusieurs familles, à la mère. Ceci se justifie par les caractéristiques féminines socialement valorisées comme le sacrifice, la tendresse, la disponibilité, et aussi l'intériorisation par les femmes de ces fonctions sociales. Sana, femme mariée, par exemple, affirme que son mari et elle se partagent les tâches en fonction de la disponibilité de chacun d'eux, mais finit par dire que lorsque les deux sont disponibles, c'est elle qui s'occupe des enfants.

Pour les enquêtés hommes, être un bon père semble même plus important qu'être un bon mari. Le besoin de gâter son fils ou sa fille, de leur éviter des privations (surtout financières), de passer du temps avec eux et de partager surtout des moments de loisir marquerait un changement vis-à-vis des relations qu'ils ont eues avec leurs pères ; sans pour autant que cela donne lieu à un partage égal des tâches entre les parents.

Les femmes enquêtées insistent de leur côté sur la nécessité pour un homme d'être un bon père de famille. Cette caractéristique est évoquée de manière récurrente lorsque nous les interrogeons sur les qualités de l'homme : donner de la tendresse à ses enfants, se préoccuper de ce qui leur arrive.

Sana : « il faut qu'il soit tendre avec ses enfants, compréhensif, proche de sa famille. Je vois des hommes dans mon travail dont les epouses sont au foyer. En fin de journée, ils vont passer du bon temps, boire et ne voient leurs enfants que le soir. Ça crée beaucoup de problèmes, des divorces. Ils savent qu'ils manquent à leurs devoirs mais ils disent : c'est comme ça »

Craindre son père reste toutefois chez les enquêtés une exigence éducative qui serait bénéfique pour les enfants selon les enquêté.e.s. S'impliquer dans l'éducation des enfants ne signifie pas pour autant « désautoriser » le père car il doit pouvoir, sans despotisme, guider ses enfants. Pour Dorra, l'éducation des garçons est plus difficile que celle des filles, car ils sont têtus. C'est pour cela qu'elle préfère que ce soit le père qui prenne les décisions, que l'enfant craigne son père.

« Cette génération est difficile, je voudrais qu'il ait peur de son père et qu'il lui obéisse. Comme j'ai été moi-même été éduquée. »

2. Les femmes : entre revendications d'égalité et inertie des dispositions

Les femmes enquêtées sont, d'une manière générale, davantage conscientes des inégalités de genre que les hommes. Des distinctions méritent d'être soulignées, car elles sont généralement partagées entre celles qui considèrent que la loi favorise les femmes alors que la société est restée profondément patriarcale, et celles pour qui il n'y a point d'égalité. L'égalité dans l'héritage est aussi souhaitée par certaines que rejetée par d'autres (toujours au nom de la religion). Cela dit, des contradictions profondes structurent leurs représentations et leurs pratiques dans la mesure où, pour la plupart d'entre elles, la sexualité reste le bastion des hommes.

Encore une fois, ce sont essentiellement la socialisation dans une famille conservatrice, la religiosité, l'expérience de la discrimination au sein de la famille, au travail, dans l'espace public et de la violence qui déterminent les représentations et les pratiques.

Si certaines enquêtées se réjouissent de l'égalité juridique entre hommes et femmes et déplorent les inégalités sociales dont celles qui les dérangent le plus relèvent essentiellement du domaine pécuniaire. Sana, sans remettre en question l'inégalité successorale ou la norme virginale, pense que les femmes sont surtout lésées quand il s'agit d'argent et qu'elles sont contraintes de se résigner et d'accepter cette infériorité de fait. Sana est une femme de 42 ans, de Bizerte. Mariée et mère de trois enfants, elle travaille comme commissaire de police. Elle a fait des études de droit qu'elle a interrompues et qu'elle a reprises l'année dernière (elle est en 3eme année). Son père était commerçant et agriculteur et sa mère femme au foyer : « quand on doit partager [l'héritage], on te propose de choisir entre deux maisons mais tu ne peux pas dire que tu préfères prendre la meilleure des deux, juste pour que la famille soit contente, pour ne pas rompre les liens du sang. Tu choisis la moins bien en prétendant l'avoir choisie toute seule alors qu'au fond de toi ce n'est vraiment pas ton choix, tu l'as fait juste pour maintenir les liens ».

Aussi, pour Monjia, les formes d'inégalité les plus dérangeantes sont l'inégalité économique et la violence. Cette femme de 27 ans, célibataire, résidant dans une zone rurale de Zarzis et travaillant comme couturière, considère que « plusieurs droits des femmes n'existent même pas. Ils sont violés et elles ne trouvent pas leurs libertés dans plusieurs métiers, parce qu'elles sont exposées à la violence sexuelle, verbale et parfois physique. La femme subit de très mauvais traitements dans la société ». Son expérience personnelle du harcèlement dans la rue ou au travail détermine sa perception des inégalités et elle considère que le travail est le meilleur moyen d'émancipation pour la femme. En dehors de cette sphère, Monjia reste traditionnaliste en

raison de l'éducation religieuse stricte qu'elle a reçue. Elle est contre l'égalité dans l'héritage : « écoutez, pour ça, il s'agit des paroles de Dieu, c'est écrit dans le saint Coran. Nous nous plions à la volonté de Dieu, nous ne voyons pas l'égalité de cette manière. Je suis contre l'égalité dans l'héritage ». Monjia pense également que l'homme qui subit la violence de la part d'une femme n'est pas un homme, que l'homme a le droit d'avoir des relations extra-conjugales quand sa femme ne le satisfait pas sexuellement et que les homosexuels devraient être tués.

Baya âgée de 39 ans est une avocate qui réside à Jerba. Elle est mariée et mère de deux enfants (une fille de 15 ans et un garçon de 13 ans). Grâce à sa profession et à son expérience matrimoniale et familiale (ses parents ont divorcé quand elle avait 12 ans car son père maltraitait sa mère), Baya porte un regard critique sur la société tunisienne :

« La loi est plutôt égalitaire dans l'ensemble mais le droit n'est qu'un outil parmi d'autres, ce qui compte le plus ce sont les mentalités. Il y a des pays qui n'ont même pas de constitution et qui sont démocratiques. En Tunisie, il est vrai que la loi favorise même les femmes, il y a la loi 58, mais est-ce qu'on a réussi à éradiquer la violence ou même à la réduire ? Non ! Car ceux qui sont censés appliquer la loi ont une mentalité machiste ».

Pourtant, sans être pratiquante, Baya a un opinion mitigée sur l'égalité dans l'héritage en raison de sa croyance religieuse. Elle reproduit, par ailleurs, le modèle traditionnel de partage des tâches avec ses enfants. Sa mère aussi la traitait différemment de ses frères garçons qui étaient beaucoup plus libres. Son fils refuse de ranger la vaisselle, « il a une résistance presque naturelle face à ce type de tâches ! ». C'est elle qui assure la plupart des tâches ménagères en étant aidée par une femme de ménage tandis que son mari fait les courses à l'extérieur.

Ahlem, partage avec Baya cette même vision concernant le travail domestique comme étant prioritairement féminin. Femme de 52 ans, Ahlem travaille comme femme de ménage depuis l'âge de sept ans. Elle est célibataire et habite à cité Ettadhamen un quartier populaire dans la périphérie de Tunis. Elle pense que les hommes et les femmes sont devenus égaux parce que les deux travaillent, sortent. Cela dit, voir son frère faire le ménage l'insupporte. Faire le travail des femmes l'avilit en quelque sorte :

« Quand je monte chez lui, je lui prends la serpillère des mains et je nettoie le parterre à sa place.

MBS : Pourquoi ?

Ahlem [offusquée] : Mon frère passe la serpillère et moi je reste plantée là ! Ça ne se fait pas ».

Même chose pour Dorra qui met en avant l'injustice de sa mère et de la société envers les femmes. Elle souffre de la préférence affichée de sa mère pour son frère, parce que c'est un homme et pour l'aide financière qu'il apporte à la famille. Dorra, 36 ans, est employée chez un marchand de volailles et elle arrondit ses fins de mois en faisant des ménages, son niveau d'instruction est équivalent à la 5e année secondaire. Elle est mariée et mère d'un garçon de 2 ans :

« Aujourd'hui on dit qu'ils sont égaux, les deux travaillent, les deux sortent, mais il y a toujours

cette mentalité, dans certains quartiers et certaines familles, selon laquelle la femme est une femme et l'homme est un homme... N'allons pas très loin, mon frère par exemple, ma mère est du genre à dire : lui c'est un garçon et toi tu es une fille, sa parole à plus de poids que la tienne, il peut donner son avis et son avis vaudra mieux que le tien ».

Le traitement infligé par la société à son amie qui a fait de la prison a développé chez Dorra une forte conscience des inégalités :

« Un homme, même si c'est un clochard, qui a fait de la prison, dealé de la drogue et de l'alcool et tout ce que tu peux imaginer, ça reste un homme, rien n'entache sa réputation... Quand c'est une fille qui fait ça, tu connais la société tunisienne, elle sera pointée du doigt, parce que c'est la mentalité : l'homme n'a pas de tares, la femme a toutes les tares.

MBS : Vous êtes d'accord avec ça ?

Dorra : Non ! Je connais des cas... j'ai une amie qui a fait de la prison. Elle est innocente, j'en mettrais ma main au feu... Quand elle est sortie de prison, tu n'as aucune idée de ce qu'il lui est arrivé... Ils la regardent avec mépris, sans même savoir pourquoi elle a fait de la prison... Elle est entrée dans un autre domaine maintenant... Elle s'est mise à boire, à fumer des joints, à sortir le soir, tous les vices... Tout ça pourquoi ? Parce qu'ils l'ont jugée... ils l'ont enterrée vivante... (...). Et si c'était un homme ? On irait lui acheter des vêtements neufs comme s'il revenait d'Italie, il sortirait dans le quartier pour saluer les gens et tous lui diraient - Dieu merci tu es sain et sauf ».

Pourtant, les critiques acerbes des inégalités de genre dans la société atteignent leurs limites dès lors qu'il est question de sexualité et de violence. Cette attitude partagée avec de nombreuses autres enquêtées montre que c'est au niveau de la sexualité et des représentations différenciées de la violence que l'intériorisation de l'infériorité de la femme par le biais de la socialisation familiale est la plus patente. Dorra définit également l'homme d'une manière qui l'érige en protecteur, fonction qui l'autorise à être violent : « L'homme est celui qui te bat et qui se bat pour toi... S'il m'engueule, il ne laisse pas d'autres personnes m'engueuler. Quand je suis avec lui je me sens en sécurité...Si je suis avec un homme à la maison et que je ressens de la peur, ce ne sera pas un homme pour moi » (cf. deuxième partie du rapport).

Lilia, femme de 37 ans, est une esthéticienne résidant à Sousse et originaire de Msaken. Elle est mariée et a un petit garçon de 3 ans. Victime de violence, abandonnée par son mari qui a déserté le foyer conjugal et qui ne dépense rien, elle considère que la loi est du côté de la femme dans la mesure où elle a pu avoir gain de cause quand elle a porté plainte pour l'obtention de la pension alimentaire et pour violence conjugale : «la loi est du côté des femmes, qu'il s'agisse de violence verbale, physique ou quel que soit d'autre, la loi est du côté de la femme... Quand je suis allée au poste de police pour porter plainte, le chef de poste et mon avocate m'ont dit que même s'il n'y a pas de traces, rien que le fait qu'il lève la main pour te gifler,lui vaudra un jour de prison... Le fait que j'aie un enfant, un bébé, placera automatiquement le juge de mon côté, le minimum c'est la pension alimentaire et le logement et en vérité le juge m'a donné gain de cause pour la pension alimentaire ». En revanche, c'est la société qui est à l'origine de l'inégalité entre hommes et femmes : «de nos jours, la femme est devenue indépendante, d'accord ! Elle a son travail, son argent, sa carrière, elle n'a pas besoin d'un homme et l'homme se sent toujours supérieur, meilleur qu'elle, et croit qu'ils sont complémentaires. L'égalité n'est pas encore comme il faut en Tunisie ». Malgré ses prises de position, le parcours de Lilia montre les ambivalences de ses représentations. Ayant été témoin dès son jeune âge des humiliations infligées à sa mère par son père, Lilia a supporté les violences de son mari parce que son père et ses sœurs lui demandaient de préserver son foyer. Si elle a fait faire des certificats médicaux après avoir été battue, elle s'en sert surtout comme monnaie d'échange pour obliger son à

revenir au foyer. Les inégalités sont carrément naturalisées en matière de sexualité. La fierté qu'elle tire de la préservation de sa virginité jusqu'au mariage malgré la violence de la défloration, le dégoût qu'elle a pour les femmes qui vendent leurs corps alors qu'un « homme reste un homme, rien en peut l'atteindre » montrent que la sacralité du corps de l'homme demeure la principale limite à l'égalité : il ne peut être l'objet de violence par les femmes, ne peut être l'objet de désir d'un autre homme ou prendre un homme pour objet de désir, mais dispose seul de la liberté sexuelle dans le cadre de relations hétérosexuelles.

Les expériences des discriminations vécues ou dont les femmes ont été les témoins au cours de leur existence fait naître chez la plupart d'entre elles une sorte de contestation « résignée » de l'inégalité. Résignée, car, souvent, elle ne se traduit pas par des revendications ou des pratiques qui viendraient perturber les rapports de genre installés. Lorsque c'est le cas, ces revendications ne dépassent pas les limites du foyer (relations au sein du couple, ou avec la fratrie) : répondre aux insultes du mari, remettre en question le favoritisme pour le frère, menacer de divorcer...

II MASCULINITÉ ET VIOLENCE

1. Une violence fondée sur le genre et non sur le sexe

Quasiment tous nos interlocuteurs considèrent que les femmes sont davantage exposées à la violence aussi bien dans l'espace public que dans la sphère domestique. Aussi, le terme « violence » renvoie systématiquement à la violence physique chez tous nos enquêtés hommes quel que soit leur profil socio-économique. Mustapha, célibataire, 25 ans, La Médina, Tunis, définit la violence comme étant la violence physique et verbale. La violence physique le dérange beaucoup mais il considère que les femmes, étant physiquement plus faibles, sont beaucoup plus sujettes à cette violence dans la rue. Pour Mounir, 37 ans, petit commerçant (bureau de tabac) qui vit à Bouficha[22], les femmes sont davantage exposées à la violence surtout dans les quartiers populaires, car elles sont obligées de rester pour les enfants et qu'elles n'ont nulle part où aller. L'homme, quand il est victime de violence, est plus autonome et peut donc se débrouiller. En revanche, les hommes qui manquent d'argent estiment être plus victimes de violence. Pour Mounir : « dans notre société, nous fonctionnons avec l'idée que celui qui a de l'argent a de la valeur et que le pauvre n'en a pas... J'ai souvent été confronté à ça, vu que j'ai travaillé chez des gens de la haute société. Ils te font sentir que tu ne vaux rien... je n'aimais pas... c'est pourquoi j'ai quitté ces emplois ». Cette violence psychique liée à la discrimination sociale du fait d'un statut jugé socialement « inférieur » par l'interlocuteur n'a pas été formulée de manière explicite dans la partie de l'entretien qui porte sur les violences mais nous avons ressenti le poids de cette violence qui est apparue en filigrane au fur et à mesure des entretiens. Amine, 21 ans, coiffeur et DJ à Zarzis dit avoir surtout été victime de discrimination sociale (même dans son club de foot) car il n'est pas « fils de... ». Il a, d'ailleurs, dû quitter son club de foot car son père est entré en prison. De même, Chahine, étudiant de 24 ans qui travaille aussi en tant que comptable à Nefta, déclare avoir été victime de violence régionaliste de la part d'une enseignante universitaire à Tunis. Il pense néanmoins que les femmes sont plus exposées aux violences. Il reconnaît qu'il lui arrive lui-même de harceler des femmes (il n'a pas utilisé le mot harceler) dans la rue, il dit : « je siffle, je leur dis chbih ellouz manbouz[23], et tout ce klém[24] ». D'autres jeunes hommes reconnaissent passer le corps des filles « au scanner »[25] et trouvent cela « tout à fait normal ». Cette violence ordinaire ne touche pas seulement les femmes mais aussi les hommes jugés « efféminés », les markhoufin[26]. Youssef, étudiant, 23 ans, bisexuel, vivant à Sfax et originaire de Sidi Bouzid, évoque la violence physique et ordinaire qu'il subissait à Sidi Bouzid à cause de son attitude jugée « markhoufa/molle ». Par exemple, quand il marche dans la rue, il se tient droit alors que les autres lycéens marchent en haussant les épaules et en écartant un peu les jambes (yzabzbou), c'est-à-dire ils mettent en valeur leur organe sexuel en marchant. Une fois, un homme en moto s'est arrêté pour le pousser en lui assénant : « ti ekbess rouhek/raffermis-toi ! ressaisis-toi ! ». Au collège, on lui faisait du chantage : « donne-moi 100 millimes ou je t'agresse jusqu'à ce que je je te dénude complètement (nzantek) ». Il dit être tout le temps victime de violence symbolique de la part de son père car il ne le laisse jamais exprimer son avis et décide de tout. Ses frères lui interdisent de mettre des shorts courts. Le gouvernement des corps des hommes nous paraît, dans le discours d'hommes comme

[22] Bouficha est une ville située à 60Km au sud de Tunis.

[23] Expression pour aborder les femmes qu'on ne connaît pas et pour les intimider.

[24] Le Klém renvoie aux propos à connotation sexuelle qu'on entend dans l'espace public.

[25] Technique de violence ordinaire lors de laquelle un homme regarde longuement et en insistant le corps d'une femme en commentant, parfois à voix haute, ses formes.

[26] Les hommes jugés « efféminés » sont désignés surtout par le terme markhouf qui veut dire « mou ».

Youssef, aussi impitoyable que celui des femmes. Comme les femmes, les hommes sont soumis à des injonctions de paraître, de se comporter et de marcher dans l'espace public selon des normes genrées. Le corps devient alors l'instrument et le lieu de la politique du genre. Connell consacre un chapitre de son livre sur les masculinités aux corps des hommes où elle écrit : « En tant que pratiques bio-réflexives, [ces pratiques] constituent un monde qui a une dimension corporelle, mais qui n'est pas biologiquement déterminé » (Connell, 2014, p. 57). Ceci l'amène à considérer que le monde formé par les pratiques corporelles, pour les hommes comme pour les femmes, est du domaine du politique, et à considérer la politique du genre comme une politique sociale incarnée.

Youssef a été ensuite victime de violence à Sfax à cause de la couleur (violet) dont il a teint une mèche de ses cheveux. Aussi, quand il met un short un peu au-dessus des genoux, sa famille l'agresse et ses copains garçons lui disent : « chnowa hal wabna[27] ?/Qu'est-ce que c'est que ce truc de pédé ? ». Cet échange de discours a lieu lors des homosociabilités (sociabilité entre hommes) où le dénigrement des femmes ou des « masculinités subordonnées » est de mise. Les hommes jugés « efféminés » font l'objet de violences constantes dans l'espace public. Ils sont opprimés. Youssef considère aussi qu'il prend plus de risques en draguant un homme qu'en draguant une femme. Car « une femme, si elle te repousse, c'est normal, ça s'arrête là, elle ne va pas te dénoncer, pour elle je suis hétérosexuel donc « normal », mais si tu dragues un homme qui s'avère hétéro, il va te dénoncer, te calomnier, etc...Donc, il faut faire très attention ». Le regard homosocial et le jugement du degré de « virilité » contenu dans chaque jeune homme qui passe sont autant d'outils de contrôle et d'évaluation réciproque des masculinités entre hommes. Cette socialisation entre hommes prend pour cible le corps des femmes et des hommes qui s'en rapprochent par l'attitude, la marche, la manière de s'habiller et justifie, en le légitimant, leur harcèlement dans l'espace public afin d'affirmer une masculinité hégémonique.

2. La violence des femmes, une violence illégitime, inconcevable

La violence des femmes à l'égard des hommes constitue une question taboue relevant même de l'impensable. Dans la plupart des entretiens, nous avons posé la question en commençant sciemment par ceci : « quand une femme est victime de violence de la part de son conjoint, que doit-elle faire ? » Les hommes n'ont pas été surpris par cette question. En revanche, quand nous enchaînions avec la question suivante : « quand un homme est victime de violence de la part de sa conjointe, que doit-il faire ? », nous voyions systématiquement un visage sidéré, étonné devant nous. En voici des exemples :

Mustapha, célibataire, 25 ans, habite à la Médina de Tunis :

« MBS : Quand un homme est agressé par une femme ?

Moustapha : Quoi ?

MBS : Quand un homme est agressé par une femme ?

Mustapha : C'est rare, très rare !

MBS: Il ne porte pas plainte ?

Mustapha : C'est rare, parce que c'est une honte ! La conséquence c'est qu'il perdra son honneur ! Qu'est-ce qu'il aura à gagner, la foutre en prison ? Et après ! Il n'osera plus relever la tête dans le quartier, tout le quartier le méprisera ».

Aussi, Amine, 21 ans, coiffeur et DJ à Zarzis :

MS: « Quand un homme est victime de violence de la part de sa conjointe ?

Amine : « Quoi ? C'est quoi ça ?

MS: « Il peut arriver qu'une femme frappe son conjoint ».

Amine (Il me coupe en rigolant) : C'est elle l'homme donc !

[27] Wabna est une insulte et renvoie au statut de « pédé », et précisément à l'homosexualité passive.

MS : Comment cela ?

Amine : Ben oui, c'est elle l'homme et c'est elle qui travaille alors. Je l'imagine dehors en train de travailler pendant qu'il est allongé à la maison devant la télé, c'est de la rojla/virilité ça ? Ce n'est pas de la rojla, il faut qu'elle le frappe pour l'éduquer ».

MS: Donc, l'homme est celui qui travaille et peut frapper ?

Amine : Bien sûr ! Excuse-moi mais tu imagines un homme qui se marie, fait des enfants et après il passe son temps à gambader dans la maison de coin en coin avec les enfants ?

MS: Mais Il y a des femmes qui font cela. Ta mère était à la maison avec vous.

Amine : Ma mère a vécu avec un homme, c'est ce qu'il lui a demandé et puis une femme, de toute façon, sa capacité physique ne lui permet pas de travailler plus que 8H. Moi j'enchaîne les boulots et je ne me plains jamais, les filles s'épuisent vite. Ma sœur ne pourrait jamais faire ce que fais.

MS : Tu es sûr ?

Amine : Certain ! »

Faycel, ingénieur, 40 ans et marié n'est pas au courant qu'un homme peut être victime de violence de la part de sa femme. Mais si cela arrive, il considère que « l'homme doit répondre en frappant. C'est impossible de porter plainte pour lui car on ne le croira pas ». Le cas de Slim, 42 ans, commissaire de police à Bizerte, marié trois fois et père de trois enfants, est intéressant. Slim ne voit quasiment jamais sa fille née de son deuxième mariage en raison des conflits avec sa mère qui a porté plainte pour violence alors qu'elle était enceinte. Il considère que les hommes sont lésés car ils ne peuvent pas porter plainte comme le font les femmes : « On trouve des femmes qui frappent, mais les hommes ne portent pas plainte, parce qu'ils considèrent que ça va les dévaloriser en tant qu'hommes ». Il considère par ailleurs que son ex-femme qui a eu gain de cause, et à qui il doit verser une pension alimentaire, avait simulé. Il l'a frappée avec un oreiller alors qu'elle était enceinte mais il affirme qu'elle a fait semblant de saigner alors qu'il s'agissait, selon lui, de saignements normaux du premier trimestre de la grossesse ». Ainsi, si les femmes sont plus fréquemment victimes qu'auteures de violence physique et verbale, celles-ci sont, dans l'imaginaire des hommes interrogés, doublement avantagées par cette inégalité car d'une part, quand elles sont auteures de violence envers leurs conjoints, il y a peu de chance pour que ceux-ci portent plainte contre elles, et d'autre part, vu qu'elles sont souvent victimes de violence conjugale, elles ont beaucoup plus de chances d'être « crues » dans les commissariats et peuvent « se venger » en obtenant une compensation financière, l'emprisonnement de leur conjoint, et une reconnaissance, sociale et juridique, « pleines » de leur statut de victimes. Cette idée s'est retrouvée dans le discours des hommes quelles que soient leurs classes sociales. Jallel, 45 ans, médecin spécialiste, et vivant dans un quartier huppé de la capitale, répond ainsi à la question :

M S : « Que devrait faire un homme victime de violence ?

Jallel : Si sa femme le violente, il est déjà humilié, donc tu ne vas pas lui imposer une autre humiliation devant les autres s'il se plaint. Il est suffisamment humilié comme cela, une femme, en revanche, doit porter plainte ».

La violence provenant des femmes est considérée, néanmoins, comme étant plus virulente et destructrice que celle des hommes.

Wael est avocat, a 42 ans, est célibataire vivant à Sfax. Quand nous lui avons posé la question sur les femmes qui violenteraient leurs conjoints, il nous a fait part d'un évènement très personnel qui l'aurait bouleversé. Son oncle maternel s'était suicidé à cause de sa femme trois ans auparavant. Sa femme l'avait accusé d'avoir une maîtresse :

« Allez savoir si c'est vrai ou pas, tout ce que je sais c'est qu'il n'a jamais été heureux avec elle, elle l'a éloigné de sa famille et on l'a laissé tranquille. Mais il n'était pas bien avec elle et il aimait beaucoup son travail. C'était un fonctionnaire modèle. Tout le monde l'appréciait pour son sérieux et sa politesse. Son travail était son espace et un jour elle s'est rendue dans son bureau, elle l'a insulté et l'a frappé devant ses collègues. Il a d'abord réagi en la frappant aussi mais son désarroi était tellement grand qu'il s'est suicidé le jour-même.

MS: votre famille a porté plainte contre elle ?

Wael : Non, c'est la victime qui doit porter plainte et la victime c'est lui et il est mort.

MS : Je suis désolée (...) Donc, pour vous quand un homme est victime de violence, la souffrance et l'humiliation sont plus importantes que quand c'est la femme qui en est victime ?

Wael : Selon l'expérience vécue que je viens de vous raconter, oui. Sans doute ».

De même Chahine, 24 ans, estime que les femmes sont victimes de violence « aussi à cause de leur langue, et parfois elles insultent la virilité des hommes. Une fois j'ai vu sur internet qu'un homme en Arabie Saoudite est mort de dépit à cause des paroles de sa femme, ça tue ».

3. La violence intrinsèque à la masculinité, un privilège et une violence toujours rationnalisée

Si nos interlocuteurs ont été unanimes à condamner la violence contre les femmes au préalable, la plupart d'entre eux trouvent, au fur et à mesure des entretiens, des justifications partielles à cette violence en la liant au contexte économique et social difficile que connaît la Tunisie ou par l'attitude même des femmes. En effet, beaucoup d'hommes déclarent en début d'entretien que celui qui frappe sa femme « mouch rajel » (n'est pas homme), particulièrement dans le Sud de la Tunisie où les gens relayent l'idée que la violence en général est plus répandue dans la capitale et le Nord du pays et qu'elle ne fait pas partie des habitudes des « gens du Sud ». Paradoxalement, la violence, qui va à l'encontre de la maîtrise de soi requise par la virilité, est si condamnable que son émergence au sein d'un couple ou au sein de l'espace public aurait besoin, dans l'imaginaire des interlocuteurs, d'être atténuée, relativisée, rationnalisée, en fonction de la situation.

Alif a 36 ans, il est fiancé, a un niveau éducatif de bac+5, et exerce en tant qu'artisan à Nefta.

MS : « Pensez-vous que les femmes seraient plus victimes de violence que les hommes ?

Alif : Tout à fait.

MS : Pourquoi ?

Alif : Pourquoi un homme violente-t-il sa femme à votre avis ? C'est quand il ne trouve pas de travail, et donc il boit pour oublier qu'il n'a pas de travail, il entre dans un état d'inconscience et c'est là qu'il peut frapper sa femme. Il y a aussi une autre catégorie de violence qui touche les femmes. Par exemple, à Tunis, il y a des filles qui sortent à minuit. Qu'est-ce que ça veut dire ? (Il reste un peu silencieux), et il reprend - ça veut dire que c'est une catégorie, ça y est quoi ! Si elle est sortie à cette heure-là c'est qu'elle cherche la violence.

MS : Elles le méritent alors ?

Alif : Non, mais il faut trouver le moyen de rendre ces femmes conscientes et de les éloigner du fssad (la déviance).

MS : Savez-vous qu'il y a des étudiantes, des femmes même voilées qui sont victimes de violence dans les transports en commun et en plein jour.

Alif : Ça c'est nouveau, il y a 20 ou 15 ans, ça n'existait pas. Maintenant c'est répandu à cause des drogues, le cannabis, l'alcool, les changements sociaux, l'effondrement du pouvoir d'achat, les hommes n'ont plus rien à faire, donc ils boivent, c'est ça la cause ».

Slim, le commissaire de police considère que les femmes ne subissent jamais de violence conjugale sans raison.

MBS : « Vous connaissez des femmes dans votre entourage qui ont été victimes de violence ?

Slim : oui j'en connais. C'est de la violence en rapport avec l'adultère surtout. Tu en trouves qui donnent des raclées et d'autres qui ne disent rien parce qu'ils ont peur du scandale

MBS : Et celles qui sont frappées ?

Slim : Elles ne doivent pas porter plainte parce que c'est leur faute.

MBS : Donc, pour vous une femme, si elle est battue par son mari c'est qu'elle l'a cherché ?

Slim : Bien sûr ! Ça n'arrive pas comme ça sans raisons ; tiens je vais donner une raclée à ma femme ! ».

Pour Slim, l'homme a également le droit de frapper les femmes de sa famille pour les éduquer. Il avait failli le faire lorsqu'il a trouvé sa nièce de 14 ans dans un café avec une bande d'amis, une vape dans la main, mais sa sœur est intervenue pour l'en empêcher. Les femmes qui sont agressées dans la rue sont responsables de ce qui leur arrive, « il y a un genre de femmes qui, des fois par sa démarche, te pousse à l'embêter, te pousse à te moquer d'elle, à exercer une violence qu'elle soit verbale ou bien violence je ne sais trop quoi... d'autres, vu leurs regards, leurs apparences, tu as honte de les aborder et de les embêter... des fois, c'est, en grande partie, à cause de la femme, c'est elle qui attire la violence, par son attitude pas par ce qu'elle porte ».

La légitimation franche de la violence à l'égard des femmes par le fait « qu'elles le cherchent », pourrait être aussi liée au niveau éducatif peu élevé de certains interlocuteurs ou au fait de leur manque d'expérience, de leur jeune âge, à l'instar du jeune Ahmed, 18 ans, qui vit en famille avec ses parents et ses deux frères et qui dit ceci :

KM[28] : « A votre avis, les femmes sont-elles plus exposées ou moins exposées à la violence ?

Ahmed : un homme ne frappe jamais une femme, sauf si elle l'a trop provoqué. Un cas extrême, si elle lui a fait quelque chose de trop grave...Les hommes sont plus exposés à la violence dans la rue. Pour la moindre des choses, ils se bagarrent ».

Cependant, chez les hommes interrogés au niveau éducatif élevé, la violence peut être justifiée par le fait qu'elle relève de la vie privée d'un couple, une violence qui ne « regarde personne ». Par exemple, Jallel, médecin spécialiste dit : « tout peut arriver. Tu peux, dans un accès de rage, frapper ta femme à mort ou elle te frappe à mort, après vous vous réconciliez. Regarde Johnny Depp qui, selon tout son entourage et ses ex, est un homme très doux, très docile, il aurait frappé sa femme parce que, après la mort de sa mère, elle lui aurait dit je ne sais pas quoi...ça arrive, tout est possible ». L'idée d'une trop grande intervention de l'État en Tunisie est revenue de manière plus ou moins explicite. Le viol conjugal, la violence au sein du couple ne devraient pas être du ressort de l'État mais concernent uniquement le couple selon les interlocuteurs. L'État devrait seulement protéger les femmes qui en ont besoin ou dont la vie serait en danger. L'entretien avec Hédi, médecin spécialiste en chirurgie réparatrice, illustre cette idée.

MS : « Dans le cadre de votre travail, je suppose que vous êtes parfois confronté à des cas de violence conjugale ?

Hédi : Je ne fais que ça.

MS : Vous avez surtout des femmes ou des hommes victimes ?

Hédi : Des femmes qui viennent avec la mâchoire cassée, le nez, l'œil au beurre noir.

MS : Et qu'est-ce que vous leur dites ?

Hédi : Je les opère. Je leur fais un certificat. Beaucoup viennent à la clinique avec leurs maris et elles repartent avec le certificat pour porter plainte.

[28] Khawla Matri

MS : Ah bon ? Elles viennent avec leurs maris qui les ont violentées ?

Hédi : Oui, parce qu'ils pensent qu'elles vont leur pardonner et espèrent qu'en faisant cela, c'est-à-dire en les accompagnant à la clinique ou chez le médecin, les femmes finiraient par ne pas porter plainte.

MS : Et vous ? Que leur conseillez-vous ?

Hédi : Moi, je leur fais le certificat quand elles le demandent. Une fois, il y en a eu une qui est venue pour un contrôle et qui m'a dit qu'elle allait retirer sa plainte. Je lui ai conseillé de ne pas retirer sa plainte avant qu'on soit sûr que son visage n'ait pas été touché par une hémostasie, par exemple, et qu'elle récupère toutes ses sensations, car si elle retirait sa plainte, elle ne serait plus couverte.

MS : Et à part cela, pour le principe, vous leur conseillez de porter plainte ou pas ?

Hédi : Non, je m'adapte à la demande des patientes. Si elles veulent pardonner à leurs maris, ce n'est pas à moi de leur dire de porter plainte. J'essaie de leur garantir leurs droits comme dans le cas de la patiente dont je vous ai parlé. Après, je ne suis pas là pour dicter des conduites.

MS : Et si une patiente vient avec un problème en cachant que c'est un cas de violence, que faites-vous ?

Hédi : Rien.

MS : Vous vous en rendez compte si elle vous ment, non ?

Hédi : Parfois j'ai des doutes mais je ne peux jamais être affirmatif.

MS : Par exemple ?

Hédi : Par exemple, si elle vient avec l'œil bleu qu'elle ne peut plus ouvrir et qu'elle me dit qu'elle est tombée. Je ne peux jamais savoir si elle dit la vérité ou pas, donc je la soigne, point ».

Quand on est arrivé à la partie de l'entretien sur les violences conjugales, Hédi a exprimé une tolérance à l'égard de la violence : « tout peut arriver entre une femme et son mari, et tout peut être pardonné, l'État n'a pas à intervenir, seules les personnes sont libres de décider quand elles le veulent, quand elles en ont ras-le-bol. Personne ne peut décider à leur place ». Il parle ensuite de son cas et de la violence psychologique qu'il a subie de la part du chef de service quand il était encore à l'hôpital public : « Ici le système est mauvais, il est castrateur. Quand les médecins résidents voient leur maître faire n'importe quoi, ils se taisent. Ils voient parfois que leur maître dit n'importe quoi et qu'il risque de mettre le patient en danger, et ils baissent la tête de peur de l'offenser. Moi je ne me tais pas, le patient est une ligne rouge. Quand je vois que le patient est en danger, je parle, je m'en fous, ça m'a valu des problèmes et je suis parti, j'ai démissionné. Tant mieux, je n'aurais pas supporté ». Hédi s'est installé dans le privé à cause de la violence psychologique subie à l'hôpital. Mais il a également été victime de violence physique de la part de ses deux parents durant son enfance. Cette violence parentale, nous l'avons retrouvée chez tous nos interlocuteurs, quelle que soit leur région ou leur classe sociale. Cette violence n'est jamais condamnée par eux car la violence des parents est toujours considérée à visée « éducative », même s'ils admettent tous que la violence du père les a davantage affectés que la violence de la mère (souvent décrite avec un sourire ou un attendrissement). Ramy, 24 ans, étudiant en droit à Sfax, relate, comme les autres hommes, la violence physique de son père à son encontre, quand il était enfant, comme un traumatisme, et celle de sa mère avec attendrissement. je lui pose alors cette question[29] : « pourquoi quand ça venait de ton père ça te faisait plus mal ? » Il répond : « quand ton père te frappe, c'est un étranger qui te frappe, donc ça fait mal ». Anouar, avocat, 48 ans, Tunis, dit que ses parents l'ont frappé, quand il était enfant, mais « sans torture » ; une « violence éducative ». Pourtant, son père le frappait même avec une ceinture mais, selon lui, il le méritait :

[29] Meryem Sellami.

« une fois j'ai vu qu'il avait un nouveau cartable qui m'a plu, alors j'ai vidé le cartable, jeté toute la paperasse qu'il contenait à la poubelle et j'ai pris le nouveau cartable avec moi à l'école. Il se trouve que dans ces papiers, il y avait le contrat de vente d'un terrain que mon père venait d'acquérir, il m'a attrapé quand je suis rentré à la maison et m'a frappé avec la ceinture mais je le méritais, c'est très grave ce que j'ai fait. Grâce à cela, j'ai appris l'importance de la paperasse ».

La violence parentale jamais remise en question par les interlocuteurs, même chez ceux qui ont des enfants et qui « essaient de ne pas les frapper », pourrait expliquer la tolérance vis-à-vis de la violence conjugale. Puisque les deux violences, parentale et conjugale, sont consécutives des rapports de pouvoir et d'autorité qui structurent la vie familiale. Les enfants sont sous l'autorité des parents et les épouses sous l'autorité des hommes. Cependant, la violence du père est plus légitimée que celle de la mère, même quand cette violence paternelle touche aussi la mère. Amine, 21 ans, coiffeur et DJ à Zarzis, nous dit que son père frappait sa mère. Il se souvient d'une scène où le père, après avoir beaucoup bu, avait frappé sa mère. Amine avait 15 ans à l'époque. Son père a renversé la table puis est allé frapper sa mère. Amine s'est interposé pour protéger sa mère. Il défend quand-même son père, il dit : « il ne l'a pas frappée au point de lui casser quelque chose mais il jetait sur elle une serviette, un torchon, c'était léger mais un jour elle a voulu divorcer. Alors, il est devenu romantique. Il lui a dit que s'ils divorçaient, il ne pourrait jamais se mettre avec une autre. Alors ils se sont calmés ». Il raconte cela en souriant et avec attendrissement puis dit : « mon père fait cela uniquement quand il boit mais peut-être que ma mère ne s'occupait pas bien de lui aussi, j'en sais rien après tout, ça peut être des problèmes sexuels aussi, j'en sais rien. Automatiquement, ça dérange ça, mais je la défendais. Je frappais avec elle ».

Pour Anouar, l'avocat de 48 ans à Tunis, la violence est surtout physique. La violence verbale et symbolique sont surmontables et peuvent être facilement ignorées. Dans le cadre d'un couple, « une gifle ne mérite pas une plainte et la violence se gère au sein du couple. En revanche, les cas extrêmes sont intolérables », selon lui. Il nous parle du cas d'une cliente qui serait venue chez lui en jebba[30] qu'elle aurait retroussée pour lui montrer tout son corps marqué de bleus causés par son mari. Il dit qu'il a été horrifié et qu'il a tout de suite accepté de la représenter au pénal. Mais il dit que pour d'autres femmes, c'est compliqué, surtout celles qui ne travaillent pas, car elles seraient privées de revenus si le mari allait en prison. Aussi, pour Anouar, il y a beaucoup plus de féminicides à l'étranger qu'en Tunisie, les féminicides sont rares et ils sont accidentels en Tunisie. Selon lui, « dans une dispute, il peut la pousser et elle tombe sur un coin de la table mais c'est rare que ce soit intentionnel ». Il défend lui-même des hommes auteurs de violence. Quand on lui demande s'il lui est déjà arrivé de frapper sa femme, il répond : « quand je m'énerve, je crie, je m'emporte mais la présence de mes enfants est mon frein, je ne veux jamais leur faire subir ça car je sais ce que c'est, je connais les conséquences. Quand j'étais petit, mes parents se disputaient souvent et il y avait des cris, quand je les entendais je savais que ça aller empirer, alors avec mes frères, on se cachait dans nos chambres ou dans le jardin. Heureusement que la maison était grande et qu'il y avait un jardin ».

MS : « Ça a duré combien de temps ?

Anouar : Jusqu'à ce qu'on ait eu 10 ou 11 ans. Quand on a grandi, il ne la frappait plus d'après mes souvenirs.

MS : Et votre mère, comment réagissait-elle ? Vous ne pensez pas, avec le recul bien sûr, qu'elle aurait dû dénoncer ce qu'elle vivait, demander le divorce ?

[30] Vêtement ample traditionnel tunisien.

Anouar : Elle a attendu qu'on soit plus grands. L'année de mon bac, ils ont divorcé.

MS : C'est elle qui a demandé ou c'était d'un commun accord ?

Anouar : Elle le soupçonnait d'avoir une relation extra-conjugale avec sa secrétaire, alors elle a demandé le divorce.

MS : Comment vous l'avez vécu ?

Anouar : Mal, surtout financièrement, notre vie a complètement changé, de manière radicale. Avant, notre père, quand il voyageait, nous ramenait des montres de grandes marques. Après le divorce, le juge lui a imposé de payer 60D pour chaque enfant. Ma mère a eu 180D/mois, et 100D pour elle, c'est ridicule ».

Anouar a dû commencer très tôt à travailler en paralléle de ses études et à compter sur lui-même. Il a fait le chauffeur pour trois enfants pour toucher un salaire. Il a pu, de la sorte, aider sa mère, faire des réparations à la maison, changer de meubles, etc... Même s'il admet que les violences qu'a subies sa mère de la part de son père étaient insoutenables, il dit aussi que quand sa mère se plaint de la baisse de son niveau de vie, il lui répond : « T'avais qu'à réfléchir avant de divorcer, c'était ton choix ». Le père étant le chef de famille et la principale source de revenus, son départ est souvent synonyme d'une détérioration du niveau de vie du foyer, ce qui cause une souffrance, voire une stigmatisation sociale pour les enfants.

Karim, 38 ans, célibataire, ingénieur et professeur de théâtre à Zarzis se souvient aussi de son père qui frappait sa mère sur la tête. Elle réagissait parfois en ne cuisinant pas de repas et en restant dans sa chambre mais ne ripostait pas. Une fois, elle s'est réfugiée chez sa belle-sœur et le mari de cette dernière est venu discuter avec le père de Karim. Lui, enfant, ne faisait rien car il avait peur de son père. Même si l'image de son père en train de frapper sa mère est vivace dans sa mémoire, il reste figé, et dit qu'il revoit très bien la scène. Il précise après : « Bon il ne frappait pas très fort quand-même ! Ce n'est pas comme s'il lui laissait des traces ou quelque chose comme ça... ». Il dit que sa mère finissait toujours par reprendre une vie normale car elle ne pouvait rien faire d'autre. Et lui aussi, il ne pouvait rien faire.

La femme passive devant la violence constitue une image acceptable chez la plupart de nos enquêtés. Un homme victime de violence doit, en revanche, tout de suite riposter en frappant. La violence entre hommes fait partie de la sociabilité masculine. Un homme doit apprendre à se défendre et ne pas compter sur les autres pour le faire, comme il doit apprendre à gagner sa vie et à se débrouiller. Amine, 21 ans, de Zarzis, dit avoir frappé une fois quelqu'un, car il a insulté sa mère, si violemment qu'il l'a envoyé aux urgences. Il dit aussi avoir truqué et trafiqué les joints qu'il vendait (il a deal pendant un an pour « se débrouiller » financièrement et aider sa famille) en remplaçant l'herbe par d'autres substances pour générer plus de profits. Adam, 42 ans, directeur financier à Tunis, marié et père de trois enfants, nous raconte fièrement comment il a appris à « se défendre » dès l'adolescence. A l'âge de 16 ans, un garçon l'a menacé et insulté devant ses cousins. Il a alors sorti un couteau suisse, l'a légérement blessé au niveau de la jambe et l'a fait saigner. Il dit qu'il a gardé ce couteau suisse jusqu'à ce jour et il nous l'a montré au cours de l'entretien. Il l'a sorti de son cartable et l'a montré fièrement. Il dit qu'un homme ne peut compter que sur lui-même.

La violence fait donc partie d'une grammaire masculine, surtout chez les plus jeunes. Seule la violence physique est pleinement reconnue. Il existe, en revanche, une violence qui touche spécifiquement les femmes, celle du klém, les propos à connotation sexuelle et qui, comme la décrit Amine, « pénètre le corps des femmes ».

III MASCULINITÉ ET REPRÉSENTATIONS DE LA SEXUALITÉ

1. La femme, un corps qui revient à l'homme

Dans le discours de nos interlocuteurs, la performance de la masculinité exige l'appropriation du corps des femmes. Ce besoin d'appropriation se manifeste à travers deux points quasi-constants. Le premier est celui de la virginité exigée des femmes, le second se déploie dans l'importance accordée à la fidélité féminine pour les hommes qui sont en couple.

1.1 *Un corps féminin à verrouiller par la virginité*

Mounir, 37 ans, commerçant à Tunis, dit ceci de la virginité : « ça ne se pardonne pas, on ne peut pas l'accepter parce que c'est la seule chose [la femme] dans toute cette vie que je ressens comme m'appartenant exclusivement. Si quelqu'un d'autre te la prend, ça veut dire euhhh ».

La norme virginale pour les femmes demeure très prégnante malgré les évolutions que connaît la société. Elle est d'autant plus prégnante qu'elle est biologisée à travers la présence de l'hymen, une membrane socialement surinvestie. La présence de cette membrane appuie l'idée d'un corps-territoire, un droit pour l'homme qui supporte les dépenses du mariage pour avoir « une femme à lui ». Adam, directeur financier, 42 ans, marié et père de trois enfants, nous dit qu'une femme « non-vierge », c'est « contre-nature » (comme l'homosexualité). Cette représentation est tellement forte que même, chez des hommes censés connaître la législation en Tunisie (une législation qui n'incrimine pas l'absence de virginité ni pour les femmes, ni pour les hommes mais sanctionne l'adultère), la sexualité préconjugale constituerait un préjudice. Wael, 42 ans, est avocat à Sfax. Il n'est pas encore marié. Quand nous lui posons la question sur l'importance de la virginité pour les femmes, il fait prévaloir l'imaginaire sur la loi réelle :

Wael : « Je ne sais pas, si une femme a une vie sexuelle il faut qu'elle soit sûre que la personne va l'épouser car son futur mari peut demander le divorce pour préjudice si elle n'est pas vierge ».

MS : « Mais ce n'est plus considéré comme un préjudice par la loi tunisienne »

Wael (il s'emporte) : « moi je suis un homme de loi ! Quand un homme entre dans son épouse (yodkhol biha[31]) et il trouve qu'elle a déjà perdu son hymen, il peut demander le divorce pour préjudice et le tribunal ordonne le divorce et une compensation pour le mari.

MS : Vous êtes sûr ?

Wael : Oui bien sûr, d'ailleurs, même dans le code du statut personnel, quand un notaire va célébrer un mariage, qu'est-ce qu'il dit ? Il dit al bikr almassoun[32] .

MS : Non, c'est ce que les notaires de Sfax disent quand ils font le contrat à la maison. C'est une interprétation de leur part (un ijtihâd) mais rien ne les oblige à le dire légalement, d'ailleurs dans le mariage à la mairie, on ne le dit pas, donc c'est culturel et non juridique ».

Wael : Il y a une base juridique aussi, ce n'est pas que culturel ».

Le discours de Wael traduit le poids des représentations sociales qui, souvent, priment sur les lois. Certains hommes se montrent un peu plus tolérants et estiment qu'une femme a aussi « droit à l'erreur », c'est-à-dire coucher avec un homme, à condition qu'il s'agisse « d'un seul homme » et qu'elle l'ait fait dans le cadre d'une relation amoureuse. Mustapha, 25 ans, célibataire et habitant à Tunis déclare : « la fille est libre de rester vierge si elle le souhaite. Il y a des filles dans les lycées qui ont des relations sans pénétration avec tout le monde, elles disent qu'elles veulent apprendre. Et quand il y a pénétration, elles se font opérer et se font poser je ne sais pas quoi, comme si de rien n'était ! Bon, il ne faut pas non plus qu'elles soient trop open mind et aller avec n'importe qui. Nous ne sommes pas des chats... il faut qu'il y ait des

[31] Yodkhol biha, veut dire littéralement rentrer avec, et désigne le premier rapport sexuel lors de la nuit de noces.

[32] La vierge. C'est un terme utilisé par certains notaires qui célèbrent généralement le contrat de mariage dans les maisons. A Sfax, bien que le mariage soit civil et non religieux, comme dans toute la Tunisie, la plupart des familles préfèrent célébrer le contrat dans les maisons plutôt qu'à la mairie.

sentiments ». Il préfère toutefois que sa future femme soit vierge, et si ce n'est pas le cas, pourrait l'accepter, si elle avait « fait une erreur » ou « avait été violée », ce n'est pas sa priorité. Seulement, il ne souhaiterait pas qu'« elle le prenne pour un imbécile en faisant une réparation hyménale ». L'hyménoplastie est considérée, en tout état de cause, par tous nos enquêtés hommes, comme une « tricherie impardonnable » car elle déjoue la norme virginale. Le discours de Mustapha reprend, de surcroît, un stéréotype omniprésent sur la sexualité des femmes qui est censée être, tout le temps, corrélée à des sentiments, là où les hommes dissocient plus facilement les sentiments de l'activité sexuelle. La norme sociale de virginité féminine participe du contrôle du corps des femmes et appuie la valence différentielle des sexes. Aussi, elle traduit une perception différentielle de l'acte sexuel entre un homme et une femme. La sexualité préconjugale reste socialement « plus risquée » pour les femmes. Le discours de Faycel, un homme marié, père de deux enfants et ingénieur dont la femme ne travaille pas, illustre cette idée. Alors même qu'il admet avoir eu des relations sexuelles à plusieurs reprises avant de se marier, il dit ne pas admettre qu'une femme ne soit pas vierge avant de se marier :

MS : « Pourquoi est-ce que c'est moins grave pour les hommes d'avoir des rapports avant de se marier ?

Faycel : Parce que pour les hommes, c'est un besoin naturel.

MS : Et ce n'est pas naturel pour les femmes ?

(Il réfléchit) puis dit : « la sexualité est un engagement pour les femmes, pas pour les hommes.

Ms : En quoi elle constitue un engagement pour les femmes ?

Faycel : Ça ne se fait pas, je ne sais pas pourquoi mais ça ne se fait pas, ce n'est pas bien pour elles.

MS : Pourquoi quelque chose qui constitue un « besoin naturel » pour les hommes serait plus engageant ou plus néfaste pour une femme qui n'est pas mariée ?

Faycel : Je ne sais pas, ça ne se fait pas, c'est tout. (Il reste silencieux)

MS : « Qu'est-ce qui vous dérange chez cette femme-là ?

Faycel : Je n'aurai jamais confiance en elle.

MS : Mais elle aussi, alors, risque de ne pas avoir confiance en vous puisque vous l'avez fait avant ?

Faycel : Peut-être. J'essaie de suivre le droit chemin mais c'est très difficile.

MS : Donc vous n'êtes pas toujours sur le droit chemin ?

Faycel : Si, si mais je ne veux pas être une bague dans son doigt (qu'elle me manipule).

MS : Vous sentez qu'une femme peut vous manipuler ?

Faycel : Si elle ment, oui.

MS : Si un homme trompe sa femme ? Qu'est-ce qu'elle doit faire ?

Faycel : Je pense que la plupart des femmes pardonnent parce qu'à la fin, le mari n'a nulle part où aller, il tourne, tourne puis rentre dormir chez lui. Et il y a les enfants aussi, les femmes se sacrifient. Un homme n'est qu'un homme (errajel rajel).

MS : Il est donc avantagé ?

Faycel : Il a un avantage social, oui, je confirme ».

Le témoignage de Faycel reflète beaucoup d'autres témoignages retrouvés dans des études précédentes (Sellami, 2017). Une enquête sur la sexualité des jeunes tunisiens réalisée par une ONG Tunisienne, le groupe Tawhida Bechikh, en 2019, révèle également que la sexualité préconjugale est moins sujette à l'interdit chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes (à la question « avez-vous eu des rapports sexuels ? » 63% des garçons (de 15 à 24 ans) ont répondu affirmativement contre 21% des filles). Mais le propos de Faycel traduit aussi une autre angoisse partagée par beaucoup d'hommes, celle de vivre avec une femme infidèle.

1.2 *L'appropriation du corps de l'épouse*

Cette obsession de la virginité des femmes recèle en creux une autre exigence, celle de la fidélité de l'épouse. Les femmes non vierges sont susceptibles de tromper leur mari plus tard. Mais aussi les femmes insatisfaites sexuellement. L'époux trompé incarne alors l'image de l'homme « faible », et « naïf », il perd de sa virilité. Mustapha considère que les femmes ont autant de désir sexuel que les hommes et que l'homme devrait satisfaire la femme en priorité, sinon, il serait « un crétin » car elle ira chercher ailleurs. Un mari trompé est désigné comme un « homme stupide qui n'a pas su se protéger » alors qu'une épouse trompée ne paraît pas « stupide » dans les imaginaires des enquêtés. Slim, le commissaire de police, trois fois marié, a couché avec plusieurs femmes mariées, et les ayant questionnées sur les raisons pour lesquelles elles trompent leurs maris, il considère qu'une femme insatisfaite au lit ou délaissée par son mari finira par le tromper « comme le dit un vieux dicton, satisfais ta femme par le ventre et le bas-ventre et elle sera bien ».

L'appropriation obligatoire et exclusive du corps de l'épouse renvoie à l'idée de « corps-territoire » sacré. Les épouses étant désignées en arabe par le terme harim (sacré). D'ailleurs, si les hommes célibataires ou mariés admettent parler souvent de sexe et de femmes entre hommes, ils sont unanimes à répéter que le corps de la femme mariée constitue « une ligne rouge » et qu'ils n'évoquent que leurs expériences sexuelles avec des amantes occasionnelles ou des prostituées. Le mariage est toujours protégé par « le sacré ». Pour Adam, 42 ans, marié depuis 14 ans, « coucher avec une femme mariée est la pire des choses qu'un homme puisse faire à un autre homme, c'est vraiment impardonnable ! Immonde ! ». Le corps de l'épouse renvoie au sacré du corps de la mère. Toucher le corps de la mère par l'insulte constitue d'ailleurs une violence « grave » à laquelle il faut répondre. Pour Iheb, 24 ans, célibataire et responsable de gestion de stock à Zarzis, la violence envers les mères ne peut être en aucun cas tolérée. En revanche, si quelqu'un de son entourage agresse verbalement sa petite amie, ceci pourrait être toléré.

Iheb : « Il insulte sa mère, c'est-à-dire va nique ta mère…et ce type de langage et d'insultes va le provoquer et le toucher. Il ne va pas l'accepter. Ils vont alors se bagarrer.

HC[33] : Si quelqu'un lui dit nique ta mère, il est donc touché ?

Iheb : Touché oui, ça veut dire quoi insulter sa mère ? Ça veut dire quoi nique ta mère ? Ces insultes et langages sont très mauvais ».

Dans ce sens, les injures, comme le terme « Zabour Omek (sexe de ta mère) », ont un pouvoir discursif et communicatif. La dimension sacrée de la mère (ou de l'épouse) s'oppose à l'aspect profane de la petite amie et montre la construction de la masculinité entre trois champs fondamentaux : le genre, le fait biologique et la construction linguistique. Les insultes touchent à la sécurité ontologique d'une masculinité fragile par le biais d'interactions langagières. C'est donc un moyen d'apprentissage et de hiérarchisation genrée binaire.

2. L'intrication entre sexualité, pouvoir sur le féminin et l'argent

Une image implicite s'est dégagée des entrevues avec les hommes, celle de la femme vénale, matérialiste qui cherche un homme pour assumer ses dépenses ou lui faire des cadeaux. Et cette image se retrouve chez des profils socio-économiques très variés même si elle est plus explicite chez les hommes issus des classes moyennes et pauvres.

Pour Mounir, 37 ans, commerçant, les hommes n'ont pas de besoins sexuels plus importants que les femmes « contrairement aux apparences ». En revanche, pour lui, « ce sont les femmes qui attirent les hommes (itayhou errejel[34]) en usant

[33] Hazem Chikhaoui

[34] Itayhou errejel veut dire littéralement « faire tomber les hommes ».

de leur charme, alors que les hommes doivent faire beaucoup d'efforts pour y parvenir ». Il s'agirait essentiellement d'une question d'argent, que l'on retrouve par ailleurs dans ses positions sur l'égalité entre hommes et femmes :

Mounir : « Un homme, il faut qu'il fasse beaucoup de choses - voiture, frime, high, ... par contre, une fille, surtout quand elle est jolie, il suffit qu'elle le regarde, qu'elle lui fasse un sourire et Paf ! Il tombe. Elle travaille sur ça, et avec tout ça, c'est toi (l'homme) qui dois te dire je ne dois pas l'embêter ? »

MBS : Donc il a raison de la harceler ?

Mounir : Il n'a pas le droit légalement. La loi dit que l'homme n'a pas le droit de harceler les femmes, mais l'homme a des instincts quand-même... je les vois moi, elles font exprès ! Dès qu'elle remarque qu'il s'intéresse à elle. Mais s'il lui parle ou autre, il devient un harceleur... et des fois l'homme lui-même ne sait pas comment l'aborder, ça devient du harcèlement ».

Cette idée que les femmes cherchent des hommes financièrement aisés et possédant une belle voiture est revenue surtout chez les hommes qui souffrent de leur situation économique et sociale. Elle s'exprime à travers l'idée que les femmes exigent « trop de choses » pour se marier comme dans le discours de Chahine qui souffre du manque de moyens économiques et critique les jeunes femmes qui « exigent beaucoup de dépenses pour le mariage ». Mourad est un jeune agriculteur de 31 ans habitant une zone rurale. En parlant des femmes, il affirme que ces dernières aiment « l'argent et le sexe ». Il est convaincu que sa première fiancée l'a quitté parce qu'il n'a pas été assez généreux avec elle en cadeaux.

La virilité corrélée au pouvoir de l'argent fait que plusieurs hommes sont convaincus que plus ils ont de l'argent, plus ils ont de chances de se marier, et donc d'avoir une sexualité « licite » ou d'avoir des relations sexuelles avec des amantes occasionnelles et d'éprouver ainsi leur virilité. Dans le dialecte tunisien, il y a d'ailleurs un adage qui illustre cette idée de l'intrication entre l'argent et la sexualité : « celui qui n'a pas d'argent n'enlace personne et n'embrasse personne »[35]. Finalement, nous revenons à l'idée de Qawama explicitée plus haut, selon laquelle la virilité est le fait d'avoir de l'argent. La sexualité constitue autant un privilège pour l'homme/errajel qui a les moyens de s'offrir les corps des femmes et ce lien logique explique, sans doute, la tolérance de la prostitution féminine même chez les hommes les plus religieux. Celle-ci est souvent conçue comme « nécessaire » et jouant un rôle de régulateur social pour les hommes frustrés qui ne peuvent pas assumer les dépenses du mariage. D'ailleurs l'intrication entre la virilité, la Qawama, et le rôle actif dans l'acte sexuel se retrouve même chez les jeunes hommes homosexuels ou bisexuels.

Youssef est bisexuel. En réfléchissant au cours de l'entretien, il nous dit que même s'il est attiré aussi par les femmes, il se sent plus à l'aise avec les hommes. Quand nous lui demandons pourquoi, il répond vivement : « parce que je ne supporte pas quand elle me demande de payer des trucs, de l'emmener quelque part. Avec les femmes, l'égalité est difficile. C'est très rare, même les femmes féministes n'échappent pas à cela ». Puis, il revient aux hommes et dit : « c'est difficile l'égalité même entre hommes. Par exemple, on tombe souvent sur des hommes gays qui n'embrassent pas. Ils veulent juste de la pénétration, des fellations (chichas), mais pas de câlins, pas de baisers, (...) il me dit : rani rajel (je suis un homme) ! ». Il regrette également que, même au sein de la communauté LGBTQ, un « rajel » est toujours censé « bander et vouloir baiser sans arrêt ». Et il rappelle « elkolna motroubyin fard zriba ! (nous sommes éduqués de la même manière): Tu es actif, tu es le rajel, tu es celui qui baise (illi ynik). Tu es passif, tu es donc celui qui est baisé « illi tetnek », tu es la femme. Alors qu'on est deux hommes (...) On attend beaucoup du rajel, on attend qu'il paie ». Ainsi, l'homosexuel actif ou l'hétérosexuel sont ceux qui sont censés payer les cafés, le restaurant, etc. Youssef dit aussi que de l'extérieur de la communauté, l'actif est désigné par le terme« taffar » (actif) qui est valorisant parce

[35] En tunisien : « illi maândouch flouss layâanak, la ybouss ».

que le taffar baise « les hommes » : « attention, je suis le top, et non la techa (pute) ou miboun[36] qui est le passif ! ». Il pense qu'il y a la même distinction dans les couples de lesbiennes, la femme elmestarjla (la virilisée) a plus de pouvoir et domine l'autre. Il y a le top (celui qui est en haut) et le bottom (celui qui est en bas).

3. Désir sexuel irrécusable, support de la masculinité

Questionnés sur le désir sexuel chez les hommes et chez les femmes, les enquêtés étaient partagés entre ceux qui affirment que les hommes ont plus de désir et ceux qui déclarent a priori que les hommes et les femmes ont autant de désir mais qui, au fur et à mesure, soutiennent l'idée inverse en légitimant l'adultère pour les hommes, la prostitution féminine, ainsi que l'expression d'un stéréotype propre aux cultures patriarcales selon lequel les hommes dissocient plus facilement la sexualité des sentiments là où les femmes en seraient incapables. Une fois mariées, les femmes doivent être sexuellement « dociles » et ne jamais rejeter leur mari pour ne pas le froisser.

Pour Alif et Chahine, un homme ne peut pas obliger son épouse à avoir des rapports sexuels. En revanche, les femmes ne doivent jamais dire non à leurs époux en dehors du « temps de répit que Dieu leur accorde (la période de menstruation) ».

Amine, 21 ans, Zarzis, pense que les hommes ont plus de besoins sexuels que les femmes car ils regardent plus la pornographie.

Amine : « Ici à Zarzis, les hommes souffrent de frustration, il n'y a pas de karti (bordel). On est parfois obligés de chercher des femmes pour satisfaire nos besoins, de regarder du porno....

MS : Et les femmes, elles ne sont pas frustrées ?

Non, je ne crois pas ».

Mustapha, à l'instar de Slim et de beaucoup d'autres enquêtés, déplore la fermeture des maisons closes qui « réduisaient les viols » : « C'est Ennahdha[37] la responsable de cette fermeture, la passe était à 30-40 dinars, c'est mieux que de de violer une fille et d'être condamné à 5 ou 10 ans de prison, voire à perpétuité si elle meurt. Dans les quartiers arabes [populaires], les gens sont frustrés sexuellement. Il leur faut 40 milles dinars pour se marier. On descend dans la rue et on viole une fille. Depuis que les bordels ont fermé, on entend souvent parler de filles qui ont été violées ».

Même les enquêtés qui se disent pratiquants et « pieux » partagent cette vision utilitaire de la prostitution féminine. Mounir qui se dit très « pieux » (et qui, par ailleurs, appelle à appliquer la peine de mort aux homosexuels au nom de la religion) dit ceci à propos de la prostitution féminine : « quand on parle légalement, tout citoyen tunisien doit être protégé, indépendamment de ce qu'il est, ou de ce qu'il fait ou ne fait pas. C'est un citoyen tunisien, il lui faut donc être protégé par la loi (...) Le secteur [de la prostitution] doit être réglementé, même si cela n'empêche pas que ce soit illicite (Hram) et seul Dieu est parfait. Tous les humains font des erreurs. Qui va voir ces femmes ? Ce sont nos enfants, nos frères... si le secteur n'est pas organisé, si les femmes ne sont pas suivies sur le plan médical et légal et protégées, ce serait une catastrophe à mon avis ». Anouar, avocat, 47 ans, soutient la prostitution des femmes car elle « réduit les viols et permet aux femmes sans revenus de subvenir à leurs besoins » :

MS : « Vous êtes déjà allé au bordel ?

Anouar : Oui mais juste pour voir.

MS : Pourquoi n'avez-vous fait que voir ?

Anouar : J'ai facilement l'opportunité de le faire ailleurs, alors pourquoi ? Mais je vais souvent dans les maisons closes, j'aime bien, je suis allé dans des bordels en Croatie, à Budapest, j'aime bien oui, j'aime bien regarder, connaître, c'est comme si j'allais dans une foire pour voir les voitures.

[36] Terme dévalorisant qui désigne l'homosexuel, et particulièrement l'homosexuel passif et efféminé.

[37] *Ennahdha* est le parti islamiste qui a gouverné en Tunisie pendant 10 ans.

MS : Et que penserez-vous d'un bordel où des hommes se prostitueraient pour des femmes ?

Anouar : Non laisse tomber ! (il rigole) C'est trop en contradiction avec nous ! Celui des femmes est plus beau en plus, et plus sexy ! ».

Le témoignage de Anouar trahit un regard centré sur lui-même, une manifestation du phallocentrisme qui néantise le désir sexuel des femmes et pour lequel seuls les hommes seraient des sujets désirants.

Par ailleurs, ces mêmes enquêtés se sont moqués de la prostitution des hommes. La prostitution masculine est méprisée. Elle renvoie, au pire, à l'homosexualité qui est largement condamnée, et au mieux, à une idée impensable, absurde, celle des hommes qui se prostituent pour des femmes.

En plus de la légitimation de la prostitution féminine, la légitimation du « surplus de désir sexuel » chez les hommes est appuyée par un argument religieux, la polygamie. Bien que celle-ci soit abolie depuis 1956, elle reste présente dans l'imaginaire de quelques hommes qui l'invoquent parfois comme une « preuve » de la supériorité du désir chez l'homme et de sa capacité à satisfaire plusieurs femmes à la fois.

Alif, artisan, titulaire d'un master en arts plastiques, fiancé, que nous avons rencontré dans la ville de Nefta (ville proche de la frontière algérienne) :

MS : « Si une femme est trompée par son mari, que doit-elle faire ?

Alif : C'est sûr qu'elle ne satisfait pas ses besoins ou ne s'occupe pas bien de la maison.

MS : Et si elle s'occupe de la maison et couche avec lui à chaque fois qu'il le souhaite et qu'il la trompe, elle fait quoi ?

Alif : « là il faut revenir à loi de Dieu. L'œil de l'homme aime bien regarder (Errajel aînou zawégha). Quand Dieu a dit dans le Coran une, sinon deux, sinon trois, sinon quatre, ce n'est pas pour rien ! Vous comprenez ? Un homme qui a 4 femmes, vous croyez qu'il va tromper ? Il va chercher une 5ème peut-être ? C'est celui qui n'a le droit qu'à une qui va tromper. Ce n'est pas normal de n'avoir droit qu'à une femme. En Algérie, juste à côté (il tend le bras pour nous montrer l'Algérie), ils ont droit à 4 et nous, on nous dit une et tais-toi ! D'accord, pas la peine d'avoir 4 mais pourquoi pas 2 au moins ?

MS : Vous êtes donc contre le Code du Statut Personnel tunisien ? (...)

Alif : « Non mais ça vous plaît le célibat des femmes à Tunis ? Ça vous plaît ? Les filles qui se jettent sur les hommes pour qu'ils les harcèlent et qu'ils soient obligés de se marier avec elles sous pression, ça vous plaît ? Mais de toute façon l'homme tunisien ne peut ni appliquer la loi de Dieu, ni la loi du CSP, il reste comme ça et puis c'est tout. L'homme tunisien, il faut qu'il trouve de quoi manger d'abord, avant de nourrir une femme, et 4 femmes, il faut être juste avec elles, alors n'en parlons même pas ! L'homme tunisien ne peut rien faire !

MS : Mais Dieu a dit aussi dans le Coran qu'il est impossible d'être juste avec les 4 ?

Alif : Non, ce n'est pas ce qu'il voulait dire. Il a dit qu'il fallait être juste, c'est-à-dire dépenser les mêmes sommes pour les 4, donner autant de plaisir pour les 4. C'est ce que faisait Omar Ibn El Khattab. Mais nous, on ne vit pas au temps des Sahaba (les compagnons du prophète), on ne vit pas comme nos grands-parents et nos ancêtres. On est ici et on n'y peut rien. Imaginez un ouvrier payé 20 ou 30D par jour et qui a 4 femmes ! Comment va-t-il faire ? Il leur donne combien de dinars chacune ? Et il lui reste quoi ?

MS : Donc c'est une question d'argent pour vous ? Plus un homme est riche, plus il peut épouser des femmes ?

Alif : Bien sûr et il doit être juste avec elles.

MS : Mais Dieu a dit que c'était impossible dans la même sourate ?

Alif : Non, non, c'est son droit, arrêtez ! Vous voulez contredire les oulémas (les savants religieux), ils ont tous dit que c'est halal pour lui s'il est juste. Ce n'est qu'en Tunisie que c'est haram, ce n'est qu'en Tunisie qu'on te dit prends en une et ça suffit ».

Adam, 42 ans, directeur financier dans une entreprise qui fait de l'exportation, marié, 3 enfants :

Adam : « Les hommes ont plus de désir que les femmes.

MS : Pourquoi vous pensez cela ?

Adam : Il suffit de voir mon cas à moi. Tous les jours J'ai envie tandis que ce ne pas le cas de ma femme, non. Peut-être que c'est juste ma femme qui est comme ça et que je ne peux pas généraliser, mais j'en souffre. D'ailleurs, pourquoi Dieu nous aurait-t-il autorisés à épouser 4 femmes si on n'avait pas plus de désir. Dieu nous a créés et nous connaît mieux que quiconque.

MS : Mais Dieu a posé une condition : la justice entre les femmes, et il a dit en même temps que cette justice était impossible. Qu'en pensez-vous ?

Adam : Non, ce n'est pas le sens du verset. Le sens du verset est qu'il ne faut pas préférer complètement l'une à l'autre, et qu'il faut trouver un équilibre entre les quatre et c'est possible.

MS : Vous croyez vraiment que c'est possible ?

Adam : Oui, les hommes ont des besoins sexuels. C'est la nature qui est comme ça, on ne peut pas être contre la nature. Ce qu'a fait la Tunisie est contre la nature, c'est contre Dieu et contre tout bon sens, la Tunisie nous guide vers le haram (l'interdit religieux), nous oblige à le faire ».

Ceux qui ne légitiment pas l'adultère par l'argument religieux de la polygamie ont recours à l'argument scientifique ou « naturaliste » selon lequel les hommes seraient « naturellement » plus enclins à aimer le sexe et les femmes enclines à la monogamie. Anouar, 48 ans, avocat à Tunis, en parlant d'adultère, dit que ses amis qui trompent leurs femmes le font car celles-ci n'accordent pas beaucoup d'importance au sexe. Elles préfèrent « le travail, la banque, les amis, les sorties, les courses... ». Idem, pour Chahine, 24 ans, célibataire, il déclare : « les hommes trompent leurs femmes car ils sont habitués à la pornographie et ils sont choqués par le réel (...) Les femmes, quand elles aiment leur mari, ne vont pas voir ailleurs ».

L'idée que les hommes seraient capables de dissocier le sexe des sentiments car ils sont gouvernés par un désir « purement » charnel qui prime sur les émotions est si prégnante qu'un jeune homme de 31 ans se disant « féministe » (et que nous avons classé dans les parcours dissonants) déclare se sentir « sexuellement bizarre » car il est incapable de dissocier le sexe de l'amour (comme le font les autres hommes selon lui) :

Asser : « Quand je couche avec une fille qui me plaît physiquement mais pour qui je n'ai pas de sentiments, je n'arrive jamais à avoir d'orgasme

MS : Pourquoi ce fait serait « bizarre » ?

Asser : Quand je n'aime pas, je me déteste dans l'acte, je sens que suis un anima. Pour moi, le sexe est une chose sacrée, où il faut beaucoup de sentiments et d'émotions pour que la relation ait du goût et du charme mais quand c'est fait avec n'importe qui, je me sens prostitué, ça devient comme un besoin physiologique ».

Asser se plaint par ailleurs des femmes qui reprennent à leur compte cette idée d'« un désir de faire le sexe » toujours présent chez les hommes quelle que soit la situation. Il a particulièrement souffert d'une situation où une amie (qu'il ne désirait pas) a profité une fois du fait qu'il était en train de dormir pour le toucher et lui faire une fellation. Quand il l'a repoussée, elle l'a traité « d'homosexuel ». De même, Amine, 21 ans, de Zarzis, a refusé de coucher avec une fille à Tunis car c'était juste après le décès de son père et il était en dépression. La fille l'a alors traité de mouch rajel (t'es pas un homme !). Amine pense que ce sont les femmes qui cherchent la « rjoulia/virilité». Il dit, en plus, ne pas comprendre

pourquoi les femmes de Tunis considèrent les hommes du Sud comme des « fhoula[38] ». Cette quasi-obligation à « désirer comme un homme » (Vörös, 2021) fait que les jeunes hommes qui n'ont pas d'expérience sexuelle, sont parfois rabaissés ou stigmatisés. L'homosocialité soutient cette idée du devoir « baiser » et du devoir « bander ». Asser, jeune célibataire habitant à Tozeur regrette l'omniprésence de la sexualité dans les discussions entre hommes dans les cafés. L'homme frustré sexuellement est désigné à Tozeur par le terme kaltan ou le puceau et c'est péjoratif. Comme l'avait démontré le sociologue Vulca Fidolini dans son travail sur la masculinité et la sexualité chez des jeunes marocains (Fidolini, 2017), la virginité masculine devient l'un des traits caractérisant une masculinité subordonnée, car incapable d'exprimer la sexualité virile et débordante qui définit l'un des modèles hégémoniques homosociaux (Anderson, McCormack, 2015). Là où un désir immédiat, « irraisonné », envers les corps des femmes constitue un support central dans le maintien de l'hégémonie de l'homme hétérosexuel.

4. Condamnation des homosexuels plutôt que de l'homosexualité

L'équipe de chercheur.e.s n'a pas été surprise de constater, au début de l'enquête de terrain, un rejet de l'homosexualité masculine chez la plupart des enquêtés hommes. Toutes les études scientifiques à orientation féministe ont démontré la prégnance de la norme hétérosexuelle chez les hommes et la centralité de cette norme qui constitue le cadre du système patriarcal (Delphy, 1998). Vulca Fidolini démontre comment, pour des jeunes marocains vivant en France et en Italie, la masculinité est subordonnée à la norme hétérosexuelle. Cette masculinité peut se forger à travers l'assujettissement au pouvoir de l'hétéronormativité et par son « habitation » : « La mise en scène de l'hétérosexualité pour confirmer sa « bonne » masculinité semble donc une contrainte qui concerne tous les hommes, indépendamment de leur orientation sexuelle » (Fidolini, 2017). En effet, confirmer son hétérosexualité constitue une exigence pour tous les hommes interrogés, indépendamment de leur orientations ou pratiques sexuelles effectives. Cette confirmation « hétérosexuelle » commence par la posture, la gestuelle, la manière de marcher et de s'habiller. Ainsi, selon la plupart de nos enquêtés, les hommes jugés « efféminés » sont ceux qui auraient les cheveux longs ou colorés, qui mettraient des pantalons serrés, noueraient leur écharpe au centre (comme les femmes) et non sur le côté (comme le font les hommes), parleraient avec un ton « doux », adopteraient des gestuelles jugées féminines... Ces hommes sont désignés comme des markhoufin, des « mous », ou des « non-hommes » (mouch rjel), et auraient besoin d'être « raffermis » (lezem yetkebssou) ou « ramassés » (lezem yetlamou). Alif, 34 ans, artisan à Nefta déclare : « une fois j'ai vu un homme debout dans la rue avec la chemise déboutonnée qui laissait voir sa poitrine, je suis allé voir ses amis, je leur ai dit lemouh (ramassez-le), c'est quoi ça ? J'étais hors de moi ». Cette condamnation de « l'efféminisation » chez certains hommes dans l'espace public, nous l'avons retrouvée même chez des hommes bisexuels qui affirment avoir eu des relations sexuelles avec des hommes.

Les pratiques homosexuelles, quant à elles, suscitent chez la plupart une condamnation violente même s'il nous est apparu, au fil des entretiens, que c'est moins l'homosexualité - en tant qu'« expérimentation sexuelle » entre hommes (ou entre femmes)- qui est condamnée que les personnes homosexuelles elles-mêmes, c'est-à-dire celles qui revendiquent la légitimité de ces pratiques sexuelles entre hommes et qui épousent pleinement le statut d'homosexuel en société.

Ahmed, 18 ans, jeune ouvrier à Djerba souhaite une pénalisation plus ferme de l'homosexualité.

[38] Fhal désigne un homme viril avec de hautes performances sexuelles, il existe un stéréotype que l'enquêté a évoqué ici et selon lequel les hommes du sud du pays seraient plus « authentiques » et plus « virils » que ceux du reste du pays.

Il appelle à l'application de la peine de mort : « comment un homme peut accepter de faire le sexe avec un autre homme ! Ça ne se fait pas, c'est contre la nature !! Il faut qu'ils soient tués ou pendus ». L'homosexualité serait pour certains « contre-nature ». Pour d'autres, elle serait à la fois « contre-nature » et « contre la religion ». Mounir, 37 ans, commerçant, marié, déclare ignorer la teneur exacte du texte religieux tout en assurant que c'est celui-là qui devrait être appliqué :

Mounir : « C'est un pêché ! Il faut appliquer la charia !

MBS : Que dit la charia à ce sujet ?

Mounir : Je ne sais pas.

MBS : Donc si la charia prescrit la lapidation à mort, ça devrait être appliqué ?

Mounir : Ecoutez, Dieu n'est pas injuste, si Dieu a imposé quelque chose, il faut que ce soit appliqué, je ne peux polémiquer sur des questions comme ça, pour lesquelles les lois religieuses sont claires, c'est comme ça que j'ai été éduqué. Pour telle chose, il y a une ligne rouge à ne pas dépasser, je ne peux pas l'excuser ou la justifier ».

Beaucoup de nos interlocuteurs ont donné des réponses similaires à celles de Mounir, même ceux qui ne sont pas au courant de l'existence de l'article 230 du Code Pénal tunisien, un article qui remonte à la colonisation française et qui condamne, non pas l'homosexualité, mais la sodomie et les pratiques sexuelles entre femmes. Pour ceux qui sont au courant de l'existence de cet article, ils pensent largement qu'il doit être renforcé par des peines plus fortes et plus coercitives allant jusqu'à la peine de mort ou du moins maintenir la pénalisation actuelle telle qu'elle, c'est-à-dire entre un à trois ans de prison. D'autres ont évoqué l'impératif d'expulser les homosexuel.les vers un autre pays à l'instar de Faycel, 40 ans, homme marié et père de deux enfants (niveau éducatif bac+5) et qui dit « l'idéal serait de les expulser définitivement pour nettoyer le pays ». L'homosexualité de « l'autre » (l'étranger, le non-musulman) dérange en effet beaucoup moins. Chahine, 24 ans, étudiant de Nefta condamne franchement l'homosexualité en citant un hadith du prophète selon lequel « si un homme monte sur un autre homme, les deux seront privés de Paradis ». En revanche, il dit qu'un homme « étranger » italien lui a déjà demandé de se prostituer pour lui quand il avait 17 ans et que ça ne l'a pas dérangé : « ça ne m'a pas dérangé car il est Européen ». Aussi, les pratiques sexuelles entre femmes sont moins « dérangeantes » que les pratiques entre hommes même si elles sont aussi condamnables a priori pour certains. Par exemple, Mourad, jeune agriculteur, 30 ans, habitant une zone rurale dit :

Mourad : « L'homosexualité féminine est moins grave et n'a pas d'importance.

KM : Et pourquoi ?

Mourad : Ce n'est pas pareil, c'est moins grave que celle des hommes, ça ne dérange pas trop, parce que les femmes ne peuvent rien faire, elles flirtent c'est tout ! »

Aussi, Iheb, 24 ans, responsable de gestion de stocks à Zarzis, condamne au début aussi bien l'homosexualité chez les hommes que chez les femmes puis assure que celle des hommes est plus grave :

Iheb : « un homme et un homme ou une femme et une femme c'est bizarre, c'est inconcevable.

HC : Qu'est-ce qui est pire, entre deux hommes ou entre deux femmes ?

Iheb : Entre un homme et un homme c'est pire. N'en parlons même pas ! (rire) ».

La sexualité entre femmes est moins « grave » car elle ne comporte pas de pénétration, qui est le propre et le privilège de l'homme. Ce qui explique que, dans les entretiens avec les hommes, même ceux qui admettent à demi-

mots avoir eu des rapports sexuels avec d'autres hommes, la posture passive propre à la féminité pour certains est dévalorisante. L'exemple de Jallel, 45 ans, médecin, adepte du polyamour est intéressant à ce titre. Il dit d'abord que les hommes « efféminés » le dégoûtent, qu'un homme doit être viril et « érotique », puis il admet à demi-mots coucher avec des hommes et que ceux-ci l'énervent car ils seraient « mesquins », « jaloux », contrairement aux femmes pour qui la jalousie constitue un comportement « naturel ».

MS : « Qu'est-ce qui est naturel ? Et pourquoi c'est mesquin pour les homos ?

Jallel : Ben chez les femmes c'est un comportement naturel de s'énerver, d'être jalouses. Chez les hommes, c'est mesquin.

MS : Donc vous avez souvent des relations homosexuelles ?

Jallel : Pff, dans les orgies, oui, mais je ne cherche pas particulièrement les hommes. Je n'ai pas une goutte d'homosexualité (noktet wabna) aux yeux des autres femmes, attention !

MS : Mais vous avez des envies homosexuelles puisque vous couchez avec d'autres hommes ?

Jallel : Une goutte peut-être, une ébauche, mais je n'en serai jamais un ! Ça n'arrivera pas, même si la pratique en idée de la pratique n'est pas exclue. Non, je ne peux pas. Je peux avoir du désir mais souvent sur le plan physique, parfois je bloque, je préfère un sein. Merci mon Dieu pour la femme, pour l'hétérosexualité, merci mon Dieu pour le normal ! »

La peur d'être confondu avec une femme dans l'acte sexuel explique en partie la stigmatisation des gays dont on pourrait deviner l'homosexualité par l'attitude sociale, et la supposition qu'ils seraient aussi « passifs » que les femmes dans l'acte sexuel en se laissant pénétrer plutôt que de pénétrer eux-mêmes. D'ailleurs, les mots péjoratifs qui désignent les gays se rapportent au féminin : « techa » qui veut dire pute, « passifa » qui veut dire passive. Les homosexuels se divisent ainsi en deux : les actifs, taffara (le verbe ytaffer renvoie à la performance sexuelle d'un homme capable de pénétrer un autre homme) ; et les passifs les mwabna, les techa ou les passifa, les cariocas qui font l'objet de stigmatisations et de violences fondées sur le genre au quotidien comme en témoignent les jeunes homosexuels que nous avons interrogés à l'instar de Youssef cité plus haut, et de Wahbi, 21 ans, Tunis, étudiant en médecine qui considère que le mépris et le dénigrement des hommes différents (considérés comme efféminés) est reproduit même au sein de la communauté LGBTQ : « ils se ridiculisent entre eux quand quelqu'un par exemple fait un traitement spécifique pour ses cheveux, on dit ce genre de propos : ah c'est celui qui a fait de la kératine[39] ? Tu trouves que c'est un homme ? Je t'assure qu'ils parlent comme ça ! C'est dégueulasse ! ».

Les homosexuels, surtout ceux qui sont supposés passifs, sont condamnés car ils constituent autant de « contre-modèles de la masculinité hégémonique » au sens de Connell. Ils sont donc subordonnés, renvoyés à leur statut inférieur, c'est ce qui explique le souhait chez certains enquêtés de les voir éradiqués, tués ou renvoyés à l'extérieur du pays. Ils constituent une menace à l'ordre du genre et au modèle de la masculinité hégémonique qui suppose une performativité dont la performance dans l'acte sexuel en tant que dominant et pénétrant est la continuité. C'est ce qui explique que ces homosexuels « visibles » dérangent davantage que l'homosexualité elle-même qui est implicitement tolérée chez certains. Asser, 31 ans, diplômé en design et vivant à Tozeur nous dit que Tozeur serait connue pour le tourisme sexuel car anthropologiquement les pratiques homosexuelles (« eterma » /les fesses) y sont parfois tolérées à condition qu'elles aient lieu dans des cadres bien déterminés. Il évoque les 5T, principes du plaisir, qui sont les suivants : la « Terma » (les fesses des hommes), Tmar (les dattes), Tey (le thé), Takrouri (variété tunisienne de cannabis), Tarkina (le coin pour ceux qui n'aiment pas travailler). Il évoque également un rituel prénuptial chez les hommes appelé la hajaba. Au cours de ce rituel, le jeune marié regroupe tous ses amis hommes, il les fait dîner et boire, ils font la fête. Et parfois, « on ramenait

[39] Kératine : lissage pour les cheveux

un homosexuel (une personne connue selon lui) et on offrait au futur marié la possibilité de coucher avec lui pour exprimer la joie ». Asser évoque aussi (comme beaucoup d'hommes du Sud que nous avons interrogés) les fantasmes et les préjugés sur les hommes du Djerid[40], selon lesquels ils seraient virils et plus forts sexuellement que les hommes du Nord. Le Djerid comportait auparavant une minorité d'Italiens et Asser rappelle que les homosexuels italiens qu'on appelait les « cavallino » sont désignés par le terme hssounya (des chevaux) et qu'il était valorisant de coucher avec eux pour certains.

Ainsi, les pratiques homosexuelles occasionnelles ne remettent pas en cause la masculinité chez certains enquêtés tant qu'elles ne les transforment pas en « homosexuels ». Par exemple, Nizar, 40 ans, gérant d'un café mixte à Zarzis, marié et père de deux enfants de 5 et 10 ans, dit avoir vécu une expérience sexuelle avec un homme et ne pas la regretter mais, en même temps, il insiste sur le fait que « les hommes ne l'attirent pas ». D'autres enquêtés admettent visionner des vidéos de porno gay « par curiosité » ou « parce que ça vient tout seul sur le téléphone » à l'instar d'Anouar, avocat, marié et père de trois enfants qui dit : « j'ai déjà regardé par curiosité mais ça ne me dit rien, j'aime la femme ! (Dit-il en écarquillant les yeux et avec enthousiasme) mais j'ai des amis qui me surprennent, ils me disent que, parfois, ils ont envie d'hommes, que le corps des hommes est parfois plus attirant que le corps des femmes, ça me dépasse, moi je n'ai rien de tel dans ma tête, je ne peux pas accepter ! » Quand on lui demande ce qu'il pense de l'article 230 du code pénal, il nous regarde étonné et nous demande :

Anouar : « C'est quoi cet article, de quel code ? Rappelez-moi !

MS : Celui qui sanctionne l'homosexualité.

Anouar : C'est interdit religieusement ! En plus c'est dangereux.

MS : Pourquoi ce serait dangereux ?

Anouar : J'ai demandé à un ami d'enfance pédé, il m'a répondu : quand tu goûtes, tu comprends. Ce que tu fais avec un homme te donne 10 fois plus de plaisir que ce que tu fais avec une femme. Et puis ça a toujours existé, et les princes du Golfe ont je ne sais combien de femmes, et pas n'importe lesquelles, les plus belles du monde, alors que leurs amantes (il le dit au féminin) sont souvent des garçons ».

Par son témoignage, Anouar met en lumière une angoisse récurrente chez les hommes, celle de la dépendance et de la perte de contrôle qui iraient à l'encontre de l'idéal de la virilité. Nous avons retrouvé la même appréhension par rapport à la question de l'addiction à la pornographie.

5. La pornographie, entre confirmation de la masculinité et risque de dépendance

Contrairement à l'homosexualité, le visionnage de la pornographie est largement toléré et normalisé par la plupart des enquêtés. D'abord, la pornographie constitue le moyen par le truchement duquel la plupart des enquêtés découvrent la sexualité lors de l'adolescence ou la puberté. Asser dit avoir découvert la sexualité essentiellement à travers le porno. Il louait des vidéos avec ses voisins de quartier ou ils se « débrouillaient » pour en télécharger sur internet et visionnaient les films ensemble chez lui quand ses parents étaient en train de travailler. Quand nous lui demandons s'ils se masturbaient ensemble, il répond que ses amis le faisaient mais que lui n'y arrivait pas car il considérait déjà la masturbation comme quelque chose d'intime entre lui et lui-même. Il dit que ses amis et lui allaient aussi dans l'oasis escalader les palmiers pour épier les touristes qui faisaient parfois l'amour dans la piscine.

[40] Le Djerid ou « palme de dattier » désigne la zone semi-désertique qui s'étend de Tozeur jusqu'en Libye et en Algérie.

Ainsi, la dimension « pédagogique » de la pornographie est largement attestée par la quasi-totalité des enquêtés quel que soit leur âge, leur orientation sexuelle, leur classe sociale ou leur niveau éducatif. Ahmed, 18 ans, Djerba, vivant avec sa famille et ayant arrêté les études au niveau secondaire dit : « oui, je visite ces sites, normal ! C'est comme tout le monde. Même les vieux retraités regardent ce genre de vidéos. Il y a même des vieux qui te demandent de leur montrer comment accéder à ce type de site, ça me faire rire moi ! ». Jallel, 47 ans, médecin spécialiste dit ceci sur le porno : « ça apprend, comment pénétrer, comment faire, comment...ça donne de la confiance et c'est pédagogique ». Le visionnage du porno ne dépend pas non plus de la situation maritale car aussi bien les hommes célibataires que les hommes mariés déclarent regarder du porno à la même fréquence, c'est à dire « souvent ». Cette légitimation du porno consolide la théorie du sociologue Florian Vörös pour qui la masturbation devant le porno permet de « ressentir et de confirmer sa virilité » (Vörös, 2021). Aussi, les contraintes sociales qui pèsent sur la sexualité aujourd'hui en Tunisie et qui laissent peu d'occasions aux hommes et aux femmes d'avoir des expériences sexuelles libres donne d'autant plus d'importance au porno qui devient la principale source d'informations sur les pratiques sexuelles. L'industrie pornographique représente une mine d'images sexuelles où puiser des fantasmes et découvrir ses propres goûts sexuels. Wael, 42 ans, avocat, célibataire vivant avec ses parents et qui n'a eu qu'une seule expérience sexuelle, regarde « très souvent » du porno pour « apprendre ». Il dit qu'il y a deux sortes de porno : « le porno déviant et le porno intégral ou inclusif. Le premier est centré uniquement sur la pénétration, le deuxième te montre toutes les étapes, les préliminaires, c'est plus fin, on dirait un homme et sa femme. Moi je préfère le deuxième. Dans le premier, on a l'impression que la femme est en train de se faire tabasser ».

MS : « Mais vous regardez quand-même ?

Wael : Oui car quand tu mets une vidéo, tu ne sais pas ce qu'il y a dedans, ça vient c'est tout.

MS : Et vous avez regardé du porno gay ?

Wael : Oui, pour découvrir.

MS : Et comment vous l'avez trouvé ?

Wael : Masset (mauvais, dégoûtant).

MS : Alors vous avez vu une seule fois ?

Wael : Non, plusieurs fois car quand tu mets souvent du porno, tu tombes toujours sur le porno très déviant, le porno fin et le porno gay, je regarde un peu de tout ».

Aussi, plusieurs enquêtés hétérosexuels affirment avoir découvert le porno en groupe, avec d'autres amis garçons au lycée ou avec des jeunes du quartier. Regarder du porno « entre hommes » est une manière de renforcer « la camaraderie hétéro masculine » (Vörös, 2021) en se rassemblant autour d'images pornographiques qui exaltent la virilité à l'extrême. Pour certains enquêtés, le besoin de regarder du porno va de soi et constitue une « pause récréative nécessaire » dans la vie d'un homme. Pour Anouar, avocat, marié et père de 3 enfants :

Anouar : « Le porno c'est de la culture, comme les documentaires, quand j'ai envie, je regarde. Maintenant, c'est accessible sur les téléphones à tout instant, mais avant la révolution, il fallait se débrouiller, j'avais des amis informaticiens très futés qui m'ont appris à télécharger avec le proxy[41].

MS: Votre femme sait que vous regardez souvent du porno ?

- Anouar : Oui, elle ne comprend pas, mais maintenant elle ne demande plus, je lui ai expliqué que c'était normal.

MS : Comment vous percevez les femmes qui jouent dans le porno ?

Anouar : C'est la pièce maîtresse, c'est elle qui gère, c'est elle qui sait donner du plaisir, c'est elle qui donne tout.

[41] Le proxy est un serveur situé dans un autre pays et qui permettait, avant la Révolution tunisienne, de contourner la censure de certains sites internet comme Youtube.

MS : Et les hommes qui jouent dans le porno, vous les trouvez comment ?

Anouar : La taille de leur sexe est anormale, ils sont sélectionnés, choisis, on leur donne des médicaments, non, ce sont des acteurs ».

Le témoignage d'Anouar illustre une idée récurrente dans tous les témoignages des hommes. L'idée selon laquelle les femmes qui jouent dans le porno seraient attirantes mais « vraies » alors que les hommes seraient anormaux, suréquipés, surfaits, et donc artificiels. Les hommes seraient donc des « acteurs » qui performent dans le porno alors que les femmes sont rarement désignées comme « actrices ». Les performances de ces acteurs seraient d'autant plus exacerbées par les effets de la caméra qui grossirait la taille réelle de leur sexe et la prise éventuelle de médicaments avant le tournage afin de prolonger au maximum la durée de leur performance sexuelle.

Chahine, 24 ans, célibataire et habitant à Nefta, dit que le visionnage de la pornographie est religieusement haram/interdit car il constituerait une forme de « zina (rapport sexuel illégitime) visuel ». Il admet toutefois regarder du porno sur le net et dit ceci à propos des hommes qui jouent dedans : « les rapports sexuels sont plus longs que dans la vie normale et les hommes sont gonflés aussi par les médicaments et les effets de la caméra ». Karim, 38 ans, célibataire, ingénieur et professeur de théâtre à Zarzis dit regarder du porno pour « apprendre ». Quand nous lui demandons comment il perçoit les hommes et les femmes qui y jouent, il répond : « dans le, porno la femme est un objet, l'homme est un patron », puis il sourit. Cette image de l'acteur de porno hautement viril et puissant est remise en question particulièrement chez les jeunes célibataires hétérosexuels qui pensent avoir moins d'opportunités que les hommes occidentaux pour vivre librement leur sexualité. Le témoignage de Mustapha, jeune célibataire vivant avec ses parents à la Médina de Tunis, est éclairant à ce titre. Mustapha défend le visionnage des films pornographiques mais pense que cela ne devrait pas devenir une addiction et que cela ne correspond pas à la réalité « celui qui regarde ces films et n'a pas pratiqué le sexe, n'est pas comme celui qui a déjà eu des rapports sexuels. Celui-ci se rendra compte que c'est un mensonge… personne ne peut tenir une demi-heure… le désir vient rapidement chez l'homme, surtout lors du premier rapport… peut-être que pour nous, les Arabes, le désir sexuel c'est comme mettre le feu à de l'essence, tic, tic, surtout la première relation… nous n'avons pas de copines avec qui on peut avoir des rapports chaque semaine, on ne trouve l'occasion qu'une fois, de temps en temps, on ne va pas essayer des trucs fous… je n'ai jamais vu quelqu'un tenir 45 minutes… pareil pour les femmes, elles en font trop, j'ai couché avec des femmes plusieurs fois, je n'ai jamais vu un orgasme pareil ! ». La performance de l'acteur occidental représente donc, parfois, un idéal de performance virile inatteignable. C'est peut-être pourquoi certains hommes sont gênés à l'idée que leurs femmes ou leurs filles puissent regarder aussi du porno et visionner ces « hautes » performances des hommes occidentaux. Faycel, 40 ans, marié et père d'une fille et d'un garçon, a une boutique de réparation de téléphones à Zarzis. Il dit regarder du porno « comme tous les hommes ». Mais « la catastrophe », selon lui, c'est qu'il se rend compte, de par son travail (puisqu'il répare les téléphones), que les filles aussi regardent du porno :

Faycel : « Des filles qui ne savent pas cacher les vidéos (...) Les filles regardent plus que les garçons, les garçons ont beaucoup de jeux, des games et un peu de porno mais les filles elles n'ont que du porno.

MS : Et comment vous les trouvez les hommes dans le porno ?

Faycel : Irréels !! Même si on me rajoutait 40 ans de plus je n'y arriverai pas (il rigole). C'est pour cela que je ne veux pas que ma fille regarde ça.

MS : Et votre fils ?

Faycel : Il est encore jeune. Ma fille, je veux qu'elle apprenne la sexualité à l'école, la reproduction, et après, qu'elle soit bien éduquée et qu'elle maintienne l'image de marque de la famille.

MS : Et pourquoi c'est à votre fille de prendre soin de cette image ?

Faycel : Le garçon aussi. Mais, sur ces questions-là, c'est surtout aux filles de le faire car c'est notre société qui est comme ça. On ne va quand même pas s'ôter le nez du notre visage. On vit en Tunisie, on ne vit ni en France, ni en Suède, ni en Finlande ».

La consommation d'images pornographiques obéit donc aux lois du genre et devrait reproduire les rapports de domination hommes/femmes. Majed, 23 ans, célibataire et étudiant en licence de Français, habitant à Testour, pense que les vidéos pornographiques véhiculent des images stéréotypées de l'homme, particulièrement en ce qui concerne la question de l'agressivité. Il considère que l'homme n'est pas agressif par défaut, et que cette vision qui domine les matières pornographiques alimente l'aspect pulsionnel chez le public qui consomme fréquemment ce produit visuel. Mais cette image stéréotypée de l'acteur « hyper-performant » du porno se retrouve également dans le porno gay selon certains de nos interlocuteurs qui se revendiquent Queer. Youssef, 23 ans, bisexuel, célibataire, vivant à Sfax, considère que le porno est « pédagogique » car il y apprend les techniques et les positions. En revanche, il estime aussi avoir été lésé par le porno car il véhicule une injonction pour les hommes à être performants et « toujours en érection ». Il dit : « il (l'homme) nique trois personnes en même temps. C'est fou ! ». En plus de cette image préfabriquée de haute-performance sexuelle, nous avons décelé une autre « méfiance » du porno chez nos interlocuteurs, celle de la peur de l'addiction. Or l'addiction à un objet, une chose, ou à une personne, serait dangereuse car elle mettrait les hommes en situation de dépendance, et donc de faiblesse, ce qui va à l'encontre de l'image idéale de l'homme viril, fort et suffisant.

Alif, 36 ans, fiancé qui devrait se marier bientôt répond ceci, quand nous lui demandons s'il regardait du porno :

Alif : « Il y a eu une période où je regardais beaucoup mais là j'ai arrêté.

MS : Pourquoi ?

Alif : Ça devient une maladie, une addiction, ça devient meilleur même que la pratique sexuelle. Je connais des amis mariés qui préfèrent ça à leurs épouses. J'ai un ami qui renvoie sa femme exprès dormir chez ses parents pour se consacrer à cela.

MS : Vous lui avez demandé pourquoi ?

Alif : Je ne sais pas mais ça me fait peur. Je m'occupe la journée et parfois le diable t'appelle (eshitan ywezek) pour que tu cherches ça ».

De même, Adam, 42 ans, marié, dit éviter le porno car il peut être addictif et il n'aime pas se sentir « accro ».

Le devoir de maîtrise que nécessite la virilité constitue un frein à la consommation pornographique même si celle-ci reste pour la plupart « pédagogique ». Elle conforte toutefois l'idéal d'une virilité exaltée à outrance, créant parfois un sentiment de vide ou de déprime chez des hommes qui, dans la réalité, ne sont pas capables de se marier ou sont contraints de mettre fin à une relation amoureuse par manque de moyens financiers. Le cas de Karim, ingénieur, payé un peu plus que le SMIC et incapable de subvenir aux besoins d'un foyer et d'assurer les dépenses de la fête du mariage est éclairant. Pour Karim, l'homme dans le porno est un « patron ». En même temps, il dit se sentir vide et déprimé à cause du manque d'argent dont il souffre et qui le contraint à vivre encore avec ses parents alors qu'il a 38 ans. Il a dû mettre fin à une relation amoureuse qui a duré pendant des années car il n'a pas été en mesure de collecter la somme d'argent nécessaire pour le mariage. Il a préféré rompre avec sa fiancée et la laisser « faire sa vie et se marier avec quelqu'un qui peut assurer les dépenses du mariage ». La question de l'argent demeure donc centrale et elle est intriquée dans la virilité et la sexualité.

IV PERCEPTIONS ET VÉCUS DES VIOLENCES PAR LES FEMMES OU LE COÛT DE LA VIRILITÉ

Bien que les critères de recrutement des enquêté.e.s aient été les mêmes pour les hommes et pour les femmes, et que notre équipe de chercheur.e.s n'ait pas cherché à recruter des femmes spécialement victimes de violences (nous sommes en effet passé.e.s par le même réseau associatif qui nous a aidé.e.s à recruter des enquêtés hommes ou par notre réseau informel d'amis et collègues qui ont sélectionné des personnes en fonction de profils socio-économiques variés), nous avons constaté que toutes les femmes enquêtées ont subi des violences de tout genre. Contrairement aux hommes interrogés, les femmes reconnaissent plusieurs formes de violence dans l'absolu : la violence physique, la violence psychologique, la violence verbale et la violence sexuelle dans laquelle elles classent les viols, les attouchements et les propos à connotation sexuelle.

Nous tenterons ici de classer ces expériences et les représentations des violences qui leur sont corrélées selon une typologie des violences : violences symboliques, violences verbales et physiques et violences sexuelles, même si ces violences sont souvent intriquées les unes aux autres.

1. Violences symboliques

La violence symbolique traverse tous les témoignages des femmes quels que soient leur âge, leur niveau éducatif, leur classe sociale ou leur orientation sexuelle. Elles ont, toutes, vécu des violences « ordinaires » dont elles sont conscientes dans la plupart des cas. Parfois, ces violences transparaissent en filigrane dans leur discours, particulièrement quand elles relatent des souvenirs d'enfance. Par exemple, Lilia 37 ans, esthéticienne, est victime de violence physique et verbale de la part de son mari. Néanmoins, son expérience et l'environnement dans lequel elle a évolué ont eu un impact sur ses représentations. Son père, qu'elle décrit comme un homme « très civilisé et tendre », était très dur avec sa mère :

« Il allait au travail à 8 heures et quand il rentrait vers midi, il fallait que tout soit prêt, que la table soit mise, que rien ne manque... il ne tolérait pas qu'une serviette manque, quand cela arrivait, il ne disait rien, mais de manière très élégante, il s'essuyait les mains dans la robe de ma mère et quittait la table. On n'aimait pas quand il faisait ça à notre mère, quand nous avons grandi nous l'empêchions de le faire. Ma mère avait très peur de lui et beaucoup de respect pour lui, elle l'appelait si Mohsen carrément !»

Les jeunes femmes (18-30 ans) sont toutefois plus conscientes de la violence symbolique, basée sur le genre qui est diffuse et qui traverse toutes les sphères de la vie sociale et familiale, que leurs aînées. Par exemple, Ghofrane, 20 ans, étudiante à Jendouba et issue d'une zone rurale, pense que la discrimination basée sur le genre est dominante dans la société, c'est-à-dire que les femmes sont toujours rabaissées par rapport au genre masculin. Cette discrimination se retrouve dans toutes les structures de la société, et essentiellement dans les rapports de hiérarchie et de pouvoir. Elle a cité, à titre d'exemple, la relation avec son professeur d'arabe au lycée, qui a humilié, à maintes reprises, les filles en particulier.

HC : « Pensez-vous que les femmes et les hommes sont égaux dans notre pays ?

Ghofrane : Sur papier ou en théorie, je vois qu'il y a une égalité entre les femmes et les hommes. Par contre, en réalité, je sens que les hommes... je veux dire plusieurs personnes perçoivent toujours une différence entre un homme et une femme... Ne fais pas ceci parce que t'es une femme... Un autre peut faire ceci parce qu'il est un homme ».

Aussi, le témoignage de Zeyneb, 25 ans, étudiante en droit vivant à Sfax et issue d'un milieu rural pauvre, est saisissant. Quand nous lui demandons s'il y avait des différences de traitement entre elle et ses frères, elle nous a répondu :

« Pas de la part de mes parents mais de la part de la grande famille, il y avait une infériorisation systématique. Je sentais le mépris car je suis une fille. Il y a des paroles que je n'ose même pas vous rapporter tant elles sont blessantes.

MS: Dites-moi quand-même.

Zeyneb : Comme t'es qu'une chakfet boul/un bol d'urine.

MS : Qui vous disait cela ?

Zeyneb : Mes tantes maternelles, ma grand-mère.

MS : Et dans quel contexte elles vous ont dit cela ?

Zeyneb : Quand je sors ou quand je rentre tard, elles me disent - toi tu vas ramener l'infamie à la maison (el âar) et tes frères seront obligés de te tuer, et ils iront en prison pour un bol d'urine ».

Les grands frères ainsi que les maris ont le « devoir » de veiller sur la « bonne conduite des jeunes femmes », ce qui les autorise souvent à les harceler ou à les agresser pour les « remettre dans le droit chemin », surtout dans les classes sociales moyennes et pauvres. Par ailleurs, le devoir de « respecter » le mari constitue pour plusieurs femmes un fait incontestable. Dorra, 36 ans, mariée et employée chez un marchand de volailles dit qu'avant de se marier, elle portait des robes courtes et des shorts mais que, depuis son mariage, elle a arrêté « parce que mon mari ne veut pas et je me dis que ça me fera moins de problèmes... nous avons habité dans un quartier populaire, et ce n'est pas le mien et les gens ont l'esprit fermé. Quand tu es habillée de la sorte, ils ne baissent pas les yeux et si mon mari est avec moi ça fera des problèmes ». Nous retrouvons, de manière implicite dans les discours de certaines femmes l'idée du corps-propriété du mari évoquée par les enquêtés hommes à maintes reprises. Les épouses sont d'une manière ou d'une autre dans une posture de « devoir ». Elles doivent aux maris quelque chose d'elles-mêmes, de leur corps, de leur liberté de circuler, là où pour les hommes mariés que nous avons interrogés, quand ils évoquent leur « devoir », il s'agit d'un devoir envers leur « foyer »/ eddar. Et, ce devoir est surtout celui de dépenser. L'argent est au centre de la relation de couple et fait de la femme mariée une personne qui n'est pas dans l'obligation de dépenser mais à qui on demandera en revanche, tout le reste, de faire don de sa personne tout entière.

L'argent s'immisce en effet dès les prémices d'une relation de couple socialement « légitime ». Quand un homme est intéressé par une femme, c'est lui qui doit payer pour elle à chaque sortie. Lors des fiançailles, il achète un bijou, donne des cadeaux. Pour le mariage, en plus de la dot légale et de l'équipement de la maison, il doit assurer certaines dépenses pour la fête, la robe de mariage, la coiffure, le maquillage, etc... À Tozeur, le futur époux offre à la jeune mariée une somme d'argent nommée « chart ». Cette somme est, généralement, à la hauteur des « qualités » socialement valorisées de la future mariée (le fait qu'elle soit « jeune fille », sa beauté, le niveau social de sa famille, etc...). Imen, 26 ans, titulaire d'un master se dit traumatisée à l'idée même du mariage qui constitue en soi une violence symbolique pour la femme. Elle relate le cas de sa cousine qu'elle aimait et qui, selon elle, est « très belle ». Après les fiançailles, son futur mari ne lui a donné que 2000D en tant que « chart » pour le mariage. Quand la future mariée lui a demandé pourquoi il ne lui a donné que cette somme-là (car généralement les jeunes filles de sa famille, ses autres cousines, obtiennent plus que cela), celui-ci lui aurait répondu : « mon père m'a dit que tu ne valais pas plus que 2000D ». Nous demandons alors à Imen ce que l'histoire de sa cousine lui a évoqué, elle répond : « que les femmes sont comme des vaches qu'on achète ».

L'obligation de dépenser avant et après le mariage octroie à l'homme une position supérieure dans l'échiquier du couple et lui assure des droits sur son épouse. Tout fonctionne comme si l'homme qui s'acquitte de son devoir économique envers son foyer en travaillant est, d'un même mouvement, dédouané de tout autre type de devoirs, affectif, moral et non-matériel. Cette situation fait que certaines femmes mariées qui ne sont pas victimes de violence physique ou verbale de la part de l'époux peuvent vivre avec un sentiment d'abandon psychique qu'elles osent à peine exprimer tant il leur paraît parfois « illégitime ». Le cas de Baya est éclairant à ce titre. Elle est avocate, mère de deux enfants, son mari est médecin, elle dit qu'il « travaille beaucoup » et assure « la part la plus importante des dépenses pour leur foyer ». Quand nous lui demandons ce qu'elle pense de sa relation avec son mari, elle répond après un moment de silence, avec émotion :

« Il ne s'occupe pas du tout de moi, il est froid, c'est son tempérament, il est froid et introverti. Il ne m'écoute pas, ne me sent pas, je ne parle presque jamais avec lui. Il ne s'intéresse pas à moi, mes problèmes privés, il ne les connaît pas, il ne cherche jamais à savoir, je parle à mes amies mais pas à lui. Les petites attentions, les mots gentils, il ne sait pas ce que c'est, comme tous les Tunisiens, il n'est pas romantique.

MS : Et vous avez essayé de lui parler, de lui expliquer votre souffrance ?

Baya : Oui, quand je vais lui parler, il m'écoute mais je le comprends aussi, il rentre très fatigué du travail. Son travail est difficile, il passe la journée à écouter les problèmes des gens, quand il rentre, il veut la paix, je le comprends. Quand je mets tout sur la balance, je me dis que ce n'est pas mal, il me respecte, il ne me violente pas, et au fond, au fond de lui, il m'aime. Jje pense que s'il m'arrivait un truc, il se sentirait très mal, donc c'est bon ».

La récurrence des violences conjugales qui renvoient surtout, dans les imaginaires sociaux, à la violence physique, fait que les femmes qui souffrent de violence psychologique du fait de l'abandon psychique ou du manque d'intérêt d'un mari par exemple, tentent de néantiser ces formes peu reconnues de la violence. Cette violence psychologique qui s'exerce à travers la négation de la subjectivité de l'autre est également fréquente dans le monde professionnel. Toutes les femmes qui travaillent l'ont évoquée. Nous avons interrogé une femme commissaire de police qui dit souffrir d'une violence qu'elle nomme « morale ». Sana, 42 ans, est commissaire de police à Bizerte, mariée, mère de trois enfants et elle vient de reprendre ses études de droit. Elle se dit victime de harcèlement au travail (mésentente avec son patron qui n'est pas à sa place). Elle en souffre et considère que si elle était un homme, « elle pourrait réagir autrement et refuser le diktat du patron ». Par ailleurs, elle est affectée car, dans son travail, elle voit beaucoup de femmes victimes de violence (elle rappelle que les femmes ont davantage tendance à porter plainte et que la société les soutient). Elle dit aussi que les femmes victimes qui ont fait des études et qui occupent une position élevée dans la société lui font beaucoup plus de peine que les pauvres et les analphabètes.

Aussi, Nourhène, 37 ans, est mariée et mère de deux enfants. Elle habite à Ben Guerdène et travaille à Zarzis dans un organisme de microcrédit. Elle est constamment victime de violence raciale à cause de sa couleur de peau noire. Au travail, elle subit une double violence, en tant que femme et en tant que noire. Elle relate un évènement, parmi d'autres, avec beaucoup d'émotion. Un jour quelqu'un à qui son organisme avait refusé un crédit est venu demander pourquoi son dossier n'a pas été accepté. Quand Nourhène a commencé à lui expliquer, il l'a sommée de se taire (elle pleure) :

HC : Qu'est-ce qu'il vous a dit ?

Nourhène : Il m'a dit : les esclaves ne parlent pas. Il m'a dit qu'il voulait parler avec ma collègue (qui est blanche) et qui était en congé. Il m'a redit - les esclaves ne parlent pas, je lui ai répondu - merci beaucoup, et je suis sortie. »

Nourhène dit se sentir écartée et incapable de se défendre face à un homme blanc. Cette forme particulière de violence engendre une hiérarchie sociale où les femmes noires sont plus exposées à la violence raciale et de genre.

Toutefois, l'enquêtée a intériorisé cette hiérarchie. Pour elle, l'homme peut, par exemple, utiliser la violence verbale, et dans des cas extrêmes, la violence physique, contre sa sœur ou son épouse parce que c'est un moyen « efficace » qui garantirait la supériorité de l'homme (le père ou le frère) et lui permet d'assurer une surveillance sur les membres de sa famille.

En écoutant les enquêté.es parler de leurs expériences, il nous est paru évident qu'il existe bien un « continuum des violences envers les femmes » (Lieber 2008, p. 42 ; Kelly 2019). Nous ne pouvons, en effet, pas séparer les espaces, notamment les espaces privés ou domestiques, de la rue, du milieu scolaire ou du monde du travail. Les femmes sont victimes de violences transversales qui sont toutes, de manière ou d'une autre, des conséquences de la masculinité hégémonique et de la valence différentielle des sexes. La violence symbolique est au cœur de ce

continuum, et elle est d'autant plus accentuée par l'intériorisation, par plusieurs femmes, des schémas dominants.

2. Violences physiques et verbales

La violence physique touche les femmes dans l'espace public, particulièrement les jeunes femmes seules. Deux étudiantes nous ont fait part de leurs expériences de violence physique dans la rue qui les ont laissées sidérées de par leur absurdité. Dans les deux situations, l'agresseur inconnu passe, frappe, puis s'en va. Imen, par exemple qui est originaire de Tozeur et qui a fait ses études universitaires à Sfax dit qu'on la harcèle souvent dans la rue et qu'on lui fait des remarques sur sa forte poitrine (alors qu'elle est voilée). Une fois, un homme conduisant une moto l'a frappée très fort sur la poitrine et s'est enfui. Imen pense même à se faire opérer pour réduire la taille de sa poitrine. Elle s'est mise à porter le voile sous la pression de ses parents, particulièrement de sa mère qui enseigne la psalmodie du Coran dans un kouttеb[42]. Ses parents l'ont violentée physiquement à plusieurs reprises à cause de ses positions « rebelles ». Sa mère lui a paralysé une fois trois doigts. La violence physique est d'ailleurs plus fréquente en milieu domestique où elle est exercée par les membres de la famille : parents, frères ou maris.

Quelques enquêtées femmes nous ont fait part de leurs expériences de la violence conjugale. Zohra, 40 ans, divorcée, deux enfants, a été victime de violence physique de la part de son mari et elle a porté plainte contre lui. Dès qu'il l'a frappée une première fois, elle a tout de suite senti que c'était grave car elle n'a jamais été battue par ses parents ou par son grand frère. Elle considère cependant que la pire des violences qu'elle ait subie, c'est quand son mari a demandé le divorce. Quand il le lui a annoncé, elle a répondu : « je suis la chair, tu es le couteau ! Vas-y ! ». Elle dit qu'il était amoureux d'elle, qu'il était tendre avec elle, qu'il la gâtait et a complètement changé quand sa mère (la belle-mère de Zohra) a mis la maison familiale au nom de Zohra et de ses enfants.

Zohra : « La violence verbale et d'autres choses sont pires que la violence physique.

MS : Comment cela ?

Zohra : Quand je lui faisais à manger et qu'il refusait de manger, quand il allait dormir dans le salon pour ne pas dormir avec moi, quand il m'a dit « je ne veux plus de toi ». Devant la juge, lors de la première séance de réconciliation, quand celle-ci lui a demandé pourquoi il voulait divorcer, il m'a regardée et a dit , « tu n'es pas à la hauteur ! Ce n'est pas parce que tu n'est pas propre ou polie. Tu es propre, polie, tu t'occupes bien de tes enfants mais tu n'es pas à la hauteur pour moi ! Je lui ai alors demandé - « en quoi je ne suis pas à la hauteur ? Tu n'es pas tranquille avec moi ? Tu n'es pas bien dans ton lit ? Il a gardé le silence et ça m'a tuée ! (Elle pleure) ».

Jouda 46 ans, est femme au foyer, originaire de Tunis et réside à Sousse avec ses 3 enfants. Son mari vit actuellement en France, et elle en est soulagée car elle a subi des violences verbales et psychologiques de sa part. Elle associe la violence à la culture du Sahel « ici c'est culturel, quand ils se disputent, ils passent aux mains ». Elle a été elle-même agressée physiquement par sa belle-sœur. Ses beaux-parents « s'insultent mutuellement quand ils se parlent et c'est naturel pour eux ». Le mari de Jouda lui disait par exemple « pourquoi t'es bête ? ». Elle s'est mise alors à répondre aux insultes de son mari et à lui faire la tête alors que pour lui « c'était tout à fait normal ». La violence verbale a commencé après le mariage et après la naissance de sa première fille. Il était autoritaire et très possessif et l'a isolée de ses ami.e.s « de manière intelligente » dit-elle. Au début elle obéissait pour lui faire plaisir, après quand elle a réalisé, elle s'est mise à répondre à ses insultes. Elle a également installé une distance avec son mari (facilitée par le fait qu'il réside en France et qu'il vienne en Tunisie pour les vacances). Jouda vit aussi la violence au quotidien : « dans une file d'attente, en voiture... si la femme répond, elle est agressée, si elle ne répond pas, pareil ! »

[42] Ecole coranique.

Paradoxalement, les femmes qui considèrent avoir évolué dans un environnement « violent », disent en même temps « savoir se défendre ». Par exemple, Dorra, 36 ans, mariée, employée chez un marchand de volailles dit avoir grandi dans un milieu « assez violent », ce qui fait qu'elle se défend « quand on me frappe, je frappe aussi ». La dernière fois qu'elle a été agressée (braquage), elle a frappé son agresseur et a réussi à récupérer ses affaires. Son père la frappait quand elle faisait des bêtises mais elle dit ne pas en être « traumatisée ». Son mari l'a aussi giflée une fois mais elle dit qu'elle était fautive. Il avait caché une somme d'argent chez elle. Elle s'en était servie et quand il lui a demandé de lui remettre la somme et remarqué qu'il manquait des billets, elle a nié et lui a fait une histoire. Quand il l'a giflée, elle a pris ses affaires et est partie chez ses parents mais sa mère lui a demandé de retourner chez elle parce qu'elle était en faute. Elle est alors partie chez son amie, il est venu la chercher là-bas et elle s'est excusée. Elle dit que depuis qu'ils ont eu leur fils, il ne l'a plus jamais frappée : « je ne veux pas de ça devant mon fils ». Les violences conjugales « occasionnelles » sont tues ou alors banalisées par les femmes mariées. Baya, l'avocate qui défend beaucoup de femmes victimes de violence considère que seule la « violence répétée ou grave » mérite d'être dénoncée. Son témoignage fait écho aux deux avocats hommes que nous avons interrogés et qui considèrent aussi qu'une violence « passagère » qui surgit dans un « accès de rage », « quand un mari pousse sa femme, la gifle ou lui jette quelque chose », peut être pardonnée.

Aussi, là où les enquêté.e.s femmes et hommes se rejoignent parfaitement c'est dans la représentation de la violence féminine qui relève de « l'impensable » car elle remet en cause tout l'ordre du genre.

Quand nous avons posé la même question que nous avons posée aux enquêtés hommes « est-ce qu'un homme victime de violence de la part de sa conjointe doit porter plainte ? », la majorité des femmes ont manifesté de l'étonnement. Dorra, 36 ans, mariée, employée chez un marchand de volailles dit : «je n'accepte pas ça, un homme qui se fait battre par son épouse et il reste ? Où est la virilité (rojla) ? ». De même, Sana, 42 ans, commissaire de police dit :

« Ça me fait mal au cœur un homme battu par sa femme... pourquoi une femme ferait ça ?... Je sens que c'est grave.

MBS : Plus grave que quand c'est une femme ?

Sana : Oui, parce que même l'enfant est plus touché quand il voit son père se faire maltraiter. C'est vrai qu'il aura de la peine pour sa mère mais pas autant que pour le père.

MBS: Pourquoi ?

Sana: Je ne sais pas, en raison de l'image de l'homme, il ne doit pas être violenté, il ne doit pas être humilié ».

Tout fonctionne comme si le principe même, celui qui sous-tend l'ordre du genre, fait apparaître la violence des femmes comme « non-légitime » (Héritier, 1999), voire « animale », et d'une certaine manière « aculturelle ». Elle ne saurait donc être représentée qu'en termes d'étrangeté, et suscitant de la répulsion chez les acteur. ice.s sociaux.les. Ce principe tient, toutefois, sur un équilibre fragile qui est celui du pouvoir essentiellement économique. Comme l'a évoqué un de nos jeunes interlocuteurs hommes que nous avons cité plus haut, le mari qui ne travaille pas et qui est entretenu par la femme mérite d'être « violentée ». De même, Lilia qui travaille et qui subvient à ses besoins et à ceux de son fils se permet de traiter son mari de « mouch-rajel/ t'es pas un homme » et lui accepte l'insulte car il sait qu'elle travaille et que c'est elle qui assume les dépenses du foyer.

3. Violences sexuelles

Par rapport aux autres formes de violence symbolique, les femmes interrogées identifient de manière plus distincte et plus explicite les violences de nature sexuelle qu'elles soient dans le regard, les attouchements, les gestes ou les paroles.

Ahlem, 52 ans, femme de ménage, célibataire, niveau 2e année primaire, et habitant la cité Ettadhamen dit d'abord n'avoir jamais été victime de violence mais lorsque nous l'avons interrogée sur la drague, le harcèlement, elle a répondu que son ancien employeur, un enseignant universitaire dont les enfants sont grands (son épouse voyage souvent), se baladait en caleçon en sa présence et avait des fois « les mains baladeuses ». Quand elle frottait le dos de sa patronne durant son bain, il se plantait devant la porte de la salle de bain et lui demandait de venir lui frotter le dos à lui aussi :

«Je lui répondais: comment ça te frotter le dos ? Demande à ta femme de le faire... ça la faisait rire ma patronne... après j'ai quitté mon emploi, je ne travaillais plus chez eux, il voulait toujours me toucher (...) comme sa femme n'est jamais là, et les filles qui venaient travailler avant moi prenaient leurs douches sur place... je me souviens d'une fille qui travaillait là-bas en même temps que moi, elle mettait des serviettes sur les caméras de surveillance et se tartinait le visage avec des crèmes et des masques... je me disais, qu'est-ce qui lui prend celle-là ? Je ne vous mens pas, dès que je recevais ma paie de la journée, je fermais la porte et je m'en allais... parce que ce sont les femmes qui poussent les hommes à faire ça.

MBS : Un homme qui dépasse les limites, c'est parce que c'est la femme qui l'a poussé à le faire, c'est ça ?

Ahlem : Mais bien sûr ! Il faut voir dans les bus, je vous jure, vous voyez une femme qu'un homme est en train de coller par derrière et elle ne réagit même pas. Moi je ne prends le bus que s'il est vide, sinon, je prends un taxi collectif [...] le chien quand tu le repousses, il s'en va, quand tu l'appelles, il vient vers toi... l'homme est comme ça, comme un chien. »

Les violences sexuelles au travail ont été rapportées particulièrement chez les jeunes femmes en bas de l'échelle hiérarchique. Zeyneb, 25 ans, Sfax, étudiante en droit dont le père est ouvrier et la mère femme de ménage a été victime de violence économique et sexuelle à plusieurs reprises. Zeyneb a obtenu le bac avec mention bien, elle voulait faire des études de philosophie mais sa mère l'a suppliée de faire des études de droit car il y aurait davantage de possibilités d'embauche avec le droit. Elle a obéi. Elle disait aimer quand-même le droit et rêvait de devenir une « grande avocate » et de défendre les « grandes causes ». Arrivée en première année universitaire, elle a rejoint un parti politique de gauche car elle se sentait « de gauche » et voulait « faire changer les choses », surtout au regard des injustices économiques et sociales que sa famille subissait. Zeyneb doit toujours travailler en parallèle de ses études afin d'aider financièrement sa famille. Quand nous sommes arrivées à la partie de l'entretien qui porte sur les violences, elle nous a dit que, récemment, elle a dû quitter son travail à cause de cela. Elle était secrétaire à plein temps d'un avocat qui la payait seulement 300D. Elles étaient deux secrétaires et quand une rentrait parfois dans son bureau, elle le trouvait nu, il leur disait qu'il avait chaud et ses propos avaient souvent des connotations sexuelles. Sa mère, sa grand-mère ont été déshéritées par leurs frères. Quand elle était petite, elle se sentait comme « la fille de la bonne », « elle n'avait pas le droit de jouer avec les autres enfants » et elle était considérée éventuellement comme « la voleuse ». À l'âge de 14 ans, un des fils de la patronne de sa mère l'a touchée. Dans le bus, un homme lui a montré son sexe, elle s'est plainte auprès du chauffeur et lui a demandé de faire descendre l'harceleur, alors le chauffeur du bus lui a demandé à elle de s'éloigner et de se taire.

Après avoir abordé toutes ces violences, Zeyneb s'est montrée très émue, disait qu'elle n'en pouvait plus de « tout ça ». Elle est restée un peu silencieuse puis nous a fait part de l'expérience qui l'a brisée. Elle a été violée il y a deux ans et demi par un philosophe de gauche qu'elle a rencontré lors de la signature de son livre. Il était proche du parti politique auquel elle adhérait.

Elle avait lu son livre et le suivait sur sa page, elle le croyait « libre, équilibré, humaniste et partisan de l'égalité hommes-femmes ». Il l'a invitée à prendre un verre après la signature. Elle s'est d'abord sentie fière et « chanceuse », elle, l'étudiante si jeune, « fille de femme de ménage mais pleine d'ambition ». Elle dit se souvenir qu'elle commençait à s'évanouir dans le restaurant-bar et qu'il l'a aidée à sortir alors qu'elle n'arrivait plus à marcher normalement. Elle est convaincue qu'il lui a mis quelque chose dans le verre. Elle lui a demandé de la raccompagner chez son amie mais il a insisté pour qu'elle dorme chez lui car elle était ivre. En arrivant chez lui, il lui dit qu'il lui laisserait la chambre et qu'il irait dormir dans le salon. Et c'est ce qu'il fit. Mais, tôt le matin, elle l'a trouvé nu à côté d'elle et commençant à la déshabiller et à la violer. Elle a tenté de le pousser, mais se sentait très faible à cause de ce qu'elle avait bu, elle a crié. Un voisin inquiet est venu frapper à la porte. Son violeur s'est levé pour lui ouvrir. Elle l'entendait lui dire de ne pas s'inquiéter car elle « n'était qu'une fille qu'il a ramassée dans la rue ». Zeyneb nous dit avoir eu peur que le voisin ne vienne la violer lui aussi. Quand le philosophe a recommencé à la violer la seconde fois, (sans préservatif) elle pleurait, il lui disait de continuer à pleurer car ça l'excitait. Puis il s'énervait en disant « j'ai du mal à entrer, apparemment t'as pas beaucoup pratiqué ! »

Dès qu'elle est partie de chez lui, elle a tout de suite contacté ses « ami.e.s » du parti politique pour qu'ils/elles prennent sa défense. Mais ceux/celles-ci lui ont reproché d'être sortie avec lui et ont douté de sa version (hommes et femmes). Puis, ils/elles lui ont conseillé de rentrer chez ses parents pour se reposer deux jours et de revenir vers eux/elles le lundi pour « trouver une solution ». À son retour, ils/elles lui ont demandé de lui pardonner et de ne pas le dénoncer car le parti se préparait pour les élections législatives (c'était en 2019) et les islamistes risquaient d'utiliser cette histoire contre eux pendant la campagne. Puis, ils/elles lui ont dit qu'elle était aussi « un peu fautive » car elle est allée chez lui sans les consulter au préalable (selon eux il serait connu pour être un harceleur et un « homme à femmes »). Ils/elles ont promis de l'appeler pour le « réprimander ». Puis, ils/elles se sont complètement désolidarisé.e.s d'elle. Elle dit n'avoir trouvé aucun soutien et a commencé à douter d'elle-même et à culpabiliser. Au sein du parti, elle entendait des gens se moquer d'elle et de sa naïveté. Elle a commencé à déprimer petit à petit, à s'isoler et à s'en vouloir. Elle a vu un psychiatre, s'est effondrée devant lui en lui racontant toute l'histoire, et il a été ferme selon elle, il lui aurait dit : « vous avez été violée et c'est grave car c'est un crime. Personne n'a le droit de vous toucher sans votre consentement même si vous étiez chez lui, même nue ! ». Elle a alors ramassé son courage pour affronter son violeur. Elle l'a appelé et menacé de porter plainte, il lui aurait répondu : « tu ne peux rien faire, ce n'est pas comme si je t'avais kidnappée, tu es venue toute seule, n'exagère pas ! ». Et il lui a dit que même les gens du parti étaient d'accord avec lui. Elle voyait beaucoup d'amis en commun du parti « liker ses statuts sur Facebook par centaines et lui faire des louanges alors que les deux tiers d'entre eux/elles étaient au courant de l'histoire ». Elle dit : « je me suis alors sentie seule, insignifiante, j'ai déchiré mes vêtements, à chaque date tout revenait, à chaque fois que j'entends parler de lui quelque part, mon cœur se met à battre et tout me revient, l'humiliation, la solitude, la culpabilité ». Elle a quitté définitivement le parti et a sombré dans une dépression. En même temps, on lui disait que des personnes du parti racontent : « Zeyneb a dormi chez X et il l'a violée », les mêmes qui lui ont déconseillé de porter plainte.

L'histoire de Zeyneb nous rappelle que le sacrifice des femmes pour des raisons politiques, économiques ou autre fait partie intégrante du système patriarcal qui a toujours fait du corps des femmes une monnaie d'échange et relégué

la subjectivité féminine au second plan afin de favoriser le pouvoir final de décision des hommes sur la classe des femmes (Mathieu, 2007), et donc de consolider la masculinité hégémonique.

Les violences sexuelles sont parfois commises par le conjoint ou le petit-ami. Une autre étudiante en sociologie que nous avons rencontrée, âgée de 25 ans a été violée par son petit-ami mais n'a pas osé porter plainte à cause de sa famille et parce qu'elle se sent encore « coupable ». Elle l'a connu sur Facebook et l'a admiré car c'est un sportif de haut niveau qui, selon elle, est « cultivé ». Il lui a menti en disant qu'il était divorcé. Ils se sont vus une fois et se sont embrassés, elle est tombée amoureuse de lui. La deuxième fois, elle est allée chez lui, il lui a proposé d'avoir un rapport sexuel sans pénétration[43]. Elle a accepté, mais quand il s'est mis sur elle, il lui a attaché les mains et a forcé la pénétration. Elle a crié : « non, je suis vierge, je suis vierge s'il te plaît ! », il a continué en lui disant « ne t'inquiète pas, je rentre juste un bout mais il a tout rentré et a vite joui ». Quand il a sorti son pénis, il y avait du sperme mais pas de sang, il lui a alors lancé : « tu es une menteuse, tu n'es pas vierge ». Quand elle lui a demandé pourquoi a-t-il fait cela alors qu'elle criait et le suppliait de ne pas le faire, il a répondu : « je voulais te faire monter le plaisir, et quand tu as crié ça m'a excité, c'est pour ça que j'ai terminé vite, tu m'as vraiment excité en criant et en disant non ! ». Fatma n'a pas porté plainte contre son violeur car il lui a dit qu'il était marié et que si elle le dénonçait, sa femme porterait plainte pour adultère et ils iraient tous les deux en prison pendant 5 ans[44]. Fatma avait peur aussi de sa famille, elle savait qu'elle ne la soutiendrait pas car c'est elle qui est allée chez lui. Elle a donc abandonné l'idée de la plainte et a coupé tout contact avec lui. Mais elle s'est rendu compte deux semaines après qu'elle était enceinte. Une amie l'a aidée à avorter en payant les frais de l'IVG. Après le premier contrôle, Fatma a demandé à la gynécologue pourquoi elle n'avait pas saigné lors du rapport. Celle-ci lui a répondu qu'elle avait un hymen élastique. Depuis, elle a essayé de vivre sa vie et d'entamer une relation amoureuse avec un jeune homme. Mais dès qu'il commence à la toucher, elle a l'impression qu'il va lui lier les mains et la forcer et elle se met à pleurer. Parfois, elle crie et elle le frappe, elle nous dit : « j'ai l'impression de voir le visage de l'autre ».

La pénalisation de l'adultère, la pression sociale autour de la virginité sont autant de facteurs de dissuasion pour les femmes qui désireraient porter plainte afin de se réparer après une agression sexuelle. Souvent, elles sont contraintes de vivre avec l'immonde en soi et une culpabilité amère. Dans les deux derniers témoignages, la violence est d'autant plus exacerbée par l'attitude des agresseurs qui, pendant le viol, se sont dits « excités » devant une femme qui pleure ou qui dit non. Le consentement des femmes n'est pas une valeur suffisamment inculquée en société. La violence sexuelle au sein du couple, même marié, nous le rappelle constamment. Le cas de Lilia est éclairant à ce titre. Lilia a 37 ans et est mariée à un homme qui a déjà été marié une fois à une Européenne. Lilia souffrait de vaginisme. Son mari qui l'a épousée en s'assurant qu'elle était vierge, a essayé de la pénétrer pendant cinq jours après le mariage sans succès, donc « mathannitech »[45], (elle n'a pas été rassurée par la défloration). La sœur de Lilia avait alors nargué le mari parce qu'il n'était pas arrivé à déflorer sa femme. Le cinquième jour, « il est rentré le soir et m'a dit maintenant je vais te pénétrer, ce sera toi ou moi et il a forcé, il a tellement forcé que j'ai saigné pendant deux jours. C'était peut-être la hargne en réaction à ce que ma sœur lui avait dit (...) Quand il a réussi (thannit), c'est comme si c'était hier, il s'est allongé et s'est mis à pleurer... il me disait merci de m'avoir permis de vivre cet instant ». Malgré cela, Lilia est fière d'avoir préservé sa virginité jusqu'au mariage

[43] Il est fréquent pour les jeunes femmes qui veulent rester vierges jusqu'au mariage d'avoir des rapports sans pénétration en concertation avec leur partenaire qui, généralement, ne veulent pas endosser la responsabilité du dépucelage.

[44] L'adultère est puni de prison en Tunisie pour les deux sexes.

[45] *Thannit* veut dire « rassurée ». C'est un terme que les femmes utilisent après le mariage pour dire que la première relation sexuelle s'est bien passée, et surtout que la femme était vierge. Beaucoup de femmes informent leur famille proche en disant « *thannit* » pour les rassurer.

parce que cela a rendu son mari heureux. Elle est issue d'une famille conservatrice et sa mère lui disait toujours de prendre soin du « sac » (en référence au vagin) (istahfedh ala stouch). L'idée de devoir forcer une femme pour le bien du « couple » rappelle la perception sacrificielle de la femme qui - dans l'acte sexuel, elle « se donne » à l'homme tandis que lui va trouver en elle l'occasion de performer sa virilité en la pénétrant- est en creux du témoignage de Lilia. Son propos fait écho à celui d'un enquêté homme médecin spécialiste, célibataire, 45 ans, qui a dit en réponse à la question : « est-ce qu'un homme a le droit de forcer son épouse à avoir des rapports sexuels ? » : « Non, mais ça dépend d'elle, est-ce qu'elle lui dit toujours non ou pas. Si c'est quelques fois, c'est non, mais si elle lui dit tout le temps non, laisse-le la contraindre pour lui faire goûter à la chose et pouvoir la débloquer ».

La sexualité demeure l'arène de la virilité, là où elle s'exerce de la manière la plus significative, et parfois la plus brutale. Les représentations de la sexualité chez les hommes et chez les femmes convergent dans ce sens et reflètent le préjugé selon lequel les hommes auraient plus de « besoins sexuels » que les femmes.

V VÉCUS ET REPRÉSENTATIONS DE LA SEXUALITÉ

1. Les hommes ont plus de besoins sexuels que les femmes

Les femmes enquêtées ont été plus réticentes que les hommes à parler de sexualité. Elles ont aussi évoqué, beaucoup plus que les hommes, l'interdit religieux par rapport aux relations sexuelles avant le mariage et par rapport à l'adultère. Or, il s'avère que cet interdit est surtout social car quand nous leur faisons remarquer que c'est haram/interdit religieusement aussi pour les hommes, elles répondent généralement « mais la société ne leur en tiendra pas rigueur » ou « Errajel, rajel »/l'homme est un homme.

Zohra, 40 ans, divorcée et mère de deux garçons à Zarzis dit qu'elle ne compte plus se marier afin de « préserver ses enfants ». Quand nous lui posons la question sur l'importance de la virginité pour les femmes, elle répond :

« La virginité des femmes est sacrée dans le sud, sinon, elles reviennent chez elles ».

MS : Et la virginité des hommes ?

Zohra : (elle nous regarde étonnée puis rit aux éclats) , « un homme ? C'est comme couper une mer en deux !

MS : Donc il fait ce qu'il veut ?

Zohra : Mais, oui ! C'est un homme ! ».

Par ailleurs, elle considère que faire une hyménoplastie revient à « tricher avec un homme et tricher avec Dieu ». De même, Imen, 26 ans, qui vit à Tozeur et qui se dit féministe et « rebelle » considère l'hyménoplastie comme de la « triche ». Elle dit : « même si les femmes doivent être libres de le faire avant le mariage, la virginité est pour moi un cadeau que je veux offrir à quelqu'un qui le mérite ». En même temps, Imen nous dit qu'elle préfère que son futur mari ait de l'expérience sexuelle « pour qu'il n'essaie pas sur elle ».

Zohra qui est divorcée depuis 4 ans et qui s'occupe seule de ses enfants pense également que les hommes ont plus besoin de sexe en général que les femmes car « les femmes quand elles divorcent ou se retrouvent veuves, elles s'occupent de leurs enfants et peuvent vivre sans sexe alors que les hommes, à peine divorcés ou veufs, cherchent une nouvelle femme ». Quand nous avons abordé davantage la partie « sexualité » de l'entretien, elle nous a regardé un moment et a lancé : « pourquoi vous réveillez des choses en moi ? Moi j'ai tout enterré, je ne veux plus rien, je veux juste m'occuper de mes enfants ». Ce qui transparaît du discours de Zohra, c'est que le social est tout le temps confondu avec l'idée de la « nature ». La valence différentielle des sexes s'appuie en effet sur des discours pseudo-scientifiques ou naturalistes quand la religion ne suffit plus à elle seule à justifier les inégalités de genre. Jouda, mariée, femme au foyer au niveau d'étude élevé (3ème cycle du supérieur) pense que les besoins sexuels des hommes sont « plus intenses que ceux des femmes, c'est la raison pour laquelle ils prennent des maîtresses ! (...) Biologiquement, l'homme c'est toujours, euh, c'est comme les loups. Les femmes sont cérébrales, pour les hommes c'est physique voilà en deux mots donc, un homme c'est une machine quand ça se lance...pour les femmes, il faut tout un rituel, je crois que c'est comme ça, que la femme est épanouie autrement, elle se donne comme ça, pour servir ses besoins ni plus ni moins (ceux de l'homme). »

Baya, 39 ans, avocate, mariée, deux enfants, dit qu'elle pensait auparavant que « les hommes avaient plus de désir sexuel que les femmes » mais, elle aurait découvert récemment, à travers une de ses clientes, que les femmes aussi pouvaient avoir plus de désir que les hommes et que « ça dépend des personnes et non du sexe ». Sa cliente est venue pour une demande de divorce car « son mari ne veut coucher avec qu'elle qu'une fois par semaine ».

Par ailleurs, en réponse à la question : « est-ce qu'un homme peut forcer sa conjointe à avoir des rapports sexuels ? », toutes les enquêtées ont répondu par « non ». Cependant, certaines admettent « se forcer » parfois à avoir des relations sexuelles pour « faire plaisir » à leurs époux ou pour qu'ils « ne les trompent pas ». Habiba, 31 ans, institutrice, mariée, et vivant à Monastir nous dit que son mari a plus envie de sexe qu'elle mais admet « se forcer pendant l'acte sexuel et ne pas le regretter à la fin » car

quand elle sent que son mari est satisfait, elle est « contente ».

De même, pour Jouda : « quand un homme force sa femme à avoir des rapports sexuels c'est un viol conjugal, or beaucoup de femmes se donnent à leurs maris malgré elles pour qu'ils ne leur pourrissent pas la vie ou les privent d'argent, d'autres parce qu'elles croient que c'est un droit pour les hommes d'exiger cela. Les femmes feraient aussi semblant d'être bêtes et inexpérimentées même lorsque ce n'est pas le cas et n'osent pas demander certaines choses pour avoir du plaisir de peur que leurs maris ne leur disent : d'où tu connais ça ? ». La peur de passer pour une femme sexuellement « expérimentée », nous l'avons retrouvée chez des jeunes femmes célibataires. Par exemple, Imen, 26 ans, l'a évoquée lors de l'entretien. Elle nous a parlé d'une amie à elle qui était très amoureuse de son fiancé et qui aurait regardé beaucoup de porno pour « apprendre » et se préparer à la nuit de noces : « elle a appris plein de choses et lui a tout fait. Il s'est bien amusé mais après il s'est énervé et lui a demandé où est-ce qu'elle a appris toutes ces choses. Elle lui a dit qu'elle avait regardé du porno mais il ne l'a pas crue, il a dit : c'est impossible que tu le fasses aussi bien juste parce que t'as regardé ».

Aussi, l'idée de « besoins sexuels masculins plus importants » aboutit à une tolérance plus grande de l'adultère quand il est commis par un homme. Lilia, 37 ans, mariée, nous dit qu'elle n'était pas portée sur le sexe au début de son mariage alors que l'appétit sexuel de son mari a toujours été « développé ». Elle est inexpérimentée (et en tant qu'esthéticienne reçoit beaucoup de clientes qui se confient à elles), ce qui l'amène à penser que les hommes ont des besoins sexuels plus importants « c'est peut-être naturel, ils ont été créés ainsi » si bien qu'ils finissent généralement par tromper leurs femmes. Son appétit sexuel s'est développé après le mariage, entre-temps son mari a commencé à moins s'intéresser à elle et à aller voir ailleurs. Lilia pense également qu'un homme qui trompe sa femme peut être pardonné (elle a pardonné à son mari trois fois).

En revanche, quand c'est une femme qui trompe son mari, elle dit qu'elle est « contre ». Quand nous lui demandons pourquoi ? Elle répond : « comme j'ai un fils, je me dis que jamais je ne ferai entrer un autre homme dans sa vie ». C'est souvent au nom du sacrifice exigé par la maternité que les femmes consentent à restreindre leur liberté sexuelle. Ceci parce que les mères restent, pour une large part, responsables directement des enfants dans la société tunisienne, et que les pères s'impliquent beaucoup moins dans les tâches quotidiennes du soin des enfants. Sana, commissaire de police qui vient de reprendre ses études de droit nous dit :

« Une femme qui trompe son mari, c'est inacceptable… en même temps c'est moche…

MBS : Pourquoi ?

Sana : Je sens que la femme est responsable de la perpétuation du genre humain. Ce point est très délicat. Vous voyez même dans le cas d'un décès ou d'un divorce, il y a la période de viduité[46], c'est l'islam qui le dit et même scientifiquement c'est prouvé parce que la femme c'est l'empreinte de l'humanité, des générations, des enfants. »

Saida, 71 ans, une femme veuve sans enfants qui se dit moderniste et féministe et que nous avons classée parmi les enquêtées au parcours dissonant (outsider) car elle a adopté un discours égalitariste sur tous les plans, dit cependant ceci sur l'adultère : « les femmes sont plus fortes que les hommes. Les hommes craquent plus facilement que nous, je ne l'aurais jamais dit comme ça à mon mari (elle rigole) mais je le dis à vous, les hommes sont plus faibles que nous donc il faut fermer un œil parfois ».

Quant à la prostitution, nous avons retrouvé chez les femmes la même légitimation de celle-ci à quelques exceptions près qui la considèrent comme une traite de personnes et une exploitation des femmes. Cependant, nombreuses sont celles qui nous ont dit que « la prostitution est utile car elle permet de lutter contre le viol ». La prostitution des hommes, en revanche, laisse quelques-unes ébahies à l'instar de Dorra, 36 ans, mariée, qui n'a jamais entendu

[46] Selon la loi islamique et le Code du Statut Personnel tunisien, une femme doit attendre 4 mois avant de se remarier en cas de divorce ou de veuvage.

parler de prostitution masculine. Elle élève la voix, rit nerveusement et dit : « tu parles d'une chose qui ne peut pas se produire en Tunisie. Imagine un peu que j'aille voir des prostitués pour prendre du bon temps (...) je sais que les femmes se prostituent, je sais beaucoup d'autres choses, mais que des hommes le fassent ! »

MBS : Vous trouvez que celui qui se prostitue est moins viril ?

Dorra : Non mais de quelle virilité tu parles ? Ce n'est pas un homme carrément ! Écoute, ça c'est des choses réservées aux femmes, je ne sais pas pourquoi mais c'est comme ça... nous avons grandi et nous avons appris que les femmes se prostituent, quand une femme ne trouve pas de travail elle vend son corps... mais un homme qui vend son corps !! »

La prostitution destinée aux hommes reste donc encore largement considérée comme un privilège masculin. En revanche, toutes nos enquêtées, quel que soit leur profil, nous ont répondu que « l'homme doit se soucier du plaisir sexuel de sa partenaire durant les rapports ». Pour certaines, néanmoins, l'acte sexuel relève presque totalement de la responsabilité de l'homme, étant donné que « c'est lui qui en contrôle le déroulement » comme le rappelle Nourhène, 37 ans, mariée. Cette perception de l'acte sexuel reflète l'intériorisation de la hiérarchie des rôles genrés associés aux hommes et aux femmes : dominant (agir) vs dominées (émotion/ passivité).

2. Discours plus tolérants à l'égard de l'homosexualité

De manière générale, nous avons constaté une condamnation moins violente de l'homosexualité chez nos enquêtées femmes. Il y a celles qui la considèrent comme une maladie ou « un crime » et qui sont pour le maintien de l'article 230 mais sans évoquer de peine supérieure à celle déjà prévue par la loi tunisienne, ou « la peine capitale » ou encore le « devoir de les tuer ou de les expulser » comme l'ont fait des hommes interrogés[47]. D'autres soutiennent la dépénalisation de l'homosexualité et disent que celle-ci les laisse indifférents du moment qu'elle ne « les touche pas personnellement ». Jouda, par exemple, dit :

« C'est un choix personnel homme ou femme, pour moi c'est leurs affaires ! Par contre, moi, je suis contre le fait que l'un de mes enfants puisse être homosexuel pour la simple raison que moi je suis très nature...Pour moi c'est contre-nature, c'est un choix contre la nature parce que, pour moi, un couple c'est pour avoir des enfants, pour la continuité. Par exemple, je veux voir les enfants de mes enfants et pour moi la nature a fait que dans toutes les espèces, même les plantes, il y a un mâle et une femelle pour avoir une progéniture, donc je suis dans ce processus. Après, y en a d'autres qui font d'autres choix, bah, je m'en fous ».

D'autres femmes comme Saida, 71 ans, se disent « peinées » par les injustices qu'on fait subir aux homosexuel.les dans le pays :

« Interdire les relations homosexuelles est une aberration. L'homosexualité a toujours existé dans l'histoire de l'humanité depuis que le monde est monde, chez des oiseaux, des phoques, des mammifères (...) ce qui fait que certains homosexuels paraissent névrosés c'est la conséquence du fait qu'ils se sentent coupables d'être ce qu'ils sont, ça les perturbe psychologiquement, ils vivent sous pression (...) c'est comme être gaucher, vous savez, pendant longtemps on a voulu que les enfants gauchers soient considérés comme anormaux et on voulait les obliger à écrire avec la main droite et c'était de la torture, on commence à peine à le savoir ».

Il existe néanmoins un point sur lequel presque toutes les enquêtées se rejoignent : l'idée que l'homosexualité féminine serait « moins grave » que l'homosexualité masculine. Cette perception différentielle de l'homosexualité n'est pas le résultat de postures féministes. Elle constitue une des manifestations d'une image archétypale du corps féminin qui serait « naturellement » fait pour être touché. Elle

[47] Une seule enquêtée a dit que les homosexuels devraient être tués.

reflète aussi une perception de la sexualité centrée principalement sur la pénétration. Tout fonctionne comme si, du moment qu'il n'y ait pas de pénétration, il n'y a pas vraiment de rapport sexuel. Selon cette image essentialiste et hétérocentrée de la sexualité, le corps féminin formerait une surface docile à caresser. C'est l'homme qui « fait » le sexe par son phallus.

Dorra, 36 ans, considère l'homosexualité masculine comme une « hérésie »/kofr. Quand nous lui demandons pourquoi, elle répond :

« Ça ne me plaît pas, deux femmes ensemble ça passe, mais deux hommes, je ne peux pas l'accepter, et crois-moi, je les déteste.

MBS : Pourquoi ? C'est quoi la différence entre deux hommes et deux femmes homosexuel. le.s ?

Dorra : Il n'y en a aucune.

MBS : Dans ce cas pourquoi vous acceptez mieux quand ce sont deux femmes ensemble et pas quand ce sont deux hommes ?

Dorra : Parce que pour moi, un homme c'est un homme... je ne veux pas qu'il fasse des fautes comme ça... quoi t'es un homme et on te touche ? C'est normal ça ? La femme au moins elle a été créée pour être touchée, c'est ce que je sais...quoi, t'es un homme et tu fais ces choses-là ? Je les déteste ».

De même, Nourhène, 37 ans, mariée, considère que la relation entre deux femmes est moins grave parce que « ça ne va pas causer des dommages physiques ». Les témoignages de Nourhène et de Dorra reflètent ici aussi la perception « hétéro-agressive » selon laquelle la pénétration constitue un privilège hétéro-masculin exclusif qui garantit le maintien de l'hégémonie masculine. Imen, 26 ans, Tozeur, tolère davantage les relations entre « deux femmes qui s'aiment et qui habitent ensemble, ce n'est pas bien mais c'est moins grave, et pas dégoûtant. Les relations entre hommes c'est dégoûtant ». Nous lui demandons pourquoi, elle répond :

« Comment un homme peut-il accepter de faire cette chose avec un autre homme ? Comment c'est possible ? C'est dégoûtant ! »

MS : « Et les femmes quand elles le font pourquoi c'est moins grave ?

Imen : Je ne sais pas, mais ça ne me dérange pas.

MS : Donc la loi devrait décriminaliser la sexualité entre femmes et punir la sexualité entre hommes ?

Imen : Oui ! (En rigolant) ».

D'ailleurs, Salma, 24 ans, célibataire, étudiante, bisexuelle (que nous avons classée dans la catégorie « parcours dissonants ») habitant à Tunis nous dit que l'homosexualité féminine « passe mieux » que la masculine car elle ne menace pas l'ordre du genre :

« Au contraire, deux filles en couple collées l'une à l'autre, les mecs se disent elles ont besoin d'un phallus, donc je vais les aider et il s'amuse en fantasmant sur ça, alors que deux hommes ensemble ça casse tout le schéma de la virilité ».

Elle considère aussi que les femmes homosexuelles sont beaucoup moins concernées par l'article 230 car la preuve de l'homosexualité est très difficile à apporter. Elle pense donc que la pression sur les femmes Queer est moindre que sur les hommes.

3. Une plus grande pudeur par rapport à la pornographie et à la masturbation

Les femmes enquêtées, pour la plupart, répondent « timidement » aux questions sur la pornographie. Elles évoquent aussi à demi-mots la masturbation alors que les enquêtés hommes ont dit avec humour, à plusieurs reprises, « kharta wala warta » (qui veut dire il vaut mieux se masturber que d'avoir des problèmes). Les jeunes femmes célibataires en ont parlé toutefois un peu plus facilement. Imen, par exemple, dit regarder du porno « pour apprendre ». Elle dit qu'elle n'aime pas « les vidéos BDSM où il y a de

la violence » et préfère « le couple romantique » où elle sent que l'homme et la femme sont égaux et où l'homme prend la femme dans ses bras après la fin de l'acte. Elle demande à ses cousines mariées si « le sexe est quelque chose de bien », « si ça fait mal », et si ce qu'elles voient dans le porno correspond à la réalité. Elle pense qu'il est difficile de ne pas se masturber et se demande si ses cousines mariées ont arrêté de le faire. De même, Zeyneb, 25 ans, étudiante en droit regarde du porno même si elle trouve qu'il « véhicule une image normative de la sexualité et influence les hommes qui commencent à exiger par exemple que le sexe de la femme soit rose ». Elle dit regarder en faisant la part des choses et en ne se laissant pas influencer.

« La pornographie peut être nuisible comme elle peut être bénéfique » selon Dorra : « c'est bénéfique parce que ça permet d'apprendre les choses pour ceux qui ne savent pas s'y prendre ou bien des fois l'homme ou la femme ont besoin de ça pour s'exciter. C'est en revanche nuisible quand l'homme tente de reproduire ce qu'il a vu avec sa femme alors qu'il y a des choses violentes dans le porno. Des fois les femmes sont attachées avec des cordes, suspendues, pendues, et le mari a envie d'essayer ça avec sa femme. Dans ce cas, il lui porte préjudice, il la tord dans tous les sens. Par exemple des positions où il faut être sportif pour les faire alors que la femme ne l'est pas. Ça m'est arrivé et j'ai fini le dos en compote ».

Lilia, 37 ans, esthéticienne à Sousse dit que ces films la « dégoûtent ». Elle trouve néanmoins que « les hommes sont des étalons (tbarkallah alihom) et les femmes sont viles, sans valeur... l'autre fois, j'étais chez mon amie et j'ai vu un homme qui se faisait deux filles... donc vous voyez pour moi elles sont indignes ».

MBS : Pourquoi ?

Lilia : Parce qu'elles vendent leur corps.

MBS : L'homme aussi vend son corps, vous ne croyez pas ?

Lilia : Oui, normal quoi ! En Europe, la mentalité n'est pas comme ici, dans les pays arabes, ou en Tunisie... imaginez un film porno tunisien, quelle serait la réaction de la population ?

MBS : Je ne sais pas, comment vous l'imaginez, vous ?

Lilia : Tout serait sens dessus-dessous.

MBS : Pourquoi ?

Lilia : Vous savez, en Tunisie, notre société est sans pitié, il y a un dicton qui dit un homme entre dans l'eau (la mer) et il en sort sec, une femme entre dans l'eau et en sort mouillée.

MBS : Qu'est-ce que cela veut dire ?

Lilia : Ça veut dire qu'un homme peut faire ce qu'il veut, quand il a un rapport sexuel avec une femme, personne ne dira rien... quand c'est une femme elle sera salie, sa réputation sera ternie, elle ne pourra jamais trouver de mari ».

Les enquêtés hommes ont exprimé plus d'égard pour les actrices de porno que les enquêtées femmes. On pourrait supposer que c'est peut-être parce que pour les premiers, ces femmes représentent en quelque sorte un idéal féminin, alors que pour les autres, les actrices du porno les renvoient au statut d'objet.

VI ÊTRE UN HOMME EN TUNISIE : « SATISFAIS TA FEMME PAR LE VENTRE ET LE BAS-VENTRE ! »

Dans l'imaginaire collectif tunisien, la masculinité (Rjoulia parfois dite Rojla[48]par les enquêté.e.s) correspond à des valeurs positives qui sont supposées structurer l'action/les pratiques des hommes.

Ces valeurs sont définies en rapport avec l'autre, dans le sens où elles permettent de différencier les hommes entre eux, d'une part, et de distinguer les hommes des femmes, d'autre part. Ainsi, la hiérarchie des hommes est structurée en fonction du degré d'adhésion à ces normes de la masculinité idéalisée (ce que devrait être un homme) : la responsabilité (qui renvoie à la prise en charge de la famille), le sens de l'honneur, le respect de la parole donnée, être un soutien, la persévérance, la combativité/el guarha (qui signifie littéralement donner ses tripes).

L'analyse des entretiens approfondis permet de montrer la centralité de la question économique et de la virilité hétérosexuelle dans les représentations des masculinités et dans la configuration des hiérarchies masculines et féminines.

1. L'argent fait l'homme

En tant qu'idéal normatif, « l'homme » est, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, celui qui est avant tout en mesure de subvenir aux besoins de la famille, capable de ramener un salaire à la maison.

Mourad, homme de 30 est un éleveur de Kélibia. Il a arrêté ses études en 9ème année de base. Il est fiancé à une jeune fille de 17 ans et compte se marier prochainement. Il estime qu'il est déjà un chef de famille et responsable de toutes les décisions prises dans ce cadre. « Alors pourquoi il s'engage et se marie, pourquoi il veut avoir des enfants, pour les laisser comme ça! Qu'est ce qu'elle va faire sa femme dans ce cas ! D'où va-t-elle chercher l'argent? Alors pourquoi tu l'épouses ? Tu es obligé de subvenir à ses besoins et aux besoins de toute ta famille… »

La femme quant à elle, encore une fois pour les hommes et les femmes, ne contribue que pour apporter une aide ponctuelle et cela dépend de son bon vouloir. La femme ne participe aux dépenses que pour ce qui est accessoire, ou lorsque son époux fait face à des difficultés économiques, « la femme peut faire un geste et aller payer le loyer ou acheter des chaussures à son fils ».

Nourhène, femme de 37 ans, est mariée et mère de deux enfants. Elle est titulaire d'une licence, travaille dans un organisme de microcrédit à Zarzis et vit à Ben Guerdène :

HC: « Et les femmes sont-elles obligées aussi de dépenser ?

Nourhen : Non elles ne le sont pas parce que l'homme est responsable de la femme

HC : Et est-ce que ça rend les femmes « pas obligées » de dépenser ?

Nourhen : C'est comme elle veut. Dans les cas où elle veut aider son mari, ou dépenser volontairement avec lui, ou lorsque son mari n'a pas de travail, ou est incapable de dépenser, ça vient volontairement et c'est elle qui choisit combien elle veut ou peut dépenser. Si elle est femme au foyer, comment elle pourrait dépenser et aider ? »

La responsabilité financière qui incombe à l'homme est profondément ancrée dans la mesure où c'est par la voie d'une socialisation souvent explicite et parfois violente que cette valeur est inculquée. C'est le cas d'Ahmed, jeune ouvrier, âgé de 18 ans. Célibataire, il habite avec sa mère et ses deux frères à Djerba. Contrairement à ses frères qui ont réussi leurs études et travaillent comme hauts cadres, Ahmed a arrêté ses études en secondaire après plusieurs échecs. En l'absence du père, ce sont ses frères aînés qui se sont chargés de son éducation. Les conflits avec ses deux frères se sont atténués lorsqu'il a intégré la vie professionnelle. « Mon frère ne m'embête plus comme avant. Quand j'ai commencé à travailler, il me disait ''tu es devenu un homme, tu comptes sur toi-même. »

[48] Rojla n'existe pas dans la langue arabe, c'est un dérivé de Rjouliyya utilisé dans le langage vernaculaire particulier aux quartiers populaires mais qui s'est étendu largement dans toutes les couches de la société.

Par ailleurs, la quasi-totalité des hommes et des femmes enquêté.e.s sont d'accord sur l'idée que la prise en charge financière du foyer constitue un trait positif de la masculinité, à savoir un comportement qui servirait les intérêts ou les désirs des femmes (Connell et Messerschmidt2015 : 167). Connell précise justement que la masculinité, si elle était définie exclusivement par des comportements négatifs tel que la violence, ces comportements relèveraient de la domination et non de l'hégémonie qui implique le consentement par les groupes subalternes. Est-ce pour autant un consentement, en tenant compte du fait que le devoir de prise en charge est, aussi bien dans les représentations que dans la loi, associé à la reconnaissance de l'autorité de l'homme sur la femme ?

Plutôt qu'un assentiment, nous posons l'hypothèse qu'il s'agit de stratégies de maintien d'un statu quo.

L'attachement de la majeure partie des enquêté.e.s à la prise en charge financière du foyer par le mari s'appuie sur des motifs contradictoires pour les hommes et pour les femmes. Dans une structure inégalitaire, réserver cette responsabilité aux hommes permettrait aux femmes de jouir d'une autonomie financière et d'éviter d'autres formes d'exploitation. C'est ce qu'affirme Baya, avocate, pour qui, les femmes dépensant pour le foyer prennent le risque d'être « exploitées », c'est-à-dire, soit « forcées à dépenser », soit être victimes de violence, ou « permettre à l'homme d'épargner alors qu'elle est en train de dépenser pour ses enfants, et dès qu'elle prend de l'âge, il utilise cet argent pour se remarier ». Pour Jouda, femme au foyer, un homme doit être responsable « parce que malheureusement, il y a de plus en plus d'hommes dans notre société qui se cachent derrière la femme. Un homme qui s'installe dans un café et attend que sa femme lui ramène de l'argent, pour moi ce n'est pas un homme, un homme qui rentre chez lui en gueulant, où est le repas où est telle chose ? Pour moi, ce n'est pas un homme, ta femme ce n'est pas la bonne que ta mère t'a ramenée. » Selon Jouda, les hommes sont devenus démissionnaires et cherchent à se faire entretenir par leurs épouses tout en voulant affirmer leur supériorité et maintenir leur autorité. Elle relate l'expérience de son ami qui a épousé une femme riche. Le reversement des rôles imposé par l'épouse qui subvient seule aux besoins du foyer a été insupportable pour le mari, car elle exigeait qu'il se soumette à sa volonté et qu'il demande notamment son autorisation avant de sortir. Pour Jouda, c'est ainsi que devraient être les choses, elle n'a cessé durant l'entretien de critiquer la société hypocrite qui impose à la femme de se soumettre au mari et d'accepter sa violence pour garder la face.

La démission des hommes est perçue par les enquêté.e.s indifféremment comme un manquement aux normes de la masculinité, qui les exclurait de cette catégorie. En endossant la responsabilité du foyer, la femme devient « l'homme de la maison » comme nous le montre le cas de Lilia qui souffre de la violence de son mari, de son infidélité mais aussi de sa démission totale en matière de dépenses. Totalement abandonnée par son mari, elle se retrouve parfois « sans même un yaourt dans le frigo » pour son fils. Quand elle l'insulte et l'humilie en lui disant « tu n'es pas un homme », il répond : « oui ma chère femme, que Dieu te garde, je ne suis pas un homme, c'est toi l'homme (arjel menni), tu vaux mieux que moi, tu vaux mille hommes. Et il sait que je vaux mille hommes. Tout ce qu'il veut c'est me faire endosser la responsabilité, il ne faut pas que la femme fasse ce qu'un homme est supposé faire. C'est moi l'homme et la femme, la mère et le père. »

L'association entre masculinité et prise en charge du foyer est si étroite que le travail de la femme devient pour certains une menace. En effet, l'autonomie financière qui en découle entraînerait d'autres revendications d'autonomie, un rejet de l'autorité de l'homme au sein du foyer et de la division stéréotypée des rôles sexués. La perte de sa suprématie en tant qu'homme le réduirait à un objet sexuel car il serait dénué de toute valeur :

« La femme, quand elle travaille, change de personnalité, ce n'est pas pareil qu'une femme qui ne travaille pas. Elle va te dire j'ai mon argent,

je fais ce que je veux, toi occupe-toi de tes enfants, moi je m'occupe de moi. Et moi, à quoi je sers ? On dirait que j'aurais une seule fonction (il sourit) et puis c'est tout.

MS : vous auriez le sentiment d'être un amant et pas un mari, c'est cela ?

Chahine : Exactement ! ».

Le maintien de la Qawama permet donc de préserver un certain statu quo dans une structure des rapports sociaux fragiles. En effet, le maintien dans la loi tunisienne de l'autorité masculine en matière de statut personnel (article du CSP) tout en concédant aux femmes certains droits (pension alimentaire, droit de garde des enfants par exemple), instaurer un devoir d'obéissance au mari tout en criminalisant les violences contre les femmes, met les acteurs sociaux face à des contradictions exacerbées par les stéréotypes de genre, qui les amènent à développer des stratégies différenciées mais aboutissant au même résultat. Du côté des femmes, cette stratégie vise l'évitement de l'exploitation : délester les hommes du devoir de prendre en charge le foyer, reviendrait à alourdir le fardeau qui pèse sur leurs épaules (la double journée de travail, l'inégalité des ressources). Du côté des hommes, il s'agit de conserver l'hégémonie. Pour les plus traditionnalistes d'entre eux, l'ordre patriarcal doit être maintenu, ce qui implique de reconnaître l'autorité de l'homme et d'interdire aux femmes l'accès à l'espace public et au monde du travail. Ceux qui tirent profit du patriarcat et craignent donc de voir leur droit de commander réduit, exigent des femmes qu'elles contribuent aux dépenses tout en cherchant à préserver le respect qui leur est dû en tant qu'hommes.

Cette exigence liée au principe de la Qawama mentionné supra, se trouve contrariée par les conditions économiques d'existence des individus. La précarité et l'insécurité de l'emploi, les difficultés d'accès à la fonction publique (qui reste perçue comme la panacée), le chômage ou la menace du chômage qui contraint les individus à accepter un emploi déqualifié ainsi que la cherté de la vie font que l'homme n'est plus en mesure de subvenir seul aux besoins de sa famille ou même de pouvoir se marier et fonder une famille. Ce constat nous conduit à interroger l'influence du néo-libéralisme sur la perte d'autonomie et d'autorité de l'homme et à interroger ses conséquences sur les représentations et les pratiques. En effet, il ne s'agit pas ici d'un problème d'ordre conjoncturel (crise économique accentuée par la crise sanitaire récente) mais structurel, dans le sens où la logique néo-libérale avec toutes les tensions qu'elle englobe et produit semblerait avoir des effets structurants sur les représentations de soi en tant que personne. La subordination, qui est le corollaire de l'hégémonie, implique une relation de domination dans laquelle une personne se trouve impuissante, dénuée de son autonomie, otage de son destin (Urbinati 1998). Nous revenons là au concept de masculinités hégémoniques de Connell qui s'appuie sur le concept Gramscien d'hégémonie pour dire que la surdétermination de l'économique induite par le néo-libéralisme en tant qu'il façonne les comportements sociaux (collectifs et individuels), participe dans la structuration des hiérarchies masculines. Partant, masculinité hégémonique et masculinité subordonnée sont déterminées non pas seulement par la norme de l'hétérosexualité mais aussi par la compétition qui se joue entre hommes et entre hommes et femmes au niveau économique.

La Tunisie n'est certainement pas similaire aux États-Unis sous Reagan ou la Grande Bretagne sous Tatcher, la Tunisie est, comme le souligne Béatrice Hibou, « un système hybride où l'État est à la fois omniprésent et défaillant ». Si une certaine forme d'étatisme demeure prégnante (à travers la planification, les revendications de plus d'État en termes de protection), les réformes néolibérales ont été mises en œuvre de manière progressive par l'entrée de la Tunisie dans l'économie de marché dès les années 1980 et les plans d'ajustement structurel (qui ont

contribué à la paupérisation de la population), la privatisation, le retrait de l'État de certains secteurs, l'encouragement des investissements privés, l'accord de libre-échange dans les années 1990 (Hibou 2006). Mais c'est surtout la culture consumériste massifiée via les médias et les techniques de marketing qui a introduit la logique néo-libérale dans la société tunisienne. La valeur sociale et l'accès à la reconnaissance sociale en tant qu'homme se fait par le biais de la réussite économique ou du moins dans la capacité à assurer le bien-être économique de sa famille.

Mourad estime qu'il est déjà un chef de famille et responsable de toutes les décisions prises dans ce cadre : « Quand j'ai commencé à grandir, j'ai développé un intérêt pour l'argent. Quand je suis devenu pubère j'ai voulu posséder plus d'argent et de biens ! J'ai voulu avoir le maximum pour moi. J'ai voulu imposer mon avis, mon autorité. Tu me comprends ?! »

En même temps, le néo-libéralisme creuse les inégalités et les légitime : les individus sont supposés être égaux mais les inégalités de positions et de ressources sont naturalisées. « Le genre est porteur d'une logique selon laquelle les hommes sont reconnus comme des hommes *par ce qu'ils font*, tandis que les femmes sont reconnues comme des femmes *pour ce qu'elles sont* » *(Molinier 2004)*. De ce fait, les difficultés économiques produisent de la souffrance quand un homme n'arrive pas à se marier ou bien génèrent des tensions au sein du couple.

Mourad, homme de 30 ans, est un éleveur de Kelibia. Il affirme que les femmes aiment l'argent et le sexe. Il est convaincu que sa première fiancée l'a quitté parce qu'il n'a pas été assez généreux avec elle : « à l'epoque je n'avais pas les moyens, j'avais des problémes d'argent...elle m'a quitté parce que je ne lui ai pas offert de cadeau au réveillon ». Il dit qu'il a détesté toutes les femmes suite à cette rupture douloureuse. Il estime que toutes les femmes sont matérialistes :

« Lorsqu'elle a rompu avec moi, j'ai détesté toutes les filles, si c'était moi qui ai rompu, je n'aurais peut-être pas détesté autant les femelles (el anathi), mais elle m'a laissé tomber... Mes potes m'ont dit : comment ça se fait que tu n'as jamais embrassé et caressé ta fiancée, tu ne sais pas que les filles aiment cec ?! ».

Frédéric Lordon explique les violences dans les banlieues françaises par les exigences contradictoires de la société néolibérale : « sommer les individus de faire preuve de force dans la compétition sociale et priver certains d'entre eux de toute possibilité d'exprimer cette injonction » (Lordon 2002). Cette contradiction fait que la compétition s'exprime pour les plus démunis par la violence physique faute de pouvoir l'exprimer de manière symbolisée (à savoir celle des individus favorisés économiquement et socialement : les capitaines d'industrie, les golden boys, les managers, etc.). Il nous semble intéressant de transposer cette lecture aux stratégies déployées par les hommes pour faire face à la souffrance sociale, à la violence qui s'exerce sur eux du fait de la tension entre la permanence de cette exigence de la Qawama et la précarité économique, les humiliations au travail. Se trouvant incapable de correspondre à la norme de la masculinité, à la figure du winner (dans l'imaginaire néo-libéral), le corps des femmes devient alors pour l'homme le lieu de cette lutte symbolique pour affirmer sa domination comme nous l'avons démontré dans le chapitre sur la sexualité.

2. La masculinité est virilité

La plupart des enquêté.e.s mettent en avant des caractéristiques définissant la masculinité relevant de valeurs morales comme « l'honnêteté », « la droiture », des attitudes quasi-guerrières, « la combativité », « avoir la niaque », « être débrouillard » ou comme le précise l'enquêtée Dorra, « c'est celui qui me bat et se bat pour moi ».

Si certains enquêtés hommes et femmes mettent un point d'honneur à dissocier la masculinité du fait d'être un mâle, ceci révèle en réalité que ces qualités morales se surajoutent à la virilité et/ou aux attributs physiques masculins et ne les transcendent pas. La virilité est définie par Molinier et Welzer-Lang comme renvoyant

« Premièrement, [aux] attributs sociaux associés aux hommes et au masculin : la force, le courage, la capacité à se battre, le droit à la violence et aux privilèges associés à la domination de celles, et ceux, qui ne sont pas, et ne peuvent être virils : femmes, enfants… Deuxièmement, [à] la forme érectile de la sexualité masculine. » (Molinier et Welzer-Lang 2000). Dans un premier sens, les normes de la masculinité identifiées par les enquêté.e.s se situent donc dans le registre de la virilité et permettent d'établir une hiérarchie masculine en fonction du degré de correspondance à cet idéal. Pourtant, si le fait d'être un mâle n'est pas un critère suffisant pour être un homme, il demeure un critère distinctif, basé sur les attributs physiques qui impliquent des aptitudes différentes justifiant les inégalités de rôles sociaux et de droits entre hommes et femmes. En d'autres termes, la différenciation entre la masculinité et le sexe masculin concerne la hiérarchie des hommes de laquelle les femmes sont exclues.

Slim, homme de 42 ans, Bizerte : « - On revient au point de départ, la femme a son monde, ses affaires et pareil pour l'homme… Des fois il y a des situations où il faut se comporter en homme, un homme est un homme, une femme est une femme.

MBS : C'est-à-dire ?

Slim : Comment je peux vous expliquer cela ? Par exemple, la femme peut faire le travail d'un porteur ? C'est tout ! L'homme peut faire des choses de femmes ? Je ne pense pas !

MBS : Quoi par exemple ?

Slim : Qu'il lave le linge, le parterre ou je ne sais quoi

MBS : C'est donc une différence biologique pour vous ?

Slim : C'est ça !

MBS : Et il en découle des différences ?

Slim : En tout

MBS : Dans les rôles ?

Slim : La femme ne peut pas prendre le rôle de l'homme et inversement. »

Cette confusion entre masculinité et virilité est encore plus perceptible dans le discours des enquêtés pour qui être un homme ne peut en aucun être dissocié d'une hexis corporelle hétérosexuelle. En effet, la qualité d'homme est déniée par la plupart des enquêtés à ceux qui se préoccupent trop de leur apparence (se font manucurer), semblent « efféminés » (dans leur démarche ou leur façon de se vêtir) et plus encore les homosexuels en particulier lorsqu'ils affichent leur orientation sexuelle.

Chahine, homme de 24 ans, de Nefta : « erroujla dji mil tahfiz (l'émulation), celle qui te pousse à la responsabilité, au courage, à Nefta on dit ; « ya ssid » (sois un lion), sors ta Guarha, ta grinta (la pugnacité, la capacité à se surpasser), le contraire d'« el khantha » (la passivité, l'homme qui ressemble à la femme), et il y a aussi ceux « illi fihom erriha » (terme qui veut dire littéralement ceux qui ont une odeur et qui désigne les homosexuels). Une fois, à Djerba, j'ai rencontré un markhouf (un mou) mais il ne suit pas les hommes sexuellement, mriguel (il est dans la norme) mais quand j'ai demandé pourquoi il était comme ça, on m'a dit qu'il avait grandi entre 6 sœurs ».

Monjia, femme de 27 ans, célibataire résidant dans une zone rurale de Zarzis et travaillant comme couturière dit :

« Depuis quand l'homme montre ses jambes ? Depuis quand l'homme, excusez-le mot, épile ses sourcils, fait des soins et je ne sais quoi d'autre ? Les femmes ne trouvent plus le temps de faire ça tandis qu'eux le font, c'est-à-dire, excusez-moi, des crèmes et ils prennent soin d'eux… il y a des hommes qui se font botoxer certaines parties du corps pour paraître… je trouve qu'ils sont sans foi ni loi »

Le consumérisme de masse implique une marchandisation des corps, notamment masculins (à travers la marchandisation du sport) alors que, jusque-là, ils échappaient à cette logique. Ceci semble, pour l'instant, plus prégnant chez les jeunes pour qui prendre soin de son corps commence à prendre de l'importance en comparaison des hommes plus âgés. Mustapha, par exemple, pense que les

chances d'obtenir un emploi pour un homme sont affaiblies en raison de l'aspect négligé des hommes « toutes les offres d'emploi se terminent par 'euse' : vendeuse, serveuse...parce que les filles sont fines, attirantes, alors qu'un homme va avoir une barbe de trois jours, sentir le tabac... ». Mustapha va jusqu'à considérer, et il est un des rares à le penser, qu'une femme a tout à fait le droit de mater les hommes, « si son mari a du ventre et qu'elle voit passer un homme avec des biceps et des triceps ».

3. Être une femme en Tunisie : entre prégnance des stéréotypes et revendications de masculinité (rjoulia)

La femme est définie sur la base de son apparence physique (être féminine) et/ ou sur des qualités typiquement associées à la féminité et aux fonctions du care : la tendresse, la sincérité, la douceur, avoir le sens de l'écoute, être compréhensive. La figure de la mère est centrale pour les hommes ici car c'est souvent leurs mères qui prenaient soin d'eux. C'est donc à partir de cette image idéalisée de la mère qu'ils tirent les caractéristiques qui devraient idéalement définir la femme, comme c'est le cas de Mustapha qui dit que la femme de ses rêves devrait être comme sa mère.

C'est souvent en complémentarité avec l'homme, voire en fonction des besoins des hommes et de leurs intérêts, que ces qualités sont déterminées. Le stéréotype de la femme manipulatrice et cachotière amène les hommes à valoriser chez les femmes des qualités rassurantes. La sincérité est par exemple importante pour Wael, homme de 52 ans, célibataire, travaillant comme avocat et résidant à Sfax car « la femme sait cacher beaucoup plus que l'homme ».

La féminité au sens d'attributs physiques revêt des sens différents pour les hommes et pour les femmes. Jouda et Mustapha estiment tous les deux qu'une femme doit avant tout être féminine, à la différence près que pour Jouda, la femme devrait l'être « pour elle-même, pour son bien-être psychologique », tandis que les attentes de Mustapha sont orientées vers ses besoins en tant qu'homme :

« Quand tu la vois passer dans la rue, tu n'es pas dégoûté, tu peux la mettre dans la catégorie femme. Il y en a que tu ne peux pas saisir, elle n'est ni homme, ni femme, ni moitié-moitié (...) il faut qu'elle représente les femmes ».

Ce qui retient l'attention, c'est que lorsque le mot rjouliya est attribué à une femme, que ce soit par les hommes ou par les femmes, il est associé à la responsabilité qu'endosse la femme à la place de l'homme. Il s'agit d'une reconnaissance de la capacité des femmes à s'élever et à dépasser leurs « conditions ». Le mot rjouliya peut être employé pour désigner des femmes dont le comportement est similaire à celui des hommes, en d'autres termes celles qui parviennent en vertu de qualités morales considérées de manière stéréotypée comme non-féminines à transcender leur féminité (sexe féminin), comme c'est le cas de Ahlem, âgée de 52 ans qui travaille comme femme de ménage et est célibataire. Elle habite dans un quartier populaire, a quitté l'école à 7 ans et a commencé dès lors à faire des ménages pour subvenir aux besoins de sa famille. Ahlem considère qu'une femme doit être rjouliya et affirme fièrement que dans son quartier, les gens l'appellent Helmi (prénom masculin).

Ahlem : « Je suis Helmi, je suis un homme dans le quartier, comme un homme...

MBS : Ça veut dire quoi un homme ?

Ahlem : Rjouliya ... quand quelqu'un vient me voir, je l'aide. Quand j'ai de l'argent, je donne sans réfléchir, je donne tout ce que j'ai.

MBS : Tout à l'heure vous m'aviez dit qu'une femme rjouliya est une femme qui ne se dévergonde pas

Ahlem : Oui bien sûr ! Quand je vais quelque part, personne ne m'embête... même quand j'étais jeune, j'allais où je voulais et personne ne me demandait des comptes... Croyez-moi, il y a un criminel dans notre quartier, il dit à tout le monde, vous la voyez celle-là ? Personne ne la touche, personne ne lui parle... il se bourre la gueule et avertit tous les gens du quartier que je suis intouchable... Il a cinq sœurs et il dit , celle-là en particulier [c'est-à-dire moi], j'interdis qu'on lui parle... si je dis à Fethi que quelqu'un m'a embêtée, il le tire de chez lui et lui règle son compte...

MBS : Et pourquoi il est comme ça avec vous précisément ?

Ahlem : Parce que je les aide...Quand ses sœurs viennent me voir, je ne leur dis jamais non. »

Si Ahlem adopte un comportement dit « masculin », sa masculinité revendiquée n'est acquise qu'au prix du renoncement à sa féminité (dans l'apparence physique) et à la sexualité. Si des caractéristiques masculines sont désirées par les femmes, elles restent toutefois bornées par l'interdit des relations sexuelles hors mariage. En effet, Ahlem répond à la question de savoir quelle est la qualité qui définit la femme en disant :

« Rjouliya, c'est-à-dire qu'elle tient à sa foi, elle ne se laisse pas aller à...

MBS : Ne se laisse pas aller à quoi ?

Ahlem : A la débauche, qu'elle soit rjouliya...c'est comme ça, en islam, pour nous, tout ce qui est contre la religion, on l'aime pas. C'est comme ça pour tout le monde, même mon père, il me disait - va où tu veux mais attention à ton honneur.

MBS : Et votre frère ? Vos parents lui demandaient aussi de faire attention, qu'il ne se fasse pas de copines ?

Ahlem : Non, mon frère sort avec des filles de toutes façons (rires)

MBS : Donc ils ne lui disaient pas de faire attention ?

Ahlem : Non, c'est un homme lui, quoiqu'il fasse personne ne dira rien, personne n'aura quoique ce soit contre lui. Ce n'est pas comme les femmes ».

VII PARCOURS DISSONANTS : OUTSIDERS

Les hommes et les femmes qui remettent en question les inégalités de genre, l'essentialisation des caractères féminins et masculins ainsi que le partage inégal des tâches et des rôles sociaux se particularisent par leurs trajectoires biographiques et/ou leur orientation sexuelle. En effet, l'observation a permis de constater que lorsque la socialisation primaire installe l'idée d'une infériorité « naturelle » de la femme, des ruptures biographiques, des rencontres déterminantes ou des lectures conduisent à un changement au niveau des représentations et à un rejet de l'ordre du genre, et de tout l'ordre social en général, en privilégiant le respect des libertés individuelles. Aussi, nous avons constaté que ces personnes, de la même manière qu'elles remettent en cause les inégalités vis-à-vis de la loi, critiquent les modèles parentaux, plaident pour une plus grande implication du père dans l'éducation des enfants, estiment que les dépenses pour le foyer doivent être à la mesure des revenus des personnes indépendamment de leur sexe ou de leur genre. Ils/elles fustigent tout type de violence infligée aux personnes en fonction de leur genre et sont favorables à la dépénalisation de l'homosexualité car ils/elles considèrent que l'État n'a pas à s'immiscer dans l'intimité des corps. En tout état de cause, ces personnes prônent le respect des libertés individuelles : liberté de disposer de son corps et de sa conscience, et pour que les individus ne soient plus sacrifiés sur l'autel d'un idéal identitaire. Nous allons présenter dans ce qui suit l'essentiel du parcours de ces enquêté.e.s.

Zeyneb, 25 ans, originaire de Sfax, poursuit des études de droit. Elle a subi, dès l'enfance, des injustices de tout genre. Seule fille de la fratrie, elle a toujours été considérée par sa famille (surtout oncles et tantes) comme étant inférieure à ses frères. Puis, en tant que fille d'un ouvrier et d'une femme de ménage, elle a subi des discriminations sociales et de la violence symbolique. En même temps, Zeyneb jouit d'une grande intelligence. Elle a toujours beaucoup lu. Elle se débrouillait pour avoir des livres, travaillait bien à l'école. Elle avait un professeur de philosophie au lycée qui a cru en elle et qui l'a soutenue dans sa quête intellectuelle. Zeyneb pose un regard critique sur le monde et posséde les outils intellectuels qui lui permettent d'appuyer sa contestation lucide des inégalités sociales et de genre. Elle a puisé dans la littérature philosophique et sociologique de quoi déconstruire les stéréotypes de genre et trouver des réponses à l'infériorisation à laquelle elle a été confrontée dans sa famille. Zeyneb veut s'engager politiquement pour « changer les choses ». Malheureusement, elle a été violée par un philosophe et abandonnée par ses « camarades » du parti politique auquel elle était adhérente. Nous pensons malgré tout qu'elle va rebondir grâce à son intelligence, surmonter sa souffrance et s'engager à nouveau pour changer les choses.

Youssef, 23 ans, originaire de Sidi Bouzid, étudiant en économie, bisexuel. Issu d'une fratrie de deux garçons et deux filles. Il est le troisième. Sa mère a arrêté de travailler pour s'occuper du foyer. Son père a un commerce. Il dit que sa mère est influencée par la religion et son père par la tradition, puis dit : « et moi je me retrouve au milieu d'eux ». Il parle aisément de gender roles. Il a bénéficié de formations sur le genre grâce à une association de lutte pour les droits des personnes LGBTQIA+, et il lit beaucoup à ce sujet. Il dit essayer d'expliquer à ses sœurs qu'elles sont ses égales. Il dit faire la vaisselle exprès alors que sa mère et ses sœurs tentent de l'en empêcher en lui disant : « tu es fatigué, laisse je le fais ». Il nous dit : « pour vous ce n'est peut-être rien mais pour moi c'est une révolution de faire la vaisselle dans ma famille, j'en suis fier ». Youssef a commencé à ressentir de l'attirance pour les hommes à 18 ans, il a commencé à lire sur les personnes Queer et dit avoir compris que ce n'était pas une maladie, que l'OMS considère cela comme normal, il affirme : « la lecture a été très enrichissante pour moi et ça m'a ouvert les yeux sur plein de choses ». Il dénonce le stéréotype en Tunisie selon lequel les gays seraient athées ou satanistes. Il se considère de culture islamique, non athée, non areligieux mais en cours de discovering[49]. Il dit que, quand il est avec une femme, il ne veut pas de partage clair entre

[49] En anglais dans le texte.

rôles masculins et rôles féminins. Youssef a une conscience intersectionnelle des inégalités. Il dénonce tout aussi bien les discriminations de genre que le racisme, les discriminations basées sur les couleurs de peau.

Fatma, 25 ans, étudiante en master de sociologie, Sfax, célibataire. La situation sociale de Fatma est particulière. Son père est fonctionnaire, gagne décemment sa vie mais a dû prendre en charge ses neveux car ils sont orphelins (en Tunisie, l'homme est aussi traditionnellement dans l'obligation morale de prendre en charge ses neveux et nièces orphelin.e.s ou ses sœurs si elles ne sont pas mariées). La famille de Fatma s'est retrouvée donc dans le besoin et sa mère a dû travailler pour que ses enfants ne manquent de rien. Elle fait des ménages, ramasse le plastique, fait du pain, nettoie les matelas... Fatma la décrit d'emblée comme une femme forte et fière. Sa mère a été déshéritée par son père propriétaire terrien puis par ses frères qui ont aujourd'hui une bonne situation matérielle. Sa mère n'a pas porté plainte par « fierté » : « Ma mère dit toujours : je suis une invitée dans ce monde, on ne m'a rien laissé et je ne vous laisserai rien, il n'y a aucune raison pour que je réclame un bien pour lequel je n'ai pas travaillé dur ». Sa mère lui dit qu'elle ne veut pas que Fatma se marie jusqu'à ce qu'elle travaille et tire « son salaire du mur (c'est-à-dire du distributeur bancaire) ». Elle pense qu'une femme doit se débrouiller seule pour ne rien demander à son mari. Fatma s'identifie à sa mère et, comme elle, ne veut compter que sur elle-même pour réaliser son bonheur personnel. L'attitude de ses frères à son égard la révolte. Elle n'accepte pas que sa liberté soit restreinte ou contestée. Elle a intégré une association de défense des droits des femmes, bénéficié de formations sur le genre qui ont consolidé ses positions critiques vis-à-vis de la société. Fatma compte cependant partir s'installer à l'étranger pour vivre « pleinement sa liberté » et pense que la société tunisienne est hostile aux femmes et aux libertés en général.

Asser, 32 ans, Tozeur, titulaire d'un master en design et travaillant dans une ONG. Il a découvert le genre car il est de gauche et était dans le syndicat des étudiants. Il se dit anarchiste. Sa mère travaillait (pharmacienne), et son père est biologiste. Il a deux frères. Il a été le seul de sa fratrie à avoir été élevé par sa mère qui a confié ses deux autres enfants à ses deux sœurs, car en travaillant, elle ne pouvait pas s'occuper de trois enfants surtout que son mari ne contribuait pas aux tâches ménagères. Il a vécu seul avec ses parents jusqu'à ce que ses frères reviennent au foyer familial huit ans après. L'image qu'il a de sa mère est celle d'une femme doublement exploitée entre le travail et la maison : « ma mère se levait à 4 heures du matin pour préparer le petit déjeuner et le déjeuner, elle allait travailler à 7 heures, rentrait à midi, dressait la table, faisait la vaisselle puis faisait une petite sieste, à 3 heures elle reprenait le travail, elle rentrait le soir épuisée, préparait le dîner, faisait la vaisselle. Elle ne nous a jamais laissé l'aider à faire la vaisselle car on était les garçons et ça ne se faisait pas ». La situation particulière de sa famille, le fait qu'il ait été séparé de ses deux frères parce que sa mère ne pouvait pas concilier son travail et ses responsabilités familiales ont certainement contribué à faire d'Asser un homme critique vis-à-vis de l'ordre du genre et du fonctionnement de la société dans son ensemble. Il a rejoint un parti politique de gauche à l'âge de 20 ans. Aussi, la situation des femmes dans le Sud le révolte car elles sont assujetties à la communauté. Lui-même a déjà été victime de violence policière au cours d'une manifestation. Actif dans la société civile, Asser a approfondi ses connaissances sur le genre en assistant à des formations et à des ateliers. Il affirme qu'il est conscient que les femmes sont victimes de violences multiples et surtout de violences sexuelles et d'inceste. Au début du mouvement EnaZeda (MeeToo tunisien), il rentrait sur la page du groupe pour lire les témoignages et il lui arrivait de pleurer tant ça l'affectait. Il se dit solidaire des femmes qui travaillent la nuit, les serveuses par exemple qui travaillent dans des hôtels ou des restaurants à Tozeur. Il dit qu'il a remarqué que ces femmes étaient obligées de nouer des relations avec les « agents de sécurité » des bars pour qu'ils « les protègent ». Or ces mêmes agents les agressent et les violentent, voire les exploitent sexuellement. Il se dit révolté. Il dit que pour lui, même quand deux personnes sont en couple, l'homme n'a

pas le droit de taper sur les fesses de sa copine même en rigolant car c'est humiliant et c'est de la violence. Il est contre la prostitution car pour lui c'est de la traite de personnes. Il a entendu des témoignages de prostituées et la violence qu'elles subissent. Asser compte lui-aussi aller vivre en Allemagne ou ailleurs en Europe car il pense qu'il est difficile pour la Tunisie d'évoluer dans le bon sens en termes de libertés.

Saida, 71 ans, titulaire d'une maîtrise de littérature comparée. Elle est veuve sans enfants, vit à Djerba. Le cas de Saida est intéressant dans la mesure où elle nous renseigne sur des changements d'ordre générationnel importants qu'a connus la Tunisie. Pour elle, la Tunisie a connu une liberté très grande dans les années 1960 et 1970 avec la génération des lettré.e.s qui ont connu les idées de mai 68, la contraception... Saida était fille unique, avait d'excellentes relations avec ses deux parents, particulièrement son père qui la promenait souvent sur la plage. Ses deux parents travaillaient. Sa mère était aide-soignante. Ils l'emmenaient souvent au cinéma et lui achetaient des livres. Pour elle, la virginité n'a pas de « valeur en soi » et n'a aucune importance. Elle a commencé à avoir une sexualité active très jeune et a commencé à prendre la pilule. Elle dit : « Tunis était en avance par rapport à la France grâce au planning familial qui était ouvert à tout le monde, aussi bien les femmes mariées que les célibataires ». Elle était contre l'idée du mariage qui est une institution imposée par la société. Elle s'est mariée par « obligation » car son mari était diplomate et le concubinage pose problème dans certains pays. Saida n'a pas d'enfants par choix. Elle estime qu'une femme n'est pas obligée de faire des enfants si elle n'en a pas envie. Elle est pour une égalité totale entre les sexes et fait partie d'associations de promotion de la culture.

Ramy, 23 ans, étudiant en droit à Sfax, habite avec ses parents et ses deux grandes sœurs. Sa mère est au foyer, son père est commerçant. Il se dit féministe. Il s'est engagé dans des études de droit pour « changer la société ». Il dénonce dès le début de l'entretien la violence « institutionnelle » à l'égard des femmes, et critique la notion de « bina » qui est l'obligation pour une femme d'avoir des relations sexuelles quand le mari paie une dot. Il dénonce l'inégalité de la rémunération entre femmes et hommes dans l'agriculture, la misogynie des policiers, des juges (hommes et femmes) et la difficulté d'appliquer l'article 58. Il souhaite abroger l'autorité parentale accordée aux pères. Pour lui, celui qui gagne de l'argent devrait assurer les dépenses du foyer. Il considère que la loi de l'héritage est une loi « arriérée » qui va à l'encontre de la Constitution et des conventions internationales ratifiées par la Tunisie, comme la Cedaw. En parlant de sa mère, il dit qu'elle avait travaillé un peu avant de se marier, elle était contremaître dans une usine. Elle lui aurait dit dans ses propres termes : « quand je me suis mariée, je me suis éteinte ». Ensuite, il dit: « je me rends compte que je ne lui ai jamais demandé à ma mère qu'est-ce qui l'a éteinte ? Est-ce que c'est le mariage ? Est-ce que ce sont nous, ses enfants ? J'en ai aucune idée ! ». Il a souffert de la distance qu'il y avait entre son père et lui. À l'âge de 18 ans, on lui a diagnostiqué un TAG (Trouble Anxieux Généralisé) qui lui prend beaucoup d'énergie et le dote d'une grande sensibilité. Ce trouble de l'humeur a influencé son rapport aux autres et développé son empathie car il « souffre tellement de l'intérieur » que, par moments, quand il voit une personne qui se comporte mal ou qui est victime de violence, il se dit tout de suite « peut-être que cette personne brûle de l'intérieur aussi ».

Par ailleurs, Ramy pense que l'hymen ne sert à rien et que les filles n'ont pas à rester vierges pour le mariage. Il dénonce le fait que les hommes préfèrent coucher, en dehors du mariage, avec des filles non vierges et exiger que leur femme le soit. Il est contre le fait que l'état pénalise l'adultère car « l'état n'a pas à se mêler des corps ». Il fustige l'article 230, a peur pour les hommes qui pratiquent la sexualité entre hommes et même en parlant du porno (il admet regarder du porno straight), il dit s'être inquiété pour le sort des femmes qui jouent dedans car il a écouté une fois une conférence de presse donne par une ancienne pornstar qui dénonce le milieu du porno et ses coulisses. Il dit : « elle l'a décrit comme un milieu très violent où on dresse les femmes comme on dresse les animaux

sauvages dans le cirque » et ce témoignage a bouleversé Ramy.

Salma, 24 ans, étudiante en Master de sociologie, célibataire, originaire de Gabes. Elle a deux sœurs, ses parents sont des enseignants d'éducation physique. Elle s'est installée à Tunis dès sa première année supérieure et vit en collocation avec deux amies. Elle est féministe, active dans la société civile, et travaille comme animatrice dans une maison de culture. Elle est bisexuelle ou plutôt lesbienne. Elle dit que ses parents partageaient au quotidien les tâches ménagères et assure que « les plats préparés par son père sont les plus délicieux ». Le modernisme de ses deux parents ainsi que son orientation sexuelle ont contribué à ce qu'elle pose un regard critique sur le monde social. Quand elle a commencé à éprouver de l'attirance pour les femmes à l'adolescence, elle a débuté des recherches sur Internet. D'abord sur google, elle a trouvé des références qui disent que l'homosexualité est dangereuse et interdite religieusement, elle a lu sur le peuple de Loth mais a vite changé de références. Elle s'est alors tournée vers des travaux féministes dont ceux de la féministe égyptienne Nawal Sâadaoui. Elle a rejoint un club culturel et a consolidé ses connaissances théoriques en genre. Aujourd'hui, elle mène une vie sexuelle libre sans avoir un attachement particulier ou une relation durable avec quelqu'un : « Quand je ressens le besoin, je contacte des personnes avec qui j'ai beaucoup d'affinités, on se rencontre pour cette raison précise, c'est tout. Et puis chacune rentre chez elle comme de simples ami-e-s. On dirait qu'on est allée s'entraîner dans une salle de sport. On partage le moment et puis c'est tout ». Pour Salma, avoir des rapports sexuels n'exige pas un engagement avec une seule personne ou une affection particulière. La fidélité n'est pas une preuve d'amour non plus : « Je n'ai pas l'impression que le sexe soit relié aux sentiments ou à un grand amour...Le sexe est plutôt lié à l'instinct animal, ça ne nécessite pas beaucoup de romantisme, avec des bougies, etc. ».

Salma estime qu'il n'existe pas d'égalité entre les sexes en Tunisie, ni au niveau des normes juridiques ni au niveau des pratiques quotidiennes. Elle pense également que les femmes ont autant de désir sexuel que les hommes mais que « les hommes expriment leur envie avec beaucoup plus d'aisance, contrairement aux filles. »

Wahbi, 21 ans, étudiant en médecine, célibataire. Il est originaire de Sousse. Il habite à Tunis avec deux colocataires. Il est issu d'une famille aisée. Son père est médecin et sa mère est enseignante universitaire. Ses parents sont divorcés depuis 11ans. Il vivait avec sa mère et son frère avant de quitter sa ville natale pour les études supérieures. Il a beaucoup souffert de la violence infligée par son père. Il dit avoir rompu les liens avec lui. Wahbi est homosexuel et engagé pour la cause LGBTQIA+. Il se sent différent depuis l'adolescence. Il a découvert le genre à travers ses lectures. Au lycée pilote[50], il était menacé de renvoi définitif à cause de ses tatouages et de ses cheveux longs. Il a été victime de violence familiale et a subi, à plusieurs reprises, des violences physiques dans la rue. Avant de sombrer dans la dépression, Wahbi ripostait à toutes les agressions infligées par des inconnus. Mais tous ces traumatismes répétés l'ont affaibli. Aujourd'hui, il se sent bloqué et n'arrive plus à réagir. Il a redoublé sa première année de médecine. Il confirme qu'il est victime de violence parce qu'il a les cheveux longs et colorés. Il considère ses agresseurs (inconnus) comme des hommes ayant « une masculinité fragile ». Il dit : « je ne suis pas un homme Cis, j'ai été à l'école patriarcale, et j'ai été rejeté par cette école, j'ai dû reconstruire ma masculinité, j'ai beaucoup observé les hommes et je les ai entendus parler des femmes, vous n'avez aucune idée de ce qu'ils disent ! De l'image qu'ils ont (des femmes), c'est révoltant ! Parfois, je rétorque, et parfois, non, je me dis que ça ne sert à rien et que je vais avoir mal à la tête ». Wahbi critique également les stéréotypes de genre au sein même de la communauté LGBTQIA+. Il critique les hommes qui n'assument pas leur homosexualité et se vantent auprès des autres d'être des « taffara » (ceux qui seraient « actifs ») en se distinguant des « passifs » (mwabna).

[50] Le lycée pilote est un lycée pour les élèves à haut potentiel intellectuel.

Pour Wahbi, la qualité la plus importante chez un homme est qu'il soit « un soutien pour les autres et pour toutes les minorités ».

Safa, 25 ans, étudiante en droit, célibataire, elle est issue d'un milieu aisé. Elle vit avec sa mère et sa sœur avec qui elle entretient de bonnes relations. Ses parents sont divorcés. Elle a manifesté durant la réalisation de l'entretien un respect et une gratitude à l'égard de sa mère, qui lui a inculqué la valeur de la liberté. Son père était quasi-absent et est décrit comme un homme « rigide » qui n'est pas favorable à la liberté de ses filles. Sa mère est haut cadre dans une entreprise étatique tunisienne et subvient aux besoins de la famille. Sa famille maternelle dont elle est proche a favorisé une éducation égalitariste, étant donné que ses membres sont imprégné.e.s par la culture de gauche. Plusieurs membres de sa famille étaient des ex-militant.e.s dans des partis communistes et ils/elles étaient influencé.e.s par des perceptions progressistes en faveur de l'égalité totale entre les hommes et les femmes. C'est aussi une famille qui favorisait le dialogue. Safa dit qu'il n'y avait pas de tabous dans sa famille, même par rapport à l'homosexualité, et qu'on pouvait discuter de tout. Pour elle, l'égalité du point de vue du genre est le pilier de l'existence humaine. Concernant la question de l'égalité dans l'héritage, à titre d'exemple, elle se base essentiellement sur des arguments séculiers. Elle compare la situation de la femme en Tunisie à celle de la femme à l'étranger et considère que les Tunisiennes sont lésées dans leurs droits :

« Tu vois, j'ai beaucoup d'amies qui vivent à l'étranger, et on a toujours le pressentiment qu'on subit beaucoup plus de pressions qu'elles. Elles peuvent se permettre de se marier tard ou de ne pas se marier du tout. En Tunisie, il y a beaucoup d'obstacles qui m'interdisent des choses, à l'instar de la loi de procréation de 2001, qui interdit à la femme de congeler ses ovocytes même si elle est volontaire ! » La socialisation primaire de Safa a donc contribué à ce qu'elle adopte des postures féministes.

Hakim, 30 ans, artiste-peintre-calligraphe à Djerba, il a un master en arts et métiers. Hakim a eu un discours très engagé en faveur de l'égalité des sexes. Il est contre toutes les formes de discrimination. Il se dit conscient de la construction socio-historique de la masculinité. Pour lui, la société impose des étiquettes et des rôles selon l'identité biologique. Il est pour la dépénalisation de l'homosexualité et pour les libertés individuelles. Il se dit aussi de gauche et a déjà milité au sein d'une mouvance politique d'extrême-gauche à Djerba. Hakim a un parcours très particulier. Il est l'aîné d'une fratrie de trois enfants. Il a un petit frère et une petite sœur. Très tôt, il a dû assumer des responsabilités financières envers sa famille. Sa mère est au foyer. Son père est aussi artiste, c'est lui qui lui a transmis le savoir-faire calligraphique. Son père était actif au sein de la mouvance islamiste dans les années 1990 et, à ce titre, il a été emprisonné pendant 9 ans sous la dictature. Sa famille a subi énormément de violences policières, politiques et judiciaires complètement arbitraires. Lors de l'entretien, il a évoqué un épisode traumatisant qui a bouleversé son enfance, quand deux hommes en civil ont pénétré dans leur maison alors que son père était kidnappé depuis plusieurs jours par des policiers qui n'ont pas voulu leur révéler où il était. Les deux hommes ont fouillé toute la maison et ont harcelé la mère de Hakim devant ses enfants. La famille a beaucoup souffert sur le plan économique et symbolique (les gens se méfiaient d'eux, l'épicier du quartier ne voulait même pas leur vendre du pain sous la dictature). Très tôt, Hakim a commencé à enchaîner les petits boulots pour subvenir aux besoins de sa famille jusqu'à ce que son père sorte de prison. Cette tragédie familiale et l'injustice qui a touché sa famille a fait qu'il soit critique vis-à-vis de tout système autoritaire et contre le règne de l'arbitraire quel qu'il soit. L'école joue un rôle important dans la diffusion de la culture égalitaire pour Hakim. Il dit : « à l'école, nous avons eu la même éducation, et le même travail, n'est-ce pas ? On ne nous a pas donné une éducation seulement pour les hommes et une autre seulement pour les femmes ? Tu peux faire médecine, architecture ou autre indépendamment de ton sexe. Nous sommes dans la même classe, un garçon ou une fille. Nous allons avoir le même diplôme de la même école. C'est pareil non ? Donc nous sommes égaux. »

CONCLUSION

La masculinité, selon Connell, relève de l'engagement, un engagement contracté aussi bien par les hommes que par les femmes. Un engagement fait du consentement à l'ordre des sexes et qui n'est pas que psychologique. L'engagement revêt une dimension politique. Ceci apparait clairement dans notre enquête à travers le rejet de l'immanence au profit de la transcendance, en d'autres termes, par la résistance au changement consubstantiel à la démocratie. Celle-ci a déconstruit l'idée de nature des normes sexuelles jusque-là dominées par les autorités religieuses et a fait de ces normes des lois immanentes et non transcendantes comme le souligne le sociologue spécialiste du genre, Éric Fassin : « (Si l'ordre du sexe lui-même n'apparaît plus fondé sur le roc immuable de la nature, c'est qu'il n'est d'ordre qu'immanent) : vivre dans une société démocratique, c'est appartenir à un monde qui se découvre désormais historique de part en part, sans fondement transcendant. (Fassin 2005 : 126).

Or, « l'homme est un homme »/Errajel rajel se présente comme la justification ultime du refus de la « transformation du contrat de genre » conséquente à des revendications de plus d'égalité (juridique, sexuelle, économique) et à la remise en question du fondement transcendantal de la supériorité masculine. Dans une situation de blocage, ou de contradiction, les hommes recourent à cet argument légitimé par la religion pour expliquer l'hégémonie : par rapport au travail et à l'argent, par rapport à la sexualité, à l'adultère. En effet, c'est de la supériorité intrinsèque de l'homme sur la femme qui trouve sa source dans la législation islamique patriarcale que l'homme assoit son pouvoir. Cette supériorité, est d'origine socio-économique selon Dialmy, car elle dépend de la capacité de l'homme à entretenir économiquement un foyer. Pourtant, ce pouvoir va déborder de l'économique pour se muer en une sacralisation de l'homme quel que soit son statut socio-économique (Dialmy 2009 : 20).

La sacralité de l'homme et de son corps apparait en effet comme la principale limite à l'égalité. Lorsque des revendications à l'égalité de genre sont formulées aussi bien par des hommes que par des femmes, elles ne concernent que rarement l'égalité sexuelle. La sphère de la sexualité et du corps doit, selon les enquêté.e.s, être protégée de l'intrusion de l'Etat sauf pour ce qui concerne l'homosexualité qui vient perturber l'ordre hétéronormatif.

La masculinité hégémonique en Tunisie peut donc être résumée ainsi : L'homme fait le sexe et l'argent fait l'homme. La masculinité apparait d'abord, comme étant étroitement liée à la capacité exclusivement attribuée à l'homme de prendre en charge le foyer et qui lui procure une prééminence dans l'échiquier du genre. L'idéalisation de la masculinité à travers l'argent nous amène à avancer l'hypothèse selon laquelle les difficultés économiques qui touchent la société entière, en particulier dans un contexte post-covid 19, exacerbent la frustration de se retrouver de facto dans une forme de masculinité subordonnée. En effet, tous les enquêtés affirment se sentir sous pression essentiellement à cause du manque d'argent. La crise économique actuelle risque donc d'accentuer le malaise des hommes et des femmes et représente de ce fait un obstacle à l'égalité de genre.

Ensuite, le privilège de l'homme se lit à travers le droit qui lui est exclusivement attribué de recourir à la violence et de jouir d'une plus grande liberté sexuelle. En effet, si la plupart de nos enquêté.e.s pensent, plus ou moins implicitement, que les hommes ont plus de besoins sexuels, en réalité, les hommes n'ont pas plus de besoins sexuels que de « droits sexuels ». Lorsque la religion ne permet pas de justifier cette valence différentielle en matière de sexualité et

de violence, d'autres registres transcendantaux sont mobilisés comme la « science ». Par ailleurs, le dénigrement des homosexuels passifs et des hommes jugés efféminés participe de la suprématie de l'homme.

L'homme doit être riche, et à défaut d'être riche, il doit pouvoir dominer sexuellement, en d'autres termes, dominer les femmes et les masculinités marginalisées. Ce sont les femmes qui subissent les coûts de ce privilège masculin comme nous l'a montré notre enquête dans la mesure où toutes les femmes interrogées sont confrontées au quotidien à différentes formes de violence : physique, verbale, sexuelle, économique.

Notre enquête a toutefois permis d'observer des changements générationnels au niveau de la configuration des pratiques. En effet, chez les hommes de 26-45 ans, nous observons une plus grande implication que leurs pères dans les tâches domestiques, sans pour autant renoncer aux privilèges masculins. Quant à ceux et celles appartenant à la catégorie d'âge 18-25 ans, ils/elles adoptent généralement des postures plus critique vis-à-vis du partage traditionnel des rôles. La mondialisation, l'accès à Internet, la littérature sur le genre, le mouvement Meetoo sont autant de facteurs de changements des structures des mentalités qui sont amenées à évoluer et à mettre en question le contrat de genre dominant qui paraît de plus en plus désuet. Particulièrement dans un contexte de crise économique qui fait de la participation des deux sexes au travail un impératif pour affronter la cherté de la vie. Un accès égal au monde du travail fait que l'homme n'aura plus à endosser seul le coût économique de la virilité. De la même manière que sa participation à l'éducation des enfants équilibre et apaise les relations au sein de la famille.

Ce qui permet finalement de mettre en cause l'ordre du genre, c'est l'accès des femmes au monde du travail et aux postes de décision. Les enquêté.e.s dont la mère travaillait avaient un discours plus équilibré à l'égard de l'égalité de genre. Mais, aussi, l'accès à la culture via des livres, des clubs culturels, des professeur.e.s motivé.e.s et motivant.e.s, des formations sur le genre qui participent à une sensibilisation aux inégalités quelles qu'elles soient. Pour d'autres enquêté.e.s, le vécu des injustices et la confrontation à la violence de l' « arbitraire » qu'il soit d'ordre politique (la dictature comme dans le cas de Hakim), celui de la violence fondée sur le genre (les cas de Zeyneb, Fatma, Youssef, Wahbi, etc...) qui subordonne des sujets à d'autres « supposé.e.s meilleur.e.s », ou encore l'arbitraire de l'absence d'un père qui s'interdit d'exprimer de la tendresse à ses enfants (filles et garçons), toutes ces expériences de « l'absurde » contribuent d'une manière ou d'autre à mettre en question tout le système qui sous-tend le patriarcat. Et ceci amène les acteurs/trices à adopter des postures contestataires transversales contre toutes les discriminations. Encore faut-il que ces expériences soient partagées, écrites et écoutées afin qu'elles suscitent une réflexion et l'élaboration d'un discours critique, seul moteur de changements sociétaux.

ANNEXES

Annexe 1 : Grille d'entretien Hommes et Femmes

Données sociographiques :

- Âge :
- Profession :
- Niveau éducatif :
- Situation matrimoniale : (poser la question du choix de l'épouse si marié ou fiancé : libre choix, lien de parenté, présentation par la famille ?)
- Rang dans la famille (aîné.e, cadet.te, benjamin.e...)
- Résidence :
- Domicile : habite avec qui ?

Présenter l'enquête Images et ses objectifs à l'interlocuteur.rice, lui assurer l'anonymat en lui proposant de choisir son propre pseudonyme, lui dire qu'il n'y a pas de réponse idéale, qu'aucun point de vue ne vaut mieux qu'un autre, l'inciter à s'exprimer librement, essayer d'établir, autant que faire se peut, une relation de confiance avec lui/elle.

Lui dire enfin que notre but est de comprendre les représentations sociales de l'homme et non de juger ou de faire la morale à qui que ce soit. Commencer l'entretien après avoir été sûr.e que l'enquêté.e a bien saisi le but de la recherche et obtenir son consentement éclairé.

I) Perceptions et attitudes vis-à-vis de l'égalité entre les sexes : l'objectif est d'emmener l'interlocuteur à se situer dans l'échiquier de l'égalité en général. Le.a chercheur.e devrait dégager à l'issue de cette partie les obstacles à l'égalité sur le plan des lois en action et du travail. On ira donc du général au particulier (de la société à la famille et au couple)

1. En général, considérez-vous que dans notre pays les hommes et les femmes sont égaux ? Sur quel plan : juridique, social, normes culturelles...
2. Pensez-vous que les tribunaux (mhakem) soient accessibles de la même manière aux femmes qu'aux hommes ?
3. Pensez-vous que les hommes doivent subvenir aux besoins du foyer ?
4. Pensez-vous que les femmes doivent subvenir aux besoins du foyer ? Au même titre que les hommes ? Si non, pourquoi ? (L'emmener à parler de sa situation et ce qu'il/elle en pense)
5. Est-ce qu'une femme qu'on a empêchée d'accéder à son héritage devrait porter plainte? Connaissez-vous des cas concrets ?

II) Perceptions des rôles sexués : l'objectif ici est de sonder le décalage entre les modèles intériorisés et la capacité de l'acteur.ice social.e à les mettre en question

1. Quand vous étiez petit.e, qui s'occupait de vous principalement ? (racontez-moi, souvenirs, faits marquants, y a-t-il eu un changement après la puberté ?...)
2. Estimez-vous avoir passé assez de temps avec vos deux parents ?

3. Si l'interlocuteur n'a pas d'enfants : Souhaiteriez-vous reproduire le même modèle familial ? Pourquoi ? Préférez-vous avoir des garçons ou des filles et pourquoi ?
4. Par rapport à vos sœurs et frères, est-ce que vous pensez qu'il y a eu des différences dans votre éducation, à ce que les parents tolèrent ou pas… ?
5. Quelle place tenait la religion dans votre famille ? Vos parents étaient-ils pratiquants ?
6. Si l'interlocuteur.ice a des enfants : quelles tâches assurez-vous auprès de vos enfants ? Estimez-vous que vous passez suffisamment de temps avec eux/elles ?
7. Quelle est la qualité la plus importante pour une femme selon vous ? (Expliquer en quoi elle est importante ?)
8. Quelle est la qualité la plus importante pour un homme selon vous, celle qui fait qu'il soit homme (rajel) ? (Expliquer en quoi elle est importante)

III)- Rapport à la violence : l'objectif ici est d'interroger l'intrication entre la violence et l'image idéalisée de l'homme ainsi que les rapports de pouvoir

1. Avez-vous déjà été victime de violence ? Racontez-moi ce qui s'est passé? Comment avez-vous réagi ?
2. C'est quoi la violence pour vous ?
3. Trouvez-vous que les femmes subissent plus ou moins de violence que les hommes dans notre pays ?
4. Quand un homme est intéressé par une femme (ki mra taâjbou) quelle est la meilleure manière de l'aborder selon vous ? (drague, sourire, réseau social, etc…), à quel moment la drague (etbazniss) doit s'arrêter ?
5. Est-ce qu'un homme qui a fait l'objet de idha, tmazbil, onf (violence, préjudice) de la part de sa conjointe devrait porter plainte et/ou divorcer ?
6. Est-ce qu'une femme qui a fait l'objet de idha, tmazbil, onf devrait porter plainte et divorcer ?
7. Connaissez-vous des femmes dans votre entourage qui ont été victimes de violence au travail ou ailleurs ? Comment ont-elles réagi? (l'objectif de cette question est de déterminer le seuil de tolérance de la violence, c'est-à-dire à partir de quel seuil la femme ne doit plus accepter de faire l'objet de violence)
8. Pensez-vous qu'un homme peut utiliser la violence contre une membre de sa famille : sœur, fille, épouse ou mère ?
9. Est-ce qu'un homme a le droit d'obliger son épouse à avoir des rapports sexuels quand il le souhaite ?

IV)- Rapport au corps : l'objectif ici est d'interroger l'évolution de l'image du corps chez l'homme tunisien aujourd'hui

1. Estimez-vous être sous pression maintenant ou lors de la précédente période ? Si oui, quelle est votre principale source de pression ?
2. Estimez-vous que vous accordez suffisamment d'attention à votre corps et à votre santé ? (L'objectif de cette question est de déterminer la place occupée par le corps et l'apparence dans l'image que la personne se fait d'elle-même) : faites-vous du sport, fumez-vous ? Voulez-vous perdre du poids ?
3. Est-ce qu'un homme beau (hliltou) a plus de chance de réussir dans sa vie professionnelle, sociale et familiale ?

4. Est-ce qu'un homme devrait éviter de s'habiller ou de se comporter de manière à ne pas paraître « efféminé » ? Si oui pourquoi ?

V)- Représentations et vécu de la sexualité : dans cette partie il s'agit d'aborder la sexualité à travers les normes pour répondre, comme pour la violence, à l'hypothèse de l'intrication entre la virilité et la sexualité. Le.a chercheur.e devrait sonder si le désir masculin est plus légitime que le désir féminin du point de vue des acteurs sociaux.

1. Est-ce que vous pensez qu'un homme a plus besoin d'avoir de relations sexuelles qu'une femme en général ?
2. Est-ce qu'il/elle a déjà eu des rapports sexuels (alâakat jinssiya) (s'il/elle n'est pas marié.e) et s'il/elle est marié.e, est-ce qu'il/elle en a eu avant le mariage ou en dehors des relations conjugales ?
3. Un homme devrait-il se soucier à chaque rapport sexuel du plaisir de sa conjointe ?
4. Avec qui abordez-vous la question de la sexualité ? (amis, conjoint.e...)
5. Est-ce que vous pensez qu'il est préférable pour une fille de rester vierge jusqu'au mariage ? Si oui, pour quelles raisons ? (aborder l'hyménoplastie aussi en fonction de sa réponse)
6. Est-ce que vous pensez qu'il est préférable pour un homme de rester vierge jusqu'au mariage ? Si oui, pour quelles raisons ?
7. Est-ce que vous pensez qu'une femme devrait pardonner à son mari s'il est infidèle ? Si oui, combien de fois ?
8. Est-ce que vous pensez qu'un homme devrait pardonner à son épouse son infidélité ? Idem.
9. Est-ce que vous pensez que la prostitution doit être règlementée dans le pays et que ceux dont c'est le métier doivent être protégés par les lois ?
10. Uniquement s'il répond par oui à la question précédente : Est-ce qu'un homme qui se prostitue est aussi viril qu'un homme qui ne se prostitue pas ?
11. Savez-vous que l'homosexualité est pénalisée dans notre pays ? Pensez-vous qu'elle doit le rester ? Pourquoi ?
12. Les relations sexuelles entre femmes sont-elles moins graves que celles entre hommes ?
13. On sait que beaucoup de Tunisien.ne.s vont régulièrement sur des sites pornographiques, qu'en pensez-vous ? Vous arrive-t-il de visiter ces sites ? Si oui, que pensez-vous de l'image des hommes dans ces sites ? L'image des femmes?

Annexe 2 : Liste des enquêté.e.s

	Genre	âge	Région /ville	Etat civil	Milieu (Urbain/peri/ rural)	Profil socio-économique
1	**homme**	25 ans	Kef centre	Célibataire	Urbain	Diplômé en maintenance industrielle/ sans-emploi
2	**homme**	23 ans	Testour (étudiant à l'institut supérieur du Kef)	Célibataire	Urbain	Etudiant
3	**femme**	56 ans	Kef Centre	Divorcée	Urbain	Institutrice
4	**homme**	42 ans	Tunis	Marié deux enfants	Urbain	Médecin spécialiste
5	**homme**	42 ans	Tunis	Marié trois enfants	Urbain	Directeur financier
6	**homme**	45 ans	Tunis	Célibataire	Urbain	Médecin spécialiste
7	**homme**	37 ans	Bouficha	Marié	Rural	Petit commerçant (bureau de tabac)
8	**Femme**	41 ans	Sousse	Mariée	Urbain	Femme au foyer
9	**Homme**	44 ans	Messa'adin	Marié	Urbain (petite ville à 3 km de Msaken)	Diplômé en économie gestion (commerçant de fripe)
10	**Homme**	28 ans	Tafalla (Sousse)	Célibataire	périurbain	Diplômé en éducation sportive (animateur et coach dans un hôtel à Monastir)
11	**homme**	29 ans	Sousse	Célibataire	Urbain	Master en anglais (travailleur temporaire)
12	**Femme**	46 ans	Sousse	Mariée	Urbain	Femme au foyer 3ème cycle en économie
13	**Femme**	37 ans	Sousse	Mariée	Urbain	Esthéticienne
14	**Femme**	25 ans	Monastir	Célibataire	Rural	Magasinière
15	**Femme**	31 ans	Mahdia	Mariée	Rural	Institutrice

	Genre	âge	Région /ville	Etat civil	Milieu (Urbain/peri/ rural)	Profil socio-économique
16	**Homme**	41 ans	Monastir	Marié	Urbain	Gérant d'une entreprise
17	**Homme**	47 ans	Sfax	Marié	Urbain	Peintre et universitaire
18	**Homme**	60 ans	Tunis	Divorcé	Urbain	Cadre moyen
19	**femme**	52 ans	Tunis cité Ettadhamen	Célibataire	Péri-urbain	Femme de ménage
20	**femme**	36 ans	Tunis cité el Intilaka	Mariée	Péri-urbain	Employée chez un marchand de volailles
21	**Femme**	40 ans	Zarzis	Divorcée	Péri-urbain	Femme au foyer (de temps en temps elle fait des gâteaux à la maison et les vend), niveau éducatif bac puis formation privée en informatique
22	**Homme**	21 ans	Zarzis	Célibataire	Urbain	Coiffeur. Niveau éducatif collège
23	**Homme**	40 ans	Zarzis	Marié, deux enfants	Urbain	Cadre municipal et gérant d'un publinet. Niveau éducatif bac+5
24	**Homme**	39 ans	Zarzis	Célibataire	Urbain	Ingénieur et consultant pour une association dans le domaine du développement
25	**Femme**	39 ans	Djerba	Mariée, deux enfants	Urbain	Avocate. Bac+6
26	**Femme**	71 ans	Djerba	Veuve	Urbain	Bac+4 Littérature comparée
27	**Homme**	18 ans	Zarzis	Célibatiaire (il a une petite amie)	Urbain	Artisan. Niveau éducatif collège
28	**Femme**	23 ans	Zarzis	Mariée	Urbain	Niveau éducatif collège. Elle a suivi plusieurs formations. Auxiliaire médicale (de famille pauvre)
29	**Femme**	37 ans	Zarzis	Mariée	Urbain	Niveau bac +3 Femme au foyer et à la recherche d'un job (elle a occupé plusieurs métiers). Famille modeste

	Genre	âge	Région /ville	Etat civil	Milieu (Urbain/peri/ rural)	Profil socio-économique
30	**Homme**	40 ans	Zarzis	Marié	Urbain	Gérant d'un café mixte. Niveau éducatif secondaire.Famille modeste
31	**Femme**	28 ans	Zarzis	Célibataire	Urbain	Secrétaire d'un médecin généraliste. Niveau éducatif Bac Lettres.
32	**Homme**	61 ans	Djerba	Marié	Urbain	Retraité (il a été directeur d'école primaire) et militant. Bac +4
33	**Homme**	18 ans	Djerba	Célibataire	Urbain	Artisan. Niveau éducatif collège
34	**Femme**	34	Zarzis	Mariée	Urbain	Diplômée en licence fondamentale en langue, littérature et civilisation française. Elle travaille dans une association de microcrédits.
35	**Homme**	59	Zarsis	Marié	Urbain	Enseignant de philosophie (lycée)
36	**femme**	22	Zarsis	Célibataire	Urbain	Enseignante au primaire
37	**Homme**	30	Djerba	Célibataire	Urbain	Peintre
38	**Homme**	24	Zarsis	Célibataire	Urbain	Responsable gestion des stocks
39	**femme**	60	Djerba	Mariée	Urbain	Enseignante
40	**femme**	27	Zarsis	Célibataire	Rural	Couturière
41	**homme**	55	Tunis Medina	Célibataire	Urbain	Artisan
42	**homme**	25	Tunis Medina	Célibataire	Urbain	Employé dans une échoppe
43	**Homme**	42 ans	Bizerte	Marié	Urbain	Chef de poste (police)
44	**Femme**	42 ans	Bizerte	Mariée	Urbain	Commissaire principal

	Genre	âge	Région /ville	Etat civil	Milieu (Urbain/peri/ rural)	Profil socio-économique
45	**Homme**	30 ans	Kelibia	Fiancé	Rurale	Agriculteur
46	**homme**	32 ans	Dar Alouche (Kelibia)	Marié et père	Rurale	Serveur/ chauffeur
47	**Femme**	25 ans	Tunis	Célibataire	Urbain	Animatrice culturelle dans une maison de jeunes
48	**homme**	21 ans	Tunis	Célibataire	urbain	Etudiant en médecine
49	**Homme**	23 ans	Sfax (originaire de Sidi Bouzid)	Célibataire	Urbain	Etudiant en économie
50	**Homme**	23 ans	Sfax	Célibataire	Urbain	Etudiant en droit
51	**Homme**	42 ans	Sfax	Célibataire	Urbain	Avocat
52	**Femme**	25 ans	Sfax	Célibataire	Urbain	Etudiante en sociologie
53	**Femme**	25 ans	Sfax (originaire de Jebeniana)	Célibataire	Urbain	Etudiante en droit
54	**Homme**	47 ans	Tunis	Marié, 3 enfants	Urbain	Avocat
55	**Homme**	24 ans	Nefta	Célibataire	Urbain	Etudiant et comptable
56	**Homme**	35 ans	Nefta	Célibataire (fiancé)	Urbain	Artisan diplômé arts et métiers (bac+5)
57	**Homme**	32 ans	Tozeur	Célibataire	Urbain	Cadre ONG internationale (Bac+5)
58	**Femme**	26 ans	Tozeur	Célibataire	Urbain	Cadre dans une association diplômée bac +5
59	**Homme**	23 ans	Tunis (Marsa)	Célibataire	Urbain	Bac +5 (Informatique)
60	**Homme**	23 ans	Tunis (Ennasser)	Célibataire	Urbain	Master en cours
61	**Femme**	24 ans	Mutuelleville	Célibataire	Urbain	Master en cours (sciences juridiques)

Annexe 3 : répartition géographique des entretiens

BIBLIOGRAPHIE

Abdel Malek Anouar, 1963, « L'orientalisme en crise », Diogène 44. pp. 132-142.

Achin, Catherine, et Elsa Dorlin, 2008, « Nicolas Sarkozy ou la masculinité mascarade du Président », Raisons politiques, Vol. 31 (no3), pp. 19-45.

Anderson Eric, McCormack Mark, 2015, « Cuddling and Spooning: Heteromasculinity and Homosocial Tactility among Student-Athletes », *Men and Masculinities*, Vol. 18 (n°2), pp. 214-230.

Ben Achour Sana, 2016, Violences à l'égard des femmes. Les lois du genre, Tunis, Le Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme.

Ben Jemia Monia, 2016, « Lecture de l'article 46 de la Constitution », in : La constitution de la Tunisie - Processus, principes et perspectives, PNUD, Tunis, p. 431-440.

Broqua Christophe etDoquetAnne, 2013, « Les normes dominantes de la masculinité contre la domination masculine ? », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 209-210 |mis en ligne le 06 juin 2015, consulté le 20 mars 2022.

URL: http://journals.openedition.org/etudesafricaines/17339

DOI : https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.17339

Butler Judith, 2006, Trouble dans le genre, Paris, La Découverte.

Connell Raewyn, 2005, Masculinities, Berkeley, University of California Press.

Connell Raewyn, 2014, Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie, Paris, éditions Amsterdam.

Connell RaewynW, MesserschmidtJames W, 2015, « Faut-il repenser le concept de masculinité hégémonique ? Traduction coordonnée par Élodie Béthoux et Caroline Vincensini », Terrains & travaux, Vol.2 (n° 27), pp. 151-192 DOI : 10.3917/tt.027.0151. URL: https://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2015-2-page-151.htm

CREDIF, La violence fondée sur le genre dans l'espace public, Tunis, 2016.

Delphy Christine, 1998, *L'ennemi principal : tome 1, Économie politique du patriarcat*, Paris, Éditions Syllepse

Devreux Anne-Marie, 2004, « Les résistances des hommes au changement social : émergence d›une problématique », Cahiers du Genre, Vol. 1 (n° 36), pp. 5-20.

Dialmy Abdesselem, 2009, *Vers une nouvelle masculinité au Maroc*, Dakar, CODESRIA.

Fassin Éric, 2005, « Démocratie sexuelle », *Comprendre, revue de philosophie et de sciences sociales*, 6, pp. 263-276.

Fidolini Vulca, 2017, « Habiter l'ordre hétéronormatif et la masculinité par le mariage », *Genre, sexualité & société* [En ligne], 17 | mis en ligne le 01 juin 2017, consulté le 05 novembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/gss/3993 ; DOI : https://doi.org/10.4000/gss.3993

Groupe Tawhida Ben Cheikh, 2019, Enquête sur les connaissances, les attitudes et la pratique des jeunes en matière de sexualité et de santé sexuelle et reproductive : Résultats préliminaires et recommandations, Tunis.

Héritier Françoise, 1999, De la violence, tome 2, Paris, Odile Jacob.

Héritier Françoise, 2012, Masculin/Féminin. La pensée de la différence, Paris, Odile Jacob.

Hibou Béatrice, 2006, « Le libéralisme réformiste, ou comment perpétuer l›étatisme tunisien », L'Économie politique, Vol. 4 (no32), p. 9-28.

DOI : 10.3917/leco.032.0009.

URL : https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2006-4-page-9.htm

Kelly Liz, 2019, « Le continuum de la violence sexuelle ». Cahiers du Genre, Vol. 66 (n°1), p. 17-36.

Le Talec Jean Yves, 2016, « Des *Men's Studies* aux *Masculinity Studies* : du patriarcat à la pluralité des masculinités », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Sociétés en mouvement, sociologie en changement, mis en ligne le 07 mars 2016, consulté le 11 décembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/sociologies/5234.

Lieber Marylène, 2008, Genre, violences et espace publics. La vulnérabilité des femmes en question, Paris, Presses de Sciences PO.

Lordon Frédéric, 2002, « Violences néolibérales », Mouvements, Vol. 4 (no23), p. 41-48. DOI : 10.3917/mouv.023.0041. URL : https://www.cairn.info/revue-mouvements-2002-4-page-41.htm

MathieuNicole-Claude (dir.), 2007, *Une maison sans fille est une maison morte. La personne et le genre en sociétés matrilinéaires et/ou uxorilocales*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Molinier Pascale, 2004, « Déconstruire la crise de la masculinité », Mouvements, Vol. 1 (n° 31), p. 24-29. DOI : 10.3917/mouv.031.0024. URL : https://www.cairn.info/revue-mouvements-2004-1-page-24.htm

Molinier Pascale Et Welzer-Lang D., 2000, "Féminité, masculinité, virilité". In Dictionnaire critique du féminisme (Ed H. Hirata, D. Sénotier, F. Laborie) Paris : PUF, pp. 71-76.

Reeser Todd. W., 2010, Masculinities in theory, Oxford, Blackwell Publishing.

Sellami Meryem, 2017, « Sexualité préconjugale, souillure et reconstruction de soi. Les adolescentes au prisme d'une politique du corps féminin en Tunisie », *L'Année du Maghreb*, 17, 101-117.

Urbinati Nadia, 1998, « From the Periphery of Modernity: Antonio Gramsci's Theory of Subordination and Hegemony », Political Theory, Vol. 26 (no3), pp. 370-391.

Vörös Florian, 2020, Désirer comme un homme. Enquête sur les fantasmes et les masculinités, Paris, La Découverte.

Welzer-Lang D., 2008, « Virilité : changements et précarisations », Sexologies, Elsevier, Vol. 17 (n° 2), pp. 90-95.

Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes

http://www.ins.tn/statistiques/153

ONU
FEMMES